

BNP PARIBAS FORTIS SA NON CONSOLIDÉ

COMPTES ANNUELS - SCHEMA B 2022



BNP PARIBAS

FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

10		BE 0403.199.702			EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C-ét 1.1

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BNP Paribas Fortis SA.....
 Forme juridique: société anonyme
 Adresse: Montagne du Parc..... N°: 3..... Bte:
 Code postal: 1000..... Commune: Bruxelles
 Pays: Belgique.....
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles
 Adresse Internet ⁽¹⁾: <http://www.bnpparibasfortis.com/fr>

Numéro d'entreprise BE 0403.199.702

DATE du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 07/05/2021

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 20/04/2023
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022
 Exercice précédent du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont ~~ne sont pas~~ ⁽²⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JADOT Maxime	Président du conseil d'administration & Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
ANSEEUW Michael	Président du comité de direction & Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
AUBERNON Dominique	Administratrice non exécutive	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
MERLO Sofia	Administratrice non exécutive	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles)
VARÈNE Thierry	Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
BOOGMANS Dirk	Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
DUTORDOIR Sophie	Administratrice non exécutive	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
D'ASPREMONT LYNDEN Antoinette	Administratrice non exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
DE PLOEY Wouter	Administrateur non-exécutif indépendant	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
LECLERQ Anne	Administratrice non-exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VAN WAEYENBERGE Titia	Administratrice non-exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
BEAUVOIS Didier	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
de CLERCK Daniel	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VAN AKEN Piet	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VERMEIRE Stéphane	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
WILIKENS Sandra	Administratrice exécutive	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis se compose au 09 mars 2023 de seize (16) administrateurs, dont dix (10) administrateurs non exécutifs (quatre (4) d'entre eux étant administrateurs indépendants au sens de l'article 3.83 de la loi bancaire et six (6) administrateurs exécutifs).

(1) Mention facultative

(2) Biffer la mention inutile

COMMISSAIRE-REVISEUR AGRÉÉ

PwC Reviseurs d'Entreprises srl, représentée par M. Jeroen Bockaert (A02315), Culliganlaan 5, 1831 Diegem

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées **xx**.....

Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature

de Clerck Daniel
Membre du Comité de Direction

Signature

ANSEEUW Michael
Président du Comité de Direction

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont/ n'ont pas(1) été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de l'entreprise(2),
- B. L'établissement des comptes annuels(2),
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	A / B / C et/ou D

(1) Biffer la mention inutile.

(2) Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	1.276.969	44.103.571
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200		
III. Créances sur les établissements de crédit	6.1	10300	30.622.737	12.025.353
A. A vue		10310	23.906.248	2.267.932
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	6.716.489	9.757.421
IV. Créances sur clients	6.2	10400	141.191.612	129.352.410
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	6.3	10500	43.153.106	44.987.681
A. D'émetteurs publics		10510	8.106.034	10.001.348
B. D'autres émetteurs		10520	35.047.072	34.986.333
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	6.4	10600	53.001	55.601
VII. Immobilisations financières	6.5 / 6.6.1	10700	9.237.306	9.323.932
A. Participations dans des entreprises liées		10710	5.804.165	5.715.528
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720	2.575.022	2.576.254
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	168.266	376.506
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740	689.853	655.644
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	6.7	10800	6.524	28.618
IX. Immobilisations corporelles	6.8	10900	964.978	1.053.744
X. Actions propres		11000		
XI. Autres actifs	6.9	11100	1.486.036	1.363.842
XII. Comptes de régularisation	6.10	11200	11.207.994	10.527.406
TOTAL DE L'ACTIF		19900	239.200.263	252.822.158

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS				
I. Dettes envers des établissements de crédit	6.11	201/208	221.926.638	234.745.228
A. A vue		20100	36.859.243	52.463.048
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20110	2.607.247	959.416
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20120		
		20130	34.251.996	51.503.632
II. Dettes envers la clientèle	6.12	20200	154.603.824	154.696.063
A. Dépôts d'épargne		20210	66.693.682	70.007.559
B. Autres dettes		20220	87.910.142	84.688.504
1. A vue		20221	76.007.470	76.792.884
2. A terme ou à préavis		20222	11.902.672	7.895.620
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223		
III. Dettes représentées par un titre	6.13	20300	10.780.648	10.489.246
A. Bons et obligations en circulation		20310	6.344.618	7.269.930
B. Autres		20320	4.436.030	3.219.316
IV. Autres dettes	6.14	20400	6.189.429	5.507.422
V. Comptes de régularisation	6.15	20500	8.937.382	6.841.939
VI. Provisions et impôts différés		20600	222.931	298.079
A. Provisions pour risques et charges		20610	222.931	298.079
1. Pensions et obligations similaires		20611		
2. Impôts		20612		494
3. Autres risques et charges	6.16	20613	222.931	297.585
B. Impôts différés		20620		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	871.681	871.681
VIII. Dettes subordonnées	6.17	20800	3.461.500	3.577.750
CAPITAUX PROPRES		209/213	17.273.625	18.076.930
IX. Capital	6.18	20900	10.964.768	10.964.768
A. Capital souscrit		20910	10.964.768	10.964.768
B. Capital non appelé		20920		
X. Primes d'émission		21000	940.582	940.582
XI. Plus-values de réévaluation		21100		
XII. Réserves		21200	1.637.546	1.637.546
A. Réserve légale		21210	1.096.477	1.096.477
B. Réserves indisponibles		21220	36.988	36.988
1. Pour actions propres		21221		
2. Autres		21222	36.988	36.988
C. Réserves immunisées		21230	150.790	150.790
D. Réserves disponibles		21240	353.291	353.291
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)		21300	3.730.729	4.534.034
TOTAL DU PASSIF		29900	239.200.263	252.822.158

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels				
	6.22	30100	17.190.420	18.221.590
A. Acceptations non négociées		30110	15.479	26.712
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120	5.529.177	6.221.734
C. Autres cautions		30130	10.825.115	11.117.100
D. Crédits documentaires		30140	820.649	856.044
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150		
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit				
	6.22/ 6.24	30200	44.891.183	43.662.020
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210	1.384.272	1.678.152
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	460.116	180.628
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	43.046.795	41.803.240
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240		
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit				
		30300	80.869.955	96.608.035
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310		
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	80.869.955	96.608.035
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés				
		30400	89.401	94.893

COMpte DE RÉSULTATS (PRÉSENTATION SOUS FORME DE LISTE)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	6.23	40100	3.528.322	3.362.054
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110	444.821	421.881
II. Intérêts et charges assimilées		40200	951.747	696.823
III. Revenus de titres à revenu variable	6.23	40300	942.040	794.697
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	9.287	6.568
B. De participations dans des entreprises liées		40320	632.674	546.120
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330	299.941	222.747
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations		40340	138	19.262
IV. Commissions perçues	6.23	40400	1.524.125	1.539.234
A. Courtages et commissions apparentées		40410	556.165	535.878
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	353.507	360.382
C. Autres commissions perçues		40430	614.453	642.974
V. Commissions versées		40500	478.079	476.392
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (+)/(-)	6.23	40600	286.568	117.191
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	402.796	138.113
B. De la réalisation de titres de placement		40620	-116.228	-20.922
VII. Frais généraux administratifs		40700	2.457.463	2.135.008
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	1.293.471	1.126.611
B. Autres frais administratifs		40720	1.163.992	1.008.397
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	75.912	72.488
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900	15.496	185.721
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000	-8.997	-40.789
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100	-48.622	-30.530
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200	14.114	65.522
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300		
XIV. Autres produits d'exploitation	6.23	41400	155.751	153.639
XV. Autres charges d'exploitation	6.23	41500	332.669	379.072
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	2.168.945	2.027.108

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700	166.820	199.924
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		41710	353	1.167
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720	99.206	43.985
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740	67.097	154.758
E. Autres produits exceptionnels	6.25	41750	164	14
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	38.299	139.520
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820	27.157	132.607
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)		41830		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840	8.802	5.354
E. Autres charges exceptionnelles	6.25	41850	2.340	1.559
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		41910	2.297.466	2.087.512
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921		
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922		
XX. Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.26	42000	90.366	85.663
A. Impôts		42010	95.289	118.529
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020	4.923	32.866
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		42100	2.207.100	2.001.849
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées (+)/(-)		42200		
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		42300	2.207.100	2.001.849

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)			
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	49100	6.741.134	7.614.843
	(42300)	2.207.100	2.001.849
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	(21300P)	4.534.034	5.612.994
B. Prélèvements sur les capitaux propres			
1. Sur le capital et les primes d'émission	49200		
2. Sur les réserves	49210 49220		
C. Affectations aux capitaux propres			
1. Sur le capital et les primes d'émission	49300		
2. A la réserve légale	49310 49320		
3. Aux autres réserves	49330		
D. Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	49400	3.730.729	4.534.034
E. Intervention d'associés dans la perte	49500		
F. Bénéfice à distribuer			
1. Rémunération du capital	49600	-3.010.404	-3.080.809
2. Administrateurs ou gérants	49610 49620	-2.995.529	-3.063.353
3. Autres allocataires	49630	-14.875	-17.456

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (POSTE III DE L'ACTIF)

A. Relevé pour le poste dans son ensemble

1. Créances sur les entreprises liées
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Créances subordonnées

B. Relevé des autres créances (à terme ou à préavis)

1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle
 - a. Trois mois maximum
 - b. Plus de trois mois à un an maximum
 - c. Plus d'un an à cinq ans maximum
 - d. Plus de cinq ans
 - e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10300)	30.622.737	12.025.353
50101	5.170.785	9.136.916
50102	10.914	17.487
50103		
(10320)	6.716.489	9.757.421
50104		
50105	1.705.179	
50106	454.447	
50107	1.285.183	
50108	3.235.473	
50109	36.207	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (POSTE IV DE L'ACTIF)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201	33.631.604	31.271.923
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202	472.480	649.273
3. Créances subordonnées	50203		47.500
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204		
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	18.857.493	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	15.270.810	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	38.175.420	
d. Plus de cinq ans	50208	64.798.791	
e. A durée indéterminée	50209	4.089.098	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210	6.105.814	6.085.901
b. Créances sur les particuliers	50211	26.796.404	25.196.262
c. Créances sur les entreprises	50212	108.289.394	98.070.247
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	27.678	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	206.356	
d. Prêts hypothécaires	50216	36.129.064	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	77.558.896	
f. Autres créances	50218	27.269.618	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	101.104.107	
b. Origine étrangère	50220	40.087.505	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221		
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222		
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (POSTE V DE L'ACTIF)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Relevé général	(10500)	43.153.106	44.987.681
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301	31.357.221	31.505.179
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302	4.119	4.188
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303		
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	5.695.535	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	2.410.499	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	31.550.551	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	3.496.521	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	11.391.046	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	20.528.664	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	31.762.060	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	1.911.020	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	41.242.086	
7. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50313	160.918	
b. Du portefeuille de placements	50314	42.992.188	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315		
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316		
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	68.600	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	429.007	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, §§ 4 et 5 (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
4. Transferts entre portefeuilles

- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat

5. Réductions de valeur au terme de l'exercice
6. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50323P	xxxxxxxxxxxxxx	44.739.153
50319	-1.739.523	
50320	1.202.030	
50321	2.894.310	
50322	-47.243	
50323	42.999.630	
50324		
50325		
50326		
50332P	xxxxxxxxxxxxxx	5.670
50327	1.772	
50328	1.721	
50329		
50330	-51	
50331		
50332	7.442	
(50314)	42.992.188	

III.BIS PRÊTS CITOYENS THÉMATIQUES**1. Montant total des fonds collectés**

- a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4)
- b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

2. Affectation des fonds collectés

- a. Prêts citoyens accordés
- b. Investissements réalisés (art. 11)
- c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340	166.018	168.914
50341	146.542	149.439
50342	19.475	19.475
50350	343.863	373.209
50351	343.863	373.209
50352		
50353		
50360		

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (POSTE VI DE L'ACTIF)

A. Relevé général

1. Ventilation géographique des créances

- a. Emetteurs belges
- b. Emetteurs étrangers

2. Cotations

- a. Valeur comptable des titres cotés
- b. Valeur de marché des titres cotés
- c. Valeur comptable des titres non cotés

3. Ventilation selon que les titres font partie

- a. Du portefeuille commercial
- b. Du portefeuille de placements

4. Pour le portefeuille commercial

- a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché
- b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10600)	53.001	55.601
50401	11.533	12.563
50402	41.468	43.038
50403		
50404		
50405	53.001	
50406		
50407	53.001	
50408		
50409		

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50414P	xxxxxxxxxxxxxx	287.065

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Autres adaptations (+)/(-)

50410	-8.805	
50411	500	
50412	17.786	
50413	8.481	

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50414	278.260	
-------	---------	--

4. Transferts entre portefeuilles

- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat

50415		
50416		
50417		

5. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50423P	xxxxxxxxxxxxxx	231.464
--------	----------------	---------

6. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50418	-6.205	
50419	9.585	
50420	15.790	
50421		
50422		

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50423	225.259	
-------	---------	--

8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

(50407)	53.001	
---------	--------	--

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE VII DE L'ACTIF)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS des établissements de crédit
- g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit
- i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit

2. Cotations

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS cotées
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS cotées
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS cotées
- g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés

Codes	Exercice	Exercice précédent
50501	3.003.050	2.883.679
50502	2.801.115	2.831.849
50503	488.576	488.576
50504	2.086.446	2.087.678
50505		
50506	168.266	376.506
50507	589.853	555.644
50508		
50509		
50510	100.000	100.000
50511		
50512	5.804.165	
50513	488.576	
50514	2.086.446	
50515	143.864	
50516	24.402	
50517	689.853	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES LIÉES**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50522P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.587.288
2. Mutations de l'exercice		
a. Acquisitions	72.052	
b. Cessions et désaffectations	120.152	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	55.687	
	7.587	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	6.659.340	
4. Plus-values au terme de l'exercice	xxxxxxxxxxxxxxx	92.843
5. Mutations de l'exercice		
a. Actées		
b. Acquisées de tiers		
c. Annulées		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
6. Plus-values au terme de l'exercice	92.843	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	xxxxxxxxxxxxxxx	964.603
8. Mutations de l'exercice		
a. Actées	-16.585	
b. Reprises car excédentaires	10.708	
c. Acquisées de tiers	29.783	
d. Annulées		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	2.490	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	948.018	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	5.804.165	

C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
4. Plus-values au terme de l'exercice
5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Acquisées de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
8. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Acquisées de tiers
- d. Annulées
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Réductions de valeur au terme de l'exercice
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50540P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.570.406
50536	-2.194	
50537	5.875	
50538	482	
50539	-7.587	
50540	3.568.212	
50546P	xxxxxxxxxxxxxxx	863
50541		
50542		
50543		
50544		
50545		
50546	863	
50553P	xxxxxxxxxxxxxxx	995.015
50547	-962	
50548	1.654	
50549	3	
50550		
50551	124	
50552	-2.489	
50553	994.053	
10720	2.575.022	

D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50558P	xxxxxxxxxxxxxxx	943.422
2. Mutations de l'exercice		
a. Acquisitions		
50554	-262.498	
50555	6.673	
b. Cessions et désaffectations		
50556	269.171	
50557		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
50558	680.924	
4. Plus-values au terme de l'exercice		
50564P	xxxxxxxxxxxxxxx	307
5. Mutations de l'exercice		
a. Actées		
50559	-43	
50560		
b. Acquisées de tiers		
50561		
c. Annulées		
50562	43	
50563		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
6. Plus-values au terme de l'exercice		
50564	264	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice		
50571P	xxxxxxxxxxxxxxx	567.223
8. Mutations de l'exercice		
a. Actées		
50565	-54.301	
50566	551	
b. Reprises car excédentaires		
50567	54.602	
50568		
c. Acquisées de tiers		
50569	250	
50570		
d. Annulées		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice		
50571	512.922	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		
10730	168.266	

E. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES SUBORDONNÉES SUR DES ENTREPRISES LIÉES

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change (+)/(-)
- f. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50579P	xxxxxxxxxxxxxxx	555.644
50572	34.209	
50573	25.000	
50574	2.584	
50575		
50576		
50577	11.793	
50578		
50579	589.853	
50580		

F. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES SUBORDONNÉES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change (+)/(-)
- f. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50588P	xxxxxxxxxxxxxxx	100.000
50581		
50582		
50583		
50584		
50585		
50586		
50587		
50588	100.000	
50589		

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en milliers d'unités)</i>	
AG INSURANCE Bruxelles BE 404.494.849		157.822	25,00		31/12/2021	EUR	1.089.548	465.351
ALPHA CREDIT S.A. Bruxelles BE 445.781.316		1.146.937	100,00		31/12/2021	EUR	93.598	68.160
ARVAL SERVICE LEASE Paris		3.320.635	99,99	0,01	31/12/2021	EUR	4.196.213	283.897
AXEPTA BNP PARIBAS BENELUX AO Bruxelles BE 719.319.138		639.614	99,84	0,01	31/12/2021	EUR	57.683	-5.029
BANCONTACT PAYCONIQ Bruxelles BE 675.984.882		12.414.111	22,50		31/12/2021	EUR	26.463	3.803
BANK BGZ BNP PARIBAS SA Warszawa		35.490.226	21,81		31/12/2021	PLN	11.392.643	184.526
BATOPIN SA AO Saint-Josse-ten-Noode BE 744.908.035		45.000	25,00		31/12/2021	EUR	14.219	-3.571
BBOF III INVESTORS B.V. Amsterdam		24.300	12,13		31/12/2021	EUR	897	29
BEDRIJVENCENTRUM REGIO AALST N.V. Erembodegem BE 428.749.502		80	13,16		31/12/2021	EUR	1.030	102
BEDRIJVENCENTRUM VILVOORDE N.V. Vilvoorde BE 434.222.577		400	10,18		31/12/2021	EUR	987	-52
BEDRIJVENCENTRUM WAASLAND N.V. Sint-Niklaas BE 427.264.214		400	16,03		31/12/2021	EUR	979	47
BELGIAN MOBILE ID Bruxelles BE 541.659.084		90.404	12,23		31/12/2021	EUR	19.493	-3.419
BEM-FLEMISH CONSTRUCTION AND INVESTMENT COMPANY N.V. Bruxelles BE 461.612.904		2.793	12,05		31/12/2021	EUR	3.556	-32
Berlaymont 2000 S.A. / N.V. Bruxelles BE 441.629.617		251	9,93		31/12/2020	EUR	-663	101
BGL BNP PARIBAS Luxembourg		13.989.568	50,00		31/12/2021	EUR	7.413.259	353.318
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Paris		408.593	28,37	4,96	31/12/2021	EUR	1.063.271	134.685

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-)	
								<i>(en milliers d'unités)</i>
BNP PARIBAS FORTIS FACTOR NV Turnhout BE 414.392.710		93.523	99,99	0,01	31/12/2020	EUR	103.385	30.139
BNP PARIBAS FORTIS FILM FINANCE Bruxelles BE 893.587.655		9.449	99,00	1,00	31/12/2021	EUR	9.531	311
BNP PARIBAS FORTIS FUNDING S.A. Luxembourg		19.999	99,99	0,01	31/12/2021	EUR	4.473	539
BNP PARIBAS Fortis Growth Bruxelles BE 866.161.894		22.199	100,00		31/12/2021	EUR	2.785	-18
BNP PARIBAS FORTIS PRIVATE EQUITY BELGIUM Bruxelles BE 421.883.286		557.866	100,00		31/12/2021	EUR	251.424	48.925
Bnp Paribas Fortis Yatirimlar Holding A.S. Istanbul		2.469.999.996	100,00		31/12/2021	TRY	2.491.352	9.216
BPOST BANQUE Bruxelles BE 456.038.471		900.000	100,00		31/12/2021	EUR	11.554.251	6.281
CHARLEROI ENTREPRENDRE Charleroi BE 427.178.892		4.500	13,55		31/12/2021	EUR	666	44
CHINA-BELGIUM FUND Beijing		10.000.000	10,00		31/12/2021	CNY	2.673.256	401.403
Co-Station Belgium Bruxelles BE 599.786.434		13.600	42,50		31/12/2021	EUR	-1.043	-1.558
CREDISSIMO Seraing BE 403.977.482		124.999	100,00		31/12/2021	EUR	21.929	772
CREDISSIMO HAINAUT S.A. Tournai BE 402.495.065		465.570	99,72		31/12/2021	EUR	4.004	176
CREDIT POUR HABITATIONS SOCIALES - KREDIET VOOR SOCIALE WONINGEN Watermael-Boitsfort BE 402.204.461		70.629	77,56	5,02	31/12/2021	EUR	12.810	-142
CREDIT SOCIAL DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON Nivelles BE 400.351.068		11.013	12,10	0,31	31/12/2021	EUR	4.094	-37
DEMETRIS N.V. Groot-Bijgaarden BE 452.211.723		9.999	99,99	0,01	31/12/2021	EUR	1.875	1.486
EPIMEDE Liège BE 634.750.380		2.080	20,00		30/06/2022	EUR	9.009	4.748
ES-FINANCE Sint-Agatha-Berchem BE 430.506.289		81.999	100,00		31/12/2021	EUR	29.068	16.644
EUROPAY BELGIUM Bruxelles BE 434.197.536		13.618	39,79	0,29	31/12/2021	EUR	1.747	23
EUROPEAN DIRECT PROPERTY MANAGEMENT S.A. Luxembourg		700	100,00		31/12/2021	EUR	893	194
FORTIS LEASE IBERIA SA Madrid		1.170.000	21,39	78,61	31/12/2021	EUR	5.476	4.573

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en milliers d'unités)</i>	
FSCHOLEN Sint-Joost-Ten-Node BE 825.836.125		8.925	50,00	50,00	31/12/2021	EUR	18.660	128
FV HOLDING N.V. Etterbeek BE 810.422.825		17.504.600	40,00		31/12/2021	EUR	1.102	-8
GENFINANCE INTERNATIONAL S.A. Bruxelles BE 421.429.267		19.999	99,99	0,01	31/12/2021	EUR	544	3
GUISQUARE Bruxelles		14.850	25,30		31/12/2021	EUR	1.213	-476
IMMO-BEAULIEU Bruxelles BE 450.193.133		500	25,00		31/12/2021	EUR	68	31
IMMOBILIERE DISTRI-LAND N.V. Bruxelles BE 436.440.909		156	12,48		31/12/2021	EUR	398	9
IMMOBILIERE SAUVENIERE S.A. Bruxelles BE 403.302.739		15.741	99,99	0,01	31/12/2021	EUR	10.567	2.090
JOYN INTERNATIONAL NV Hasselt BE 578.946.577		1.007.455.432	31,41		31/12/2021	EUR	9.687	-21
ISABEL S.A./N.V. Bruxelles BE 455.530.509		253.322	25,33		31/12/2021	EUR	57.620	10.242
LE CREDIT SOCIAL DE TUBIZE S.A. Tubize BE 400.344.140		400	11,43		31/10/2010	EUR	117	-125
LE CREDIT SOCIAL ET LES PETITS PROPRIETAIRES REUNIS Châtelet BE 401.609.593		3.347	12,38		31/12/2021	EUR	3.520	265
LE PETIT PROPRIETAIRE S.A. Woluwe-Saint-Lambert BE 403.290.366		690	11,60		31/12/2021	EUR	-312	-96
LEANSQUARE Liège BE 541.651.760		2.000	16,67		30/06/2022	EUR	9.135	135
Let's Didid Bruxelles BE 450.355.261		56.500	99,99	0,01	31/12/2021	EUR	3.778	2.433
LYF Belgium Bruxelles BE 718.937.967		735.000	49,00		31/12/2021	EUR	1.330	-122
MEESPIERSON PRIVATE BELGIAN OFFICES CV Bruxelles BE 870.419.996		126	99,48	0,52	31/12/2021	EUR	7.243	-104
MICROSTART Saint-Gilles BE 829.081.071		74.177	70,26	26,10	31/12/2021	EUR	1.861	-286
ONESTO KREDIETMAATSCHAPPIJ Beringen BE 401.349.970		522	11,93		31/12/2021	EUR	27.864	556
OPTIMILE NV Gent BE 648.837.849		3.750.000	75,00		31/12/2021	EUR	1.421	-2.036

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en milliers d'unités)</i>	
Parthena Reys Perennial O.W.E. Fund Luxembourg		12.131	100,00		31/12/2021	EUR	143.560	32.563
Societe Belge D'Investissement International S.B.I. - Belgische Maatschappij Voor Internationale Investerings B.M.I Bruxelles BE 411.892.088		2.595	19,51		31/12/2021	EUR	83.250	449
SOWO INVEST S.A. / N.V. Bruxelles BE 877.279.282		875	87,50		31/12/2021	EUR	1.006	1
TOUS PROPRIETAIRES S.A. Erquennes BE 401.731.339		43.425	16,82		31/12/2021	EUR	11.725	964
VISA BELGIUM SRCL Bruxelles BE 435.551.972		44	24,58	1,12	30/09/2022	EUR	2.265	298

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ÉTABLISSEMENT RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;

C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel

VII. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (POSTE VIII DE L'ACTIF)

A. frais d'établissement

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Nouveaux frais engagés
- b. Amortissements
- c. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Dont

- a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement
- b. Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
50705P	xxxxxxxxxxxxxx	
50701		
50702		
50703		
50704		
50705		
50706		
50707		

B. GOODWILL

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50712P	xxxxxxxxxxxxxxxx	317.149
50708		
50709		
50710		
50711		
50712	317.149	
50719P	xxxxxxxxxxxxxxxx	298.053
50713	19.096	
50714	19.096	
50715		
50716		
50717		
50718		
50719	317.149	
50720		

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquisées de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

C. COMMISSIONS PAYÉES EN RÉMUNÉRATION DE L'APPORT D'OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	xxxxxxxxxxxxxxx	
50721		
50722		
50723		
50724		
50725		
50732P	xxxxxxxxxxxxxxx	
50726		
50727		
50728		
50729		
50730		
50731		
50732		
50733		

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50738P	xxxxxxxxxxxxxxxx	43.044
2. Mutations de l'exercice		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	-3.157	
b. Cessions et désaffectations	1.097	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	4.254	
50737		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
50738	39.887	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50745P	xxxxxxxxxxxxxxxx	33.522
5. Mutations de l'exercice		
a. Actées	-159	
b. Reprises	4.094	
c. Acquisées de tiers		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	4.253	
50744		
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50745	33.363	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		
50746	6.524	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (POSTE IX DE L'ACTIF)

A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50805P	xxxxxxxxxxxxxx	1.824.741
50801	-139.753	
50802	10.586	
50803	147.660	
50804	-2.679	
50805	1.684.988	
50811P	xxxxxxxxxxxxxx	155.471
50806	-67.181	
50807		
50808		
50809	67.181	
50810		
50811	88.290	
50818P	xxxxxxxxxxxxxx	1.028.959
50812	-128.775	
50813	31.378	
50814		
50815		
50816	158.983	
50817	-1.170	
50818	900.184	
50819	873.094	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Plus-values au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50824P	xxxxxxxxxxxxxxxx	47.021
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50820	-7.941	
50821	1.222	
50822	9.163	
50823		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
50824	39.080	
4. Plus-values au terme de l'exercice		
50830P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50825		
50826		
50827		
50828		
50829		
6. Plus-values au terme de l'exercice		
50830		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50837P	xxxxxxxxxxxxxxxx	33.531
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50831	-3.375	
50832	3.624	
50833		
50834		
50835	6.999	
50836		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50837	30.156	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		
50838	8.924	

C. MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50843P	xxxxxxxxxxxxxxx	93.274
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50839	-20.304	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée		
50840	4.002	
b. Cessions et désaffectations		
50841	24.306	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50842		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
50843	72.970	
4. Plus-values au terme de l'exercice		
50849P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50844		
a. Actées		
50845		
b. Acquis de tiers		
50846		
c. Annulées		
50847		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50848		
6. Plus-values au terme de l'exercice		
50849		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50856P	xxxxxxxxxxxxxxx	76.808
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50850	-17.372	
a. Actées		
50851	6.406	
b. Reprises		
50852		
c. Acquis de tiers		
50853		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations		
50854	23.778	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50855		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50856	59.436	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		
50857	13.534	

D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50862P	xxxxxxxxxxxxxxxx	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50858		
50859		
50860		
50861		

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50862		
-------	--	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

50868P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
--------	------------------	--

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50863		
50864		
50865		
50866		
50867		

6. Plus-values au terme de l'exercice

50868		
-------	--	--

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50875P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
--------	------------------	--

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50869		
50870		
50871		
50872		
50873		
50874		

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50875		
-------	--	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50876		
-------	--	--

11. Dont

- a. Terrains et constructions
- b. Installations, machines et outillage
- c. Mobilier et matériel roulant

50877		
50878		
50879		

E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50884P	xxxxxxxxxxxxxxx	243.358
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50880	-32.054	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée		
50881	3.060	
b. Cessions et désaffectations		
50882	38.256	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50883	3.142	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
50884	211.304	
4. Plus-values au terme de l'exercice		
50890P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.124
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50885	-711	
a. Actées		
50886		
b. Acquis de tiers		
50887		
c. Annulées		
50888	711	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50889		
6. Plus-values au terme de l'exercice		
50890	2.413	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50897P	xxxxxxxxxxxxxxx	177.591
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50891	-21.716	
a. Actées		
50892	10.960	
b. Reprises		
50893		
c. acquises de tiers		
50894		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations		
50895	33.846	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50896	1.170	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50897	155.875	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		
50898	57.842	

F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50903P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.644
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50899	7.940	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	11.061	
50900		
b. Cessions et désaffectations		
50901		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	-3.121	
50902		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	11.584	
50903		
4. Plus-values au terme de l'exercice		
50909P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50904		
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
a. Actées		
50905		
b. Acquis de tiers		
50906		
c. Annulées		
50907		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50908		
6. Plus-values au terme de l'exercice		
50909		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50916P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50910		
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
a. Actées		
50911		
b. Reprises		
50912		
c. Acquis de tiers		
50913		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations		
50914		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50915		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50916		
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	11.584	
50917		

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important

Réclamations sur des factures
Primes payées d'avance sur produits dérivés
Comptes transitoires
Immeubles destinés à la revente
Autres

Exercice	
	225.638
	304.407
	731.448
	39.430
	185.113

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

- 1. Charges à reporter
- 2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	1.797.064
51002	9.410.930

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SÉGRÉGÉS

Total

Codes	Exercice
51003	

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (POSTE I DU PASSIF)

1. Dettes envers des entreprises liées
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle
- a. Trois mois maximum
 - b. Plus de trois mois à un an maximum
 - c. Plus d'un an à cinq ans maximum
 - d. Plus de cinq ans
 - e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
51101	16.209.657	20.129.277
51102	497	924
51103	6.959.316	
51104	17.938.607	
51105	6.202.070	
51106	1.191.447	
51107	1.960.555	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (POSTE II DU PASSIF)

1. Dettes envers des entreprises liées

2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle

a. A vue

b. De trois mois maximum

c. De plus de trois mois à un an maximum

d. De plus d'un an à cinq ans maximum

e. De plus de cinq ans

f. A durée indéterminée

4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs

a. Dettes envers les pouvoirs publics

b. Dettes envers les particuliers

c. Dettes envers les entreprises

5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle

a. Origine belge

b. Origine étrangère

Codes	Exercice	Exercice précédent
51201	2.430.870	1.872.404
51202	1.052.850	1.367.516
51203	76.007.470	
51204	6.361.809	
51205	3.219.666	
51206	1.286.670	
51207	894.295	
51208	66.833.914	
51209	2.911.450	3.176.609
51210	83.754.143	81.718.449
51211	67.938.231	69.801.005
51212	148.084.131	
51213	6.519.693	

XIII. ETAT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (POSTE III DU PASSIF)

1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées

2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
51301	1.825.292	2.080.613
51302		
51303	2.813.771	
51304	2.604.656	
51305	3.604.189	
51306	1.758.032	
51307		

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (POSTE IV DU PASSIF)

1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

3. Impôts

- a. Impôts à payer
- b. Dettes fiscales estimées

4. Autres dettes

Ventilation si ce sous-poste représente un montant important

Primes reçues sur instruments dérivés

Comptes de suspens

Dettes salariales

Dividendes à payer

Autres

Codes	Exercice
51401	43.053
51402	
51403	43.053
51404	118.353
51405	
51406	118.353
51407	
51408	-83
	339.046
	2.314.518
	280.495
	2.996.002
	98.045

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

- 1. Charges à imputer
- 2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501	8.725.653
51502	211.729

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (POSTE VI.A.3 DU PASSIF)**Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important**

Provision pour frais de personnel

Provision pour engagement

Provision pour sinistre non réglé

Autres provisions

Exercice	
	62.667
	83.602
	33.433
	43.229

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNÉES (POSTE VIII DU PASSIF)

1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées
2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	Exercice	Exercice précédent
51701	2.630.000	2.630.000
51702		

3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice

Codes	Exercice
51703	74.169

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

N° de référence	Code ISO	Montant	Modalités	Echéance/Durée	Circonstances d'un remboursement anticipatif	Conditions de subordination	Conditions de convertibilité
1	EUR	1.000.000	EURIBOR3M	17/12/2028	Possible à la date de Call et à une date de coupon ultérieure, sous réserve de l'accord de la BNB (17/12/2023)	Pas de condition spécifique	Néant
2	EUR	831.500	3m + 2.00%	Perpétuelle	Pas possible et seulement remboursables en actions Ageas déjà émises	T1 émis, les coupons sont subordonnés aux crédits subordonnés	Pas applicable
3	EUR	500.000	EURIBOR3M	Perpétuelle	Possible à la date de Call et à une date ultérieure, sous réserve de l'accord de la BCE (25/04/2024)	AT1 émis, les coupons sont subordonnés aux crédits subordonnés	Néant
4	EUR	30.000	6,45%	27/01/2031	Non applicable	Pas de condition spécifique	Néant
5	EUR	1.100.000	EURIBOR3M	20/12/2027	Possible à la date de Call et à une date ultérieure, sous réserve de l'accord de la BCE (21/12/2026)	Pas de condition spécifique	Néant

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. Etat du capital

1. Capital social

- a. Capital souscrit au terme de l'exercice précédent
- b. Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P	xxxxxxxxxxxxxxx	10.964.768
(20910)	10.964.768	

- c. Modifications au cours de l'exercice
- d. Représentation du capital
- e. Catégories d'actions
 - Actions ordinaires

Codes	Montants	Nombre de parts
	10.964.768	565.194.208
51801	xxxxxxxxxxxxxxx	565.021.566
51802	xxxxxxxxxxxxxxx	172.642

- f. Actions nominatives
- g. Actions au porteur et/ou dématérialisées

2. Capital non libéré

- a. Capital non appelé
- b. Capital appelé, non versé
- c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)		xxxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxxx	

3. Actions propres

- a. Détenues par l'établissement lui-même
 - * Montant du capital détenu
 - * Nombre de parts
- b. Détenues par ses filiales
 - * Montant du capital détenu
 - * Nombre de parts

4. Engagement d'émission d'actions

- a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 - * Montant des emprunts convertibles en cours
 - * Montant du capital à souscrire
 - * Nombre maximum d'actions à émettre
- b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 - * Nombre de droits de souscription en circulation
 - * Montant du capital à souscrire
 - * Nombre maximum d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
51804	
51805	
51806	
51807	
51808	
51809	
51810	
51811	
51812	
51813	
51814	10.964.768

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

- * Nombre de parts
- * Nombre de voix qui y sont attachées

b. Ventilation par actionnaire

- * Nombre de parts détenues par la société elle-même
- * Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
51815	
51816	
51817	
51818	

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT

- conformément aux articles 7:225 et 7:83 du code des sociétés et associations;
 - conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Après vérification, BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclaration.

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPÉRIEUR À 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ÉTRANGÈRES**1. Total de l'actif**

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

2. Total du passif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

Codes	Exercice
51901	222.074.215
51902	17.126.048
51903	227.967.288
51904	11.232.975

XX. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES VISÉES À L'ARTICLE 27TER, § 1ER, ALINÉA 3

Postes concernés de l'actif et du passif

Exercice

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS**A. Hypothèques (montant de l'inscription ou de la valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure)****1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement**

a. Postes du passif

b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

B. GAGES SUR FONDS DE COMMERCE (MONTANT DE L'INSCRIPTION)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

C. GAGES SUR D'AUTRES ACTIFS (VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GAGÉS)**1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement**

a. Postes du passif

Dettes résultant de mobilisations et avances

44.912.024

Covered bonds

3.086.552

Appel de marge

672.033

Cashes

742.286

Autres

717.564

b. Postes hors bilan

Opérations de prêt-emprunt de titres

1.605.374

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

D. SÛRETÉS CONSTITUÉES SUR ACTIFS FUTURS (MONTANT DES ACTIFS EN CAUSE)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

XXII. ETAT DES PASSIFS ÉVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (POSTES I ET II DU HORS BILAN)

1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit

Codes	Exercice	Exercice précédent
52201	6.705.485	7.057.886
52202	37.487	46.792
52203	1.415.131	1.463.883
52204	74.327	64.666

XXIII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (POSTES I À XV DU COMPTE DE RÉSULTATS)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	3.528.322	3.362.054
* Sièges belges	52301	3.506.084	3.357.039
* Sièges à l'étranger	52302	22.238	5.015
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	9.287	6.568
* Sièges belges	52303	9.287	6.568
* Sièges à l'étranger	52304		
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)	632.674	546.120
* Sièges belges	52305	632.674	546.120
* Sièges à l'étranger	52306		
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)	299.941	222.747
* Sièges belges	52307	222.747	222.747
* Sièges à l'étranger	52308	77.194	
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	138	19.262
* Sièges belges	52309	138	19.262
* Sièges à l'étranger	52310		
f. Commissions perçues	(40400)	1.524.125	1.539.234
* Sièges belges	52311	1.522.324	1.537.272
* Sièges à l'étranger	52312	1.801	1.962
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	286.568	117.191
* Sièges belges	52313	286.576	115.196
* Sièges à l'étranger	52314	-8	1.995
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	155.751	153.639
* Sièges belges	52315	155.671	153.547
* Sièges à l'étranger	52316	80	92
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	12.534	12.964
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	11.516	11.998
* Personnel de direction	52319	1.318	1.367
* Employés	52320	10.198	10.631
* Ouvriers	52321		
* Autres	52322		
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	15.175.111	15.839.512
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	853.335	808.490
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	218.791	200.368
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	220.578	113.362
d. Autres frais de personnel	52327	665	4.281
e. Pensions de retraite et de survie	52328	102	109
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations (+)	52329		
b. Utilisations et reprises (-)	52330		

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

- a. Produit de location
- b. Diverses récupérations
- c. Frais de port en compte
- d. Autres

6. Autres charges d'exploitation

- a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
- b. Autres
- c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées**8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	7.717	9.043
	124.949	115.586
	13.464	14.611
	9.621	14.399
52331	306.723	340.778
52332	25.946	38.294
52333	16.214.791	7.956.815
52334	13.119.169	6.751.624

XXIV. RELEVÉ RELATIF AUX OPÉRATIONS DE HORS BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

A. Types d'opérations (montant à la date de clôture des comptes)

1. Opérations sur valeurs mobilières

- a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

2. Opérations sur devises (montants à livrer)

- a. Opérations de change à terme
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 b. Swaps de devises et de taux d'intérêt
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 c. Futures sur devises
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 d. Options sur devises
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 e. Opérations à terme de cours de change
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

3. Opérations sur d'autres instruments financiers

Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)

- a. Contrats de swaps de taux d'intérêt
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 b. Opérations de futures sur taux d'intérêt
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 c. Contrats de taux d'intérêts à terme
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 d. Options sur taux d'intérêt
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)

- e. Autres opérations de change
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 f. Autres opérations de futures
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 g. Autres achats et ventes à terme
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

Codes	Exercice
52401	8.166.859
52402	8.166.859
52403	72.559.086
52404	66.618.905
52405	35.055.205
52406	32.388.728
52407	
52408	
52409	5.911.368
52410	5.911.368
52411	
52412	
52413	449.700.129
52414	185.080.921
52415	31.668.578
52416	31.668.578
52417	150.000
52418	150.000
52419	19.726.228
52420	16.761.027
52421	9.827
52422	9.827
52423	3.877.356
52424	3.877.356
52425	
52426	

B. OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS QUALIFIÉES DE MICRO-COUMENTURE VISÉES A L'ARTICLE 36BIS, §1ER

1. Opérations de couverture de juste valeur

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence(A – B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts							52433	
Forward swaps							52434	
Swaptions							52449	
Options de taux d'intérêts							52436	
Autres							52437	
Total							52438	

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52433 à 52437)

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue:

Codes	Montant
52439	

2. Opérations de couverture de flux de trésorerie

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence(A – B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts							52440	
Forward swaps							52441	
Swaptions							52442	
Options de taux d'intérêts							52443	
Autres							52444	
Total							52445	

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52440 à 52444)

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue:

Codes	Montant
52446	

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

C. OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS QUALIFIÉES DE MACRO-COUMENTURE VISÉES À L'ARTICLE 36BIS, §1ER BIS, ALINEA 1ER, 1°

1. Opérations de couverture de juste valeur

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)		Codes	Différence(A – B)	
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)			Passif (-)
Swaps de taux d'intérêts	158.515.453	158.515.453	-2.437.927	-92.187	148.692	-240.879	52447	-2.345.768
Forward swaps							52448	
Swaptions	400.000	400.000	13.822	4.612			52449	9.210
Options de taux d'intérêts							52450	
Autres							52451	
Total	158.915.453	158.915.453	-2.424.105	-87.575	148.692	-240.879	52452	-2.336.558

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52447 à 52451)

La valeur de marché (actualisation des flux de trésorerie futurs) des instruments de couverture par rapport à la valeur des instruments couverts comptabilisé au coût amorti.

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

Couverture du risque de taux des instruments à taux fixe à l'actif (e.a. des prêts hypothécaires et commerciaux) et au passif (dépôts de clients).

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue:

Codes	Montant
52453	808

Comparaison de l'évolution depuis le début de l'exercice de la valeur de marché des instruments de couverture avec l'évolution de la valeur de marché calculée des instruments couverts correspondants.

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

2. Opérations de couverture de flux de trésorerie

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence(A - B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	2.373.329	2.365.329	-12.343	-8.912		-8.912	52454	-3.431
Forward swaps							52455	
Swaptions							52456	
Options de taux d'intérêts	321.000	321.000	-1.222	1.876			52457	-3.098
Autres							52458	
Total	2.694.329	2.686.329	-13.565	-7.036		-8.912	52459	-6.529

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52454 à 52458)

La valeur de marché (actualisation des flux de trésorerie futurs) des instruments de couverture par rapport la valeur des instruments couverts comptabilisés au coût amorti.

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

Des prêts (prêts existants et la future production probable des prêts) à taux variable ainsi que des dépôts à taux variable.

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue:

Codes	Montant
52460	1.507

Si, pour les swaps de taux, les critères essentiels et les tests de sous-couverture sont valables, aucune inefficacité n'est enregistrée.

Pour les produits optionnels, la valeur de temps est reconnue en pertes et profits.

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

D. RÉSULTATS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS SUR OPÉRATIONS DEQUALIFIÉES DIFFÉRÉS EN COMPTE D'ATTENTE ET RESTANT A AMORTIR ET VISEES A L'ARTICLE 36BIS, §4, 3° ET 4° – VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

1. Opérations visées à l'article 36bis, §4, 3° - Instruments qui restent dans le patrimoine de l'établissement

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	≥ 5 ans	Codes	Total
Compte d'attente à l'actif (poste XII de l'actif)						
Micro-couverture					52461	
Macro-couverture					52462	
Compte d'attente au passif (poste V du passif)						
Micro-couverture					52463	
Macro-couverture					52464	

Description des instruments financiers qui ont perdu la qualification d'opération de couverture mais qui restent dans le patrimoine de l'établissement en précisant le type de couverture (micro-couverture, macro-couverture, couverture de juste valeur ou couverture de flux de trésorerie), leur classification actuelle (portefeuille bancaire ou de négociation) et les instruments financiers initialement couverts

2. Opérations visées à l'article 36bis, §4, 4° - Instruments qui ont quitté le patrimoine de l'établissement

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	≥ 5 ans	Codes	Total
Compte d'attente à l'actif (poste XII de l'actif)						
Micro-couverture					52465	
Macro-couverture	291		116.768	1.277.630	52466	1.394.689
Compte d'attente au passif (poste V du passif)						
Micro-couverture					52467	
Macro-couverture			-8.322	-1.874	52468	-10.196

E. OPERATIONS DE GESTION DE TAUX D'INTERETS SANS PRISE DE RISQUE SUPPLEMENTAIRE AVEC VEHICULE DE TITRISATION CONSOLIDE PAR L'ETABLISSEMENT DE CREDIT (ARTICLE 36BIS, §1ER BIS, ALINEA 2)

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)		Codes	Différence(A – B)	
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)			Passif (-)
Swaps de taux d'intérêts	32.602.000	32.602.000	768.991	54.148	72.539	-18.391	52469	
Forward swaps							52470	
Swaptions							52471	
Options de taux d'intérêts							52472	
Autres							52473	
Total	32.602.000	32.602.000	768.991	54.148	72.539	-18.391	52474	

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52469 à 52473)

La valeur de marché (actualisation des flux de trésorerie futurs) des instruments de couverture par rapport à la valeur des instruments couverts comptabilisé au coût amorti.

Véhicules de titrisation concernés		Nature des opérations et commentaires
Libellé	Code LEI	
BASS MASTER ISSUER	549300AK6YFXR PVDS005	Titrisation des prêts hypothécaires.
ESMEE MASTER ISSUER	549300T221REP M69EN29	Titrisation des prêts aux professionnels et aux petites et moyennes entreprises.

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

XXV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important

Codes	Exercice
52501	
52502	
	164
	2.340

XXVI. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**1. Impôts sur le résultat de l'exercice**

- a. Impôts et précomptes dus ou versés
- b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- c. Suppléments d'impôts estimés

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a. Suppléments d'impôts dus ou versés
- b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises

Déductions fiscales (RDT, Déduction pour capital à risque, pertes reportées)

Codes	Exercice
52601	92.242
52602	101.162
52603	-8.920
52604	
52605	-255
52606	1.105
52607	-1.360
	61.614
	-1.991.141

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

-179

5. Sources de latences fiscales

- a. Latences actives
 - * Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - * Autres latences actives
- b. Latences passives
 - * Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
52608	1.116.000
52609	1.116.000
52610	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
- b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Précompte professionnel
- b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	62.927	42.674
52702	77.032	66.735
52703	251.642	224.554
52704	131.578	236.654

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN CE COMPRIS LES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES)

A. Droits et engagements hors bilan

1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

2. Engagements importants de cession d'immobilisations

Codes	Exercice

3. Montant et nature des litiges importants et autres engagements importants

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire. Ceci est présenté de façon plus détaillée dans l'annexe 7.a. 'Passifs éventuels: procédures judiciaires et d'arbitrage' des Etats Financiers Consolidés BNP Paribas Fortis 2022 et in dans le document 'Pillar 3 disclosure' de BNP Paribas Fortis 2022.

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des
I. Description succincte des régimes de pension

Six régimes de pension sont d'application au sein de BNP Paribas Fortis.

A. Le premier régime s'applique aux membres du personnel (catégories ex-CGER, ex-Générale de Banque et BNP Paribas Fortis) entrés en service avant le 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis.

Ce régime se compose :

1) d'un plan de base de type de prestations définies qui prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension et d'une garantie orphelins.

2) d'un plan complémentaire (uniquement pour la catégorie d'affiliés ex-CGER) de type de contributions définies, avec versements obligatoires des assurés, qui prévoit un capital retraite et un capital décès complémentaires.

B. Le deuxième régime s'applique aux membres du personnel entrés en service à partir du 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis. Ce régime, avec versements obligatoires des assurés, est de type de contributions définies pour la garantie retraite et de type de prestations définies pour les garanties décès et orphelins.

C. Le troisième régime s'applique aux membres du personnel ayant accédé au statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis avant le 01.01.2015 et qui ont refusé leur affiliation au cinquième régime (décrit sous E. ci-dessous).

Ce régime est de type de prestations définies et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension, où le capital dépend du niveau de rémunération;
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension et d'une garantie orphelins.

D. Le quatrième régime s'applique à tous les membres du personnel ayant accédé au statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis après le 31.12.2014, ainsi qu'à ceux ayant accédé à ce statut avant le 01.01.2015 et ayant accepté leur affiliation à ce régime.

Ce régime est de type de contributions définies pour la garantie retraite et de type de prestations définies pour les garanties décès et orphelins.

E. Le cinquième et sixième régime sont des régimes additionnels dans le cadre d'un plan cafeteria qui s'appliquent aux membres du personnel à partir de Hay 17 ou membres du personnel qui ont certains units ("OMFU"), à l'exception de ceux entrés en service avant le 01.04.2019 et qui ont refusé leur affiliation.

Ce régime est de type de contributions définies et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension;
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension.

II. Exposé des mesures prises par l'entreprise pour couvrir la charge qui en découle

A. La charge du premier régime de pension est couverte par :

- une assurance de groupe conclue auprès de AXA Belgium et Allianz, pour les droits acquis (correspondant au financement personnel) au 31.12.2001, pour les catégories ex-Générale de Banque et BNP Paribas Fortis;
- une assurance de groupe conclue auprès de AG Insurance, pour la différence entre les prestations définies et ces droits acquis et pour les garanties décès et orphelins.

1) Pour les engagements relatifs à I.A.1), l'employeur verse au Fonds de Financement de l'assurance de groupe des dotations mensuelles (calculées selon un pourcentage fixe des rémunérations);

2) Pour les engagements relatifs à I.A.2), le financement est pour moitié à charge des employés et pour l'autre moitié à charge de l'employeur.

B. Pour la charge du deuxième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AG Insurance.

A cet effet, les travailleurs versent mensuellement une cotisation personnelle retenue de leur rémunération et l'employeur verse mensuellement des dotations au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.

C. Pour la charge du troisième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA Belgium. A cet effet, l'employeur verse mensuellement des dotations au Fonds de Financement de l'assurance de groupe, géré par AG Insurance.

D. Pour la charge du quatrième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA Belgium.

A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes d'assurance de groupe.

E. Pour la charge du cinquième et sixième régime, des assurance de groupe ont été conclues auprès de AG Insurance.

A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes d'assurance de groupe.

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
52801	

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou

BNP Paribas Fortis a constitué en 2008 et 2009 2 Sociétés d'Investissements en Créances ('SIC'), dénommées BASS Master Issuer SA et ESMEE Master Issuer SA, qui ont respectivement acquis auprès de BNP Paribas Fortis des prêts hypothécaires et des crédits aux entreprises, ceci grâce aux fonds obtenus par l'émission de titres. BNP Paribas Fortis a acquis la plupart de ces titres émis. Le risque de taux d'intérêt encouru par BASS Master Issuer SA et ESMEE Master Issuer est couvert de sorte que l'effet de cette opération sur la gestion ALM de la banque et sur le compte de résultats reste limité. Du fait de cette opération de titrisation, les crédits au bilan de BNP Paribas Fortis s'élèvent à EUR 31,6 milliards, et les titres détenus s'élèvent à 31,3 milliards. BNP Paribas Fortis peut utiliser ces titres dans le cadre de son refinancement auprès de la BCE, ce qui améliore la gestion du risque de liquidité de la banque.

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

	Exercice
Engagements de financement donnés	6.742.972
- envers des entreprises liées	6.705.485
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	37.487
Engagements de garanties donnés	1.489.458
- envers des entreprises liées	1.415.131
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	74.327
Sûretés réelles reçues	3.405.148
- envers des entreprises liées	2.982.655
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	422.493
Sûretés personnelles et droits de recours similaires obtenus	6.773.070
- envers des entreprises liées	6.773.070
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	
Opérations à terme sur valeurs mobilières, sur devises et autres instruments financiers (montant notionnel)	331.160.806
- envers des entreprises liées (montant notionnel)	330.577.489
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (montant notionnel)	583.317

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN

Depuis la clôture au 31 décembre 2022, en février 2023, les régions du sud de la Turquie ont été fortement touchées par l'un des pires tremblements de terre de l'histoire récente. Les répercussions sur l'économie en Turquie sont encore indéterminées, mais BNP Paribas Fortis suit la situation de près avec ses filiales turques qui continuent à accompagner ses clients en particulier durant cette période difficile.

Exercice

XXIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

A. Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'établissement sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes**1. Créances sur les personnes précitées**

- a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)
- b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé

2. Garanties constituées en leur faveur

- a. Conditions principales des garanties constituées

3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

- a. Conditions principales des autres engagements

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

- a. Aux administrateurs et gérants
- b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901A	1.492
52901B	
52902	
52903	
52904	6.699
52905	

B. Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)**1. Emoluments du (des) commissaire(s)****2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	1.334
52907	48
52908	
52909	210
52910	
52911	112
52912	25

4. Mentions en application de l'article 3:64, § 2 et § 4 du Code des sociétés et associations

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement

Codes	Exercice
53001	240.860
53002	114.776
53003	71.249.586
53004	71.249.341
53005	125.840
53006	

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**A. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**

L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion[1]

~~L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)[1]~~

~~L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger[1]~~

~~L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[1]~~

~~Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :
donner plus de détails;~~

~~Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[2]:
donner plus de détails;~~

B. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[2]:

'BNP PARIBAS SA - Boulevard des Italiens, 16 à 75009 - Paris - France

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus[2]:

BNP PARIBAS SA - Boulevard des Italiens, 16 à 75009 - Paris - France
Corporate website of BNP Paribas: www.bnpparibas.com

[1] Biffer la mention inutile.

[2] Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C. Relations financières du groupe dont l'établissement est à la tête en Belgique avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés) : mentions en application de l'article 3:64, § 2 et § 4 du Code des sociétés et associations

D. Relations financières du groupe dont l'établissement est à la tête en Belgique avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés) : mentions en application de l'article 3:65, §§ 4 et 5 du Code des sociétés et associations

1. Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
53201	1.468
53202	68
53203	
53204	210
53205	454
53206	62
53207	273
53208	133

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

4. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

XXXII. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Nature (Spéculation/couverture)	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Options de taux	Risque de taux d'intérêt	Couverture	721.000.000	4.711	33.073	4.695	576
Swaps de devises	Risque de taux d'intérêt	Couverture	-	-	-	-	-
	Risque de taux d'intérêt & Risque de change	Couverture	2.651.102.055	-8.653	-28.011	-1.394	-65.624
	Risque de change	Couverture	-	-	-	-3.180	15.304
Swaps de taux	Risque de taux d'intérêt	Couverture	267.236.780.197	-21.753	-1.715.770	278.812	323.023
Autre	Risque de taux d'intérêt	Couverture	5.902.853.845	-2.336	-2.336	1.317	1.317

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur
Néant	Néant
Néant	Néant
Néant	Néant

XXXIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU SENS DE L'ARTICLE 1:12 DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

1. Immobilisations financières

- a. Participations
- b. Créances subordonnées
- c. Autres créances

2. Autres créances

- a. A plus d'un an
- b. A un an au plus

3. Dettes

- a. A plus d'un an
- b. A un an au plus

4. Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises

- a. pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- b. pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'établissement

5. Autres engagements financiers significatifs

Codes	Exercice
53101	2.675.022
53102	2.575.022
53103	100.000
53104	
53105	417.774
53106	
53107	417.774
53108	1.002.466
53109	781.700
53110	220.766
53111	9.720
53112	9.720
53113	
53114	5.711

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement

310

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	8.904	4.964	3.940
Temps partiel	1002	3.779	1.024	2.755
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	11.516	5.607	5.909
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	12.483.533	7.198.017	5.285.516
Temps partiel	1012	2.691.578	495.285	2.196.293
Total	1013	15.175.111	7.693.302	7.481.809
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.020.868.361	592.012.064	428.856.297
Temps partiel	1022	271.821.996	72.371.922	199.450.074
Total	1023	1.292.690.357	664.383.986	628.306.371
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	11.998	5.839	6.158
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	15.839.512	7.998.728	7.840.784
Frais de personnel	1023	1.126.355.213	580.779.241	545.575.972
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (cont.)
A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	8.884	3.650	11.423
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8.869	3.649	11.407
Contrat à durée déterminée	111	15	1	16
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4.951	965	5.565
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	523	184	637
de niveau supérieur non universitaire	1202	2.221	448	2.517
de niveau universitaire	1203	2.207	332	2.412
Femmes	121	3.933	2.685	5.857
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	507	468	828
de niveau supérieur non universitaire	1212	1.781	1.366	2.765
de niveau universitaire	1213	1.645	851	2.264
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1.190	202	1.309
Employés	134	7.694	3.448	10.114
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

	Codes	1. Personnel	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	51	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	83.516	
Frais pour l'établissement	152	3.011.992	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	498	19	513
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	484	18	499
Contrat à durée déterminée	211	14	1	15
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	465	482	752
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	457	482	744
Contrat à durée déterminée	311	8		8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	109	377	322
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	46	21	60
Autre motif	343	310	84	370
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	5.177	5811	5.375
Nombre d'heures de formation suivies	5802	120.746	5812	131.023
Coût net pour l'établissement	5803	15.679.718	5813	16.281.561
dont coût brut directement lié aux formations	58031	15.332.719	58131	15.921.243
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	346.999	58132	360.319
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	1.250	5831	1.302
Nombre d'heures de formation suivies	5822	18.835	5832	27.104
Coût net pour l'entreprise	5823	1.432.778	5833	2.061.801

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'établissement	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Cf Appendix - Règles d'Évaluation

Appendix Règles d'Évaluation

Synthèse des principes comptables applicables aux États Financiers Non Consolidés

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes comptables de BNP Paribas Fortis sont en concordance avec les dispositions fixées par l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les principes comptables de BNP Paribas Fortis sont identiques à ceux de l'année passée.

Les principes comptables appliqués aux éléments les plus caractéristiques du bilan et du compte de résultat sont commentés ci-après.

ACTIF

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds qui ont été mis à disposition, déduction faite des remboursements effectués entre-temps et des réductions de valeur actées. Tous les frais relatifs à l'apport de créances sont pris intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

La différence éventuelle entre la valeur nominale de pareilles créances et le montant des fonds mis à disposition à l'origine est à traiter prorata temporis comme produit ou charge d'intérêt dans le compte de résultat.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des corrections d'inventaire sont comptabilisées pour les créances douteuses et les créances à évolution incertaine à concurrence de la partie pour laquelle il n'y a pas de certitude de recouvrement appuyée par des données objectives. A partir du moment où une créance est classée comme à risque, les intérêts ne sont, en principe, plus pris en résultat.

Les principes comptables prévoient qu'un fonds interne de sécurité puisse être constitué afin de couvrir des risques bien définis qui pourraient se produire dans le futur mais qui ne peuvent pas encore être individualisés.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les titres ou les créances matérialisées par des titres négociables appartiennent au portefeuille de négociation s'ils sont acquis avec l'intention de les revendre sur la base de leur rendement à un terme qui n'excède normalement pas six mois.

Les titres qui font partie du portefeuille de négociation sont évalués à leur valeur de marché si le marché est liquide. S'il n'existe pas de marché liquide, l'évaluation s'effectue au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres à revenu fixe qui font partie du portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel à l'achat. L'écart entre le prix d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) et la valeur de marché est pris en résultat de manière étalée.

Les plus et moins-values réalisées lors de la vente de titres de placement à revenu fixe sont immédiatement comptabilisés en résultat. Si elles sont réalisées dans le cadre d'opérations d'arbitrage, elles peuvent être étalées en résultat conformément aux dispositions de l'article 35 ter § 5 de l'A.R. du 23 septembre 1992.

Les titres à revenu variable qui font partie du portefeuille de placement sont comptabilisés au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de réalisation. Toutes les différences sont alors imputées au compte de résultat.

Si le débiteur présente un risque de non-remboursement, des réductions de valeur sont appliquées comme pour les créances douteuses ou les créances à évolution incertaine.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value durable, des réductions de valeur sont constituées. De même, quand des immobilisations financières sont financées au moyen de fonds de tiers, aucune différence de conversion n'est actée en résultat pour ce financement.

Les frais d'acquisition accessoires sont immédiatement pris en compte de résultat.

Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont activés et amortis de façon linéaire sur cinq ans.

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés directement en résultat.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission d'emprunts perpétuels sont amortis de façon linéaire sur cinq ans, ou durant la période qui précède la date du premier call, si celle-ci est antérieure.

Les frais relatifs aux logiciels développés par la Banque même ou relatifs aux logiciels courants ou spécifiques achetés auprès de tiers sont comptabilisés directement en résultat (frais généraux). S'il est certain que la durée de vie économique d'un logiciel spécifique acheté auprès de tiers dépasse un an, la durée de vie étant essentiellement basée sur le risque de changement technologique ou d'évolutions commerciales, ce logiciel peut être activé et amorti de façon linéaire sur la période d'utilisation estimée avec un maximum de cinq ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur maximum 10 ans.

La Banque ne fait pas usage de la faculté d'activer les commissions payées en rémunération de l'apport par des tiers d'opérations avec la clientèle dont la durée contractuelle dépasse un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires et taxes indirectes non récupérables compris, diminués des amortissements.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur la durée de vie économique estimée.

La réévaluation des immobilisations corporelles n'est admise que si la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

Autres actifs

Cette rubrique contient entre autres les latences fiscales actives.

Des latences fiscales actives ne peuvent pas être reconnues. Cependant, sur la base d'une dérogation de la BNB, les latences fiscales actives liées aux provisions de restructuration, y compris celles couvrant les plans sociaux, sont reconnues dans les comptes statutaires.

La somme de la valeur réelle y compris les intérêts courus des swaps de taux d'intérêt et de taux de change détenus à des fins de transaction, est présentée au bilan en un seul montant. Ce montant est présenté comme un actif ou un passif selon que le montant net est un montant à recevoir ou à payer.

Le montant réévalué de la prime des options détenues à des fins de transaction est présenté comme un actif ou un passif selon que le montant net est un montant à recevoir ou à payer.

Les projets de construction réalisés pour compte propre sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, si cette dernière est inférieure. Les frais pour l'aménagement ou la commercialisation sont compris dans la valeur d'acquisition du bien immeuble. Si les immeubles sont évalués à la valeur de marché inférieure, la correction de valeur qui sera appliquée à la valeur d'acquisition sera comptabilisée dans le compte de résultat comme autres charges d'exploitation.

PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la Banque, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps. Les commissions versées pour l'apport de dépôts sont prises intégralement à charge de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour leur montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Autres dettes

Cette rubrique comprend entre autres toutes les dettes salariales envers le personnel et les charges sociales correspondantes, nées au cours de l'exercice sur lequel portent les comptes annuels, mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.

Dérivés : voir 'Autres actifs'

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pensions et obligations sociales similaires sont constituées sur la base des prescrits légaux belges.

Fonds pour risques bancaires généraux

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux résulte d'une méthode fixe, approuvée par le Conseil d'Administration, appliquée systématiquement et qui est basée sur le volume pondéré des risques de crédit et de marché des activités bancaires.

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits et charges d'intérêts

Tous les produits et les charges d'intérêts sont pris en compte dès qu'ils sont acquis ou dus. Les produits dont l'encaissement est incertain ou douteux sont en principe réservés et ne sont donc pas pris en résultat. Les produits d'intérêts comprennent également les produits qui résultent de l'amortissement actuariel de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement.

Produits de titres à revenu variable

Les produits d'actions et de participations sont comptabilisés dès que la Banque a connaissance de l'attribution d'un dividende.

Produits dérivés

Les résultats sur produits dérivés sont traités d'une façon différente selon la nature de l'opération.

a) Opérations de couverture

Ce sont les opérations qui visent une protection contre les fluctuations de change, de taux d'intérêt ou de prix. Les gains et les pertes sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux résultats des éléments couverts afin d'en neutraliser, en tout ou en partie, leurs effets.

Pour que des opérations soient qualifiées de couverture, elles doivent répondre aux conditions ci-après :

- L'élément couvert ou l'ensemble homogène couvert doit exposer la Banque à un risque de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de prix.
- Les opérations de couverture doivent être spécifiquement désignées en tant que telles lors de leur conclusion, ainsi que les éléments qu'elles couvrent.
- Il doit exister une corrélation suffisante entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture (ou de l'instrument sous-jacent).

Dès qu'une opération ne remplit plus les conditions pour être considérée comme couverture, elle est évaluée à sa juste valeur.

b) Opérations de négociation

Les opérations conclues dans le cadre des activités courantes de négociation qui ne sont pas des opérations de couverture, sont évaluées au prix de marché. Aussi bien les profits que les pertes d'évaluation sont imputés au compte de résultat. Si, pour un produit, il n'y a pas de marché liquide, seules les pertes d'évaluation sont reconnues en résultat.

c) Une autre méthode d'évaluation est appliquée pour les opérations à terme sur taux d'intérêt conclues dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt (dite ALM), conformément à l'art. 36bis de l'A.R. du 23 septembre 1992 tel que modifié par l'A.R. du 29/08/2021. Les résultats sont reconnus prorata temporis pour autant que ces opérations ont pour objectif:

- la réduction du risque de taux d'intérêt auquel la Banque est exposée ; ou
- la couverture de flux futurs de trésorerie hautement probables.

Cette méthode d'évaluation s'applique également aux opérations ayant pour objectif la gestion du risque de taux sans prise de risque supplémentaire lorsqu'elles sont conclues en tant que composante d'une titrisation effectuée dans le cadre de la gestion du risque de liquidité avec un véhicule consolidé.

Pour les opérations conclues dans le cadre d'une gestion globale sans caractère réducteur du risque de taux d'intérêt, les résultats sont reconnus prorata temporis, à condition que soit prise en résultat l'éventuelle perte qui découlerait de l'évaluation à la valeur de marché.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

Devises

Pour l'évaluation des devises, il y a lieu de faire une distinction entre les postes monétaires et non monétaires.

Par poste monétaire, on entend les actifs et passifs, y compris les comptes de régularisation, les droits et engagements qui ont pour objet une certaine somme d'argent en devises, ainsi que les actions et autres titres non productifs d'intérêt appartenant au portefeuille de négociation. Les postes monétaires sont convertis sur la base du cours moyen des cours représentatifs acheteur et vendeur au comptant à la date de clôture. Les éléments qui, en raison de leur nature, sont liquidés à des cours spécifiques, sont convertis au cours moyen spécifique. Les écarts de conversion y afférents sont repris au compte de résultat (à l'exception des bénéfices de cours sur les devises pour lesquelles il n'existe pas de marché liquide).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières sont considérées comme des postes non monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition convertie sur la base du cours de change lors de l'acquisition. Lorsque des éléments non monétaires comportant un risque de change font l'objet d'un financement durable par des emprunts dans la monnaie correspondante, les écarts de conversion sur les emprunts ne sont pas comptabilisés en résultat.

Compensation

La compensation entre des actifs et passifs et des revenus et charges est faite conformément à l'A.R. du 23 septembre 1992 relatifs aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les opérations de pension réglées par une CCP (contrepartie centrale) sont compensées et leur position nette est déclarée par CCP seulement si les transactions de mise et prise en pension partagent les caractéristiques de base, notamment l'échéance, la devise, le CSD (Central Securities Depository ou dépositaire central de titres) et la stratégie comptable.

L'impact fin 2022 était :

Actif (000 EUR)	Avant compensation	Compensation	Après compensation
10320	8.111.542	-1.395.053	6.716.489
Passif (000 EUR)	Avant compensation	Compensation	Après compensation
20130	35.647.049	-1.395.053	34.251.996

RAPPORT DE GESTION

Cf Appendix - Rapport de Gestion

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Message du Président et du CEO

L'invasion en Ukraine et la crise humanitaire qui a suivi – sans oublier les tensions géopolitiques en général – ont été des facteurs déterminants pour l'année 2022. Ces derniers ont également eu d'importantes répercussions sur l'économie et les citoyens belges, principalement à cause de la crise énergétique et de l'importante inflation qu'elle a provoquée. Même si l'économie belge s'est montrée résiliente, la situation générale a pesé sur la croissance, provoquant un net ralentissement. Entre-temps, nous avons constaté que la transition vers l'énergie, la mobilité et l'habitat durables est de plus en plus urgente. Dans ce contexte, notre positionnement et notre gamme de produits et de services nous ont permis de protéger, de soutenir et de conseiller nos clients et clientes tout au long de l'année 2022, au cours de laquelle notre banque a célébré son 200^e anniversaire. Le fil rouge de notre histoire bicentenaire est d'avoir toujours pu aider nos clients à grandir en nous adaptant continuellement et en gardant une longueur d'avance. Avec l'acquisition de bpost banque en janvier 2022, nous avons ouvert un nouveau chapitre à cet égard. Nous allons construire une offre encore plus vaste et variée en combinant les atouts de bpost banque – la proximité et la simplicité du service – et de BNP Paribas Fortis – les produits et l'expertise.

L'an dernier, nous avons continué sur notre lancée et nous avons poursuivi une dynamique positive dans tous nos domaines d'activité. Notre bénéfice net s'élève à 3.161 millions d'euros, un excellent résultat qui équivaut à une augmentation de près de 19%* par rapport à 2021. Les revenus sont en hausse de 17%* et atteignent 9.642 millions d'euros, tandis que l'augmentation des coûts d'exploitation – principalement due à la hausse des taxes bancaires et à l'inflation – est de 11%*. Notre ratio d'efficacité consolidé s'est amélioré pour passer de 54,4% l'an dernier à 52,6% cette année.

En Belgique, Commercial & Personal Banking a amélioré ses bénéfices avant impôts grâce à une augmentation des volumes, à une hausse des revenus due au retour à des niveaux de taux d'intérêt plus élevés et à la hausse des commissions, notamment en Transaction Banking. Les crédits aux clients ont augmenté de 14,8% (7,5%*) par rapport à 2021, pour atteindre 135 milliards d'euros. Les dépôts, qui s'élevaient à 162 milliards d'euros à la fin de l'année, sont en hausse de 9,2% (1,2%*). Entre-temps, notre business Corporate Banking a réalisé d'excellents résultats, en particulier chez Global Markets.

Arval a réalisé des bénéfices en forte hausse grâce, entre autres, à l'augmentation des prix des voitures d'occasion. Leasing Solutions et Personal Finance ont signé d'excellentes performances et ont augmenté leur résultat avant impôts grâce à la hausse des volumes, même si les marges se sont retrouvées sous pression chez Personal Finance. Malgré l'augmentation des coûts d'exploitation due à l'inflation, notre filiale turque TEB a enregistré une hausse de ses bénéfices grâce à une importante augmentation de ses crédits, des revenus d'intérêt et à l'excellente performance de Global Markets. Entre-temps, BGL à Luxembourg a amélioré son bénéfice net grâce à la hausse des produits d'intérêt et des revenus de commissions.

Malgré la grande volatilité du contexte économique, le coût du risque a reculé de 11%* pour se situer à 14 points de base, illustrant notre politique claire et proactive en matière de gestion du risque à long terme.

Avec un ratio CET1 de 17,2%, nos capitaux affichent un excellent niveau et notre liquidité, avec un ratio de couverture (LCR) de 126% au 31 décembre 2022, reste très satisfaisante. Ces chiffres illustrent notre capacité à financer la croissance future et à aider nos clients individuels, familles, entreprises et organisations à but non lucratif à mener à bien leurs projets.

* Excluant les éléments retraités, c.-à-d. à périmètre et change constants, et excluant d'autres résultats non récurrents.

Mise en place accélérée de notre Plan Stratégique 2025

Les défis auxquels nous sommes confrontés – la transition vers une économie à faible émission de carbone, les nouvelles solutions de mobilité, les technologies de paiement avancées, où et comment et investir – couvrent toutes les facettes de notre société et de nos vies. En nous engageant davantage dans les leviers de transformation et l'excellence technologique, des systèmes d'information à l'intelligence artificielle en passant par les données, nous voulons renforcer la résilience et l'agilité de l'économie et des citoyens belges pour relever ces défis et exploiter le potentiel de croissance. Nous misons sur les technologies et les innovations, couplées à l'expertise améliorée de notre personnel, afin d'améliorer l'expérience de notre clientèle et notre efficacité opérationnelle.

La mise en place accélérée de notre Plan Stratégique 2025 s'appuie sur la technologie et l'expertise humaine de BNP Paribas Fortis, et doit garantir une approche pragmatique et cohérente nous permettant de fournir à nos clients et clientes les moyens dont ils et elles ont besoin pour réaliser leurs projets. Malgré la fragilité de l'environnement actuel et les défis qu'il pose, nous constatons que nos clients continuent à prendre de nombreuses initiatives et à faire preuve d'une grande agilité, et nous souhaitons les aider grâce à notre Plan Stratégique. Trois éléments – **croissance, accessibilité et durabilité** – sont les pierres angulaires du développement futur de nos services bancaires.

Croissance

Nous considérons qu'il est essentiel que nos clients commerçants et entreprises disposent de solutions de paiement efficaces et transparentes pour assurer leur croissance. De ce fait, nous avons rassemblé Trade Finance, Cash Management Factoring et Fixed Income sous une seule bannière, appelée Transaction Banking. En Belgique, nous détenons actuellement une part de marché de 40% en Factoring. Les contrats Easy2Cash (notre service d'affacturage 100% digital pour les PME) ont enregistré une hausse de 130% en 2022 par rapport à l'année précédente. Grâce aux nouvelles technologies et à la présence internationale du groupe BNP Paribas, nous comptons renforcer encore notre position dans les services de Transaction Banking dédiés aux entreprises.

Avec plus de 1 million de contrats d'assurance habitation et autres risques, nous poursuivons nos efforts pour repositionner BNP Paribas Fortis en tant que bancassureur. Avec le lancement de notre offre d'assurance dédiée aux professionnels et aux entreprises, nous continuons d'investir dans l'expertise en assurance, et nous comptons doubler cette année le nombre de collaboratrices et collaborateurs certifiés dans le segment des assurances non-vie pour les indépendants et titulaires de professions libérales. Sur le plan des assurances digitales, la convivialité est notre maître-mot. À l'heure actuelle, 35% de nos polices d'assurance sont souscrites en ligne et, dans la plupart des cas, les réclamations pour pertes et dommages sont traitées via un contact unique sur l'Easy Banking App ou Easy Banking Web.

Nous avons lancé 30 nouvelles formules d'assurance ainsi que Touring Go et Touring Move, de nouvelles polices d'assistance voyage. Nous avons élargi notre gamme de solutions en proposant le système de télésurveillance Homiris.

Parallèlement, nous avons créé un pack numérique tout-en-un – Hello bank! Pro – conçu pour celles et ceux qui souhaitent lancer leur activité. Un an après son lancement, Hello bank! Pro compte 2.300 clients professionnels indépendants et, en collaboration avec Xerius, nous avons jusqu'à présent aidé 330 personnes à lancer leur propre entreprise. Au total, notre banque a accompagné quelque 18.000 entrepreneurs et entrepreneures dans le lancement de leur activité en 2022. Et, cette année, nous déployons une nouvelle approche tout-en-un via laquelle 300 experts et expertes de BNP Paribas Fortis aident nos clients et clientes à lancer et développer leur entreprise.

Accessibilité

Nous souhaitons rester la banque la plus accessible de Belgique, avec nos conseillers clientèle au cœur de notre relation client, aux côtés de systèmes digitaux fournissant une expérience personnalisée et hautement intuitive en temps réel.

Début 2024, nous comptons mettre en place de nouveaux modèles de service combinant la facilité d'un réseau dense de points de vente locaux (bpost) avec les compétences et l'expertise du personnel de BNP Paribas Fortis.

Nos clients pourront choisir entre des services bancaires de base fournis via Nickel (avec l'aide de 415 partenaires commerciaux actuellement – nombre qui devrait grimper jusqu'à 1.400 d'ici 5 ans) ; passer au tout numérique avec Hello bank! ; ou accéder facilement à des services bancaires quotidiens dans les 657 bureaux actuels de bpost. Les agences de BNP Paribas Fortis seront orientées vers le conseil d'experts sur rendez-vous, tandis que 16 Client Houses répondront aux besoins des clients de Private Banking et des clients entrepreneurs.

À cet égard, alors que nous nous préparons à accueillir les 600.000 clients de bpost banque, l'acquisition de bpost banque représente une expansion importante de notre capacité à fournir des services de premier plan et à être accessible à tous types de clients et clientes.

En 2022, nous avons comptabilisé 4,7 millions de visites en agence (6,7 millions avec les agences bpost), ainsi que 1,2 milliard de contacts via l'App et le Web (clientèle bpost banque comprise), ainsi que 3,5 millions d'appels à l'Easy Banking Centre (EBC) et au Client Service Centre. Une vente sur deux a été entièrement finalisée via les canaux digitaux. Notre Easy Banking App connaît une popularité croissante, avec près de 2,1 millions de clients – soit 10% de plus qu'à la fin 2021 – qui l'utilisent activement et l'apprécient beaucoup. Les clients apprécient tout particulièrement le module de Budget Management que nous avons récemment ajouté à l'appli et qui fournit un aperçu précis des rentrées et des dépenses, réparties en douze catégories. Le module comptabilise aujourd'hui plus de 500.000 utilisateurs et utilisatrices par mois et la société de conseil Sia Partners l'a nommé « Best in class on the market » en 2022.

« Easy Cashback », notre nouveau programme de récompense in-app, sera lancé cette année en partenariat avec Paylead. Il fournira automatiquement aux clients consentants des récompenses sous forme de cashbacks, tout en offrant une expérience fluide lors de leurs achats en magasin ou en ligne, avec leur carte de paiement BNP Paribas Fortis, chez nos commerçants belges partenaires.

Durabilité

En 2022, nous avons continué à proposer à nos clients et clientes de nombreuses solutions de financement dans les domaines de la construction et de la rénovation durables, de la mobilité durable, des produits d'investissement socialement et écologiquement responsables et des conseils aux entreprises en matière de transition vers des pratiques plus durables.

Nous avons l'ambition d'augmenter considérablement le pourcentage de crédits alloués à des projets répondant aux critères ESG. Nous gérons, pour les entreprises, un portefeuille de crédits ESG pour un total de 15,1 milliards d'euros, dont 2,9 milliards d'euros destinés à des projets liés aux énergies renouvelables. En outre, nous constatons un recours accru à nos Sustainable Impact Loans, qui accordent des conditions plus favorables lorsque certains critères de durabilité sont rencontrés. Par ailleurs, dans notre business Private Equity, dont l'objectif est d'investir 1 milliard d'euros d'ici 2025, nous privilégions également, lorsque c'est possible, les fonds et entreprises orientés ESG.

Lorsqu'ils investissent dans des projets axés sur la durabilité, nos clients corporate peuvent compter sur l'expertise et le soutien de notre Sustainable Business Competence Centre (SBCC). En 2022, le SBCC a été impliqué dans des demandes de crédit pour un montant total de 470 millions d'euros de financement durable.

BNP Paribas Fortis est le leader du marché belge de l'offre d'investissements durables pour les particuliers. À la fin 2022, nous gérons 38,3 milliards d'euros d'actifs investis dans des produits labellisés « Towards Sustainability », 79% de nos clients disposant d'un compte-titres ou d'un compte d'épargne-pension investi dans ces produits. De plus, une partie des revenus qui en découlent sont réinvestis dans des bonnes causes via notre fonds « Impact Together ». Ainsi, depuis 2015, près de 360.000 clients de la banque ont apporté une contribution de 15 millions d'euros à 150 projets soutenus par la Fondation Roi Baudouin.

Dans le domaine de la mobilité durable, nous faisons la promotion active des voitures électrifiées. 19% de la flotte gérée par notre filiale de leasing Arval se composent aujourd'hui de véhicules électrifiés. Le leasing de vélos électriques a augmenté de 30%. Arval s'est donné pour objectif de compter 50% de voitures économes en énergie dans sa flotte d'ici 2025.

Grâce à l'acquisition d'Optimile, spécialiste en logiciels de mobilité électrique, nous sommes également en mesure de proposer Mobility as a Service (MaaS) et Charging as a Service (CaaS). À l'heure actuelle, quelque 16.000 bornes de recharge en Belgique sont connectées grâce au logiciel d'Optimile, ce qui représente une hausse de 168% par rapport à 2021. Le pass Optimile donne, quant à lui, accès à plus de 300.000 points de recharge à travers l'Europe.

Nous souhaitons remercier tous nos collègues pour leur dévouement et leur engagement sans faille, qui nous ont permis d'obtenir ces excellents résultats. Nous sommes également heureux d'annoncer que nous avons commencé l'année 2023 par un beau succès, en réussissant à mettre en place notre nouvelle organisation commerciale. Celle-ci nous permettra de réagir encore plus rapidement et d'adapter nos services pour répondre aux besoins de nos clients et clientes.

Nous sommes une banque solide qui s'appuie sur le plus grand réseau de distribution de Belgique pour servir une clientèle toujours plus large et diversifiée. Grâce à la puissance des technologies et à l'expertise de notre personnel, nous disposons de tous les éléments nécessaires pour accélérer la mise en œuvre fructueuse de notre Plan Stratégique 2025, axé sur la croissance, l'accessibilité et la durabilité.

Nous avons recruté plus de 500 Positive Bankers en 2022, et nous comptons renforcer nos équipes grâce à l'arrivée de 1.500 nouveaux collaborateurs et collaboratrices d'ici 2025. La réalisation de notre ambition, à savoir poursuivre notre développement et continuer à fournir des services bancaires de premier plan à notre clientèle en nous appuyant sur les technologies nécessaires, dépendra essentiellement des compétences et de l'expertise des membres de notre personnel.

Nous comptons tout mettre en œuvre pour être le partenaire de choix de tous nos clients actuels et futurs. Cela reste notre principal objectif et nous souhaitons ici les remercier pour la confiance qu'ils continuent à accorder à BNP Paribas Fortis qui reste, plus que jamais, le moteur de l'économie durable.

Max Jadot
Président du Conseil d'Administration

Michael Anseeuw
Chief Executive Officer

Le contexte économique

Sur l'ensemble de l'année 2022, la croissance économique belge a atteint 3,1 %, grâce à un excellent premier semestre et à la levée définitive des mesures liées à la pandémie de coronavirus. La seconde partie de l'année a par contre été affectée par les conséquences de la guerre en Ukraine, qui ont touché l'économie mondiale et plus particulièrement l'Europe en raison de sa proximité géographique et de sa forte dépendance au gaz russe. La flambée du prix de l'énergie s'est ajoutée aux autres hausses de prix déjà bien tangibles depuis le milieu de l'année 2021, en ligne avec le net rebond des économies du monde entier. L'inflation belge a dès lors dépassé les 13 % au mois d'octobre avant d'amorcer un léger recul par la suite.

Ces hausses de prix vertigineuses ont dégradé de manière rapide et significative la confiance des agents économiques du pays, et ce en dépit de l'indexation automatique des salaires en vigueur en Belgique. La flambée de la facture énergétique a en effet rapidement laissé augurer d'une forte hausse des coûts dans les mois suivants, déprimant les perspectives pour les entreprises. Sans surprise, les investissements ont dès lors reculé tout au long de l'année car la plupart des entreprises se retrouvent confrontées à des défis de taille sur les fronts de la rentabilité et de la compétitivité. Beaucoup d'entre elles disent d'ailleurs miser davantage sur l'automatisation et le numérique à long terme. Le contexte géopolitique s'est révélé tellement tendu tout au long de l'année que la confiance des ménages belges est tombée plus bas qu'en mars 2020, lors du premier confinement lié à la crise sanitaire. Elle s'est légèrement redressée en fin d'année, lorsqu'il est devenu évident que le pic des prix de l'énergie et de l'inflation était vraisemblablement passé.

Le marché du travail a continué à bénéficier de la forte croissance enregistrée en 2021 et de nombreux emplois ont encore été créés en 2022. Le taux de chômage s'affiche à 5,5 %, même si l'écart entre postes à pourvoir et demandeurs et demandeuses d'emploi reste élevé, comme c'est le cas dans de nombreux pays où la pandémie aura provoqué un autre regard sur le monde du travail dans de nombreux secteurs. La liste des métiers en pénurie n'a cessé de s'allonger au fil des mois, alimentant grèves et revendications salariales dans plusieurs secteurs-clé de l'économie comme les transports ou les soins de santé.

La plupart des pays d'Europe ont été confrontés au même choc inflationniste, de sorte que la croissance a faibli partout dans la seconde moitié de l'année, au point qu'une récession n'est plus exclue pour les prochains trimestres.

Les États-Unis sont parvenus à tirer leur épingle du jeu grâce à leur indépendance énergétique. Ils ont d'ailleurs rapidement pallié

le manque de gaz russe en Europe en y vendant des quantités impressionnantes de gaz liquide à des prix extrêmement élevés, engrangeant au passage des milliards de dollars tout au long de l'année.

Sans surprise, la flambée inédite des prix partout dans le monde a provoqué une envolée des taux d'intérêt : aux États-Unis, la Banque centrale a relevé son principal taux directeur à sept reprises sur l'année, le portant de 0,25 % à 4,5 % tandis qu'en Europe, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à quatre hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet et décembre, portant le taux de refinancement des banques auprès de la Banque centrale de 0 à 2,5 %. Dans le même temps, la BCE a décidé de réduire la quantité de liquidités mise dans le système bancaire suite à la crise sanitaire, ce qui a provoqué un début de réduction de la taille des bilans des principales institutions monétaires.

Le choc inflationniste a été tellement soudain que les marchés obligataires en ont souffert lourdement tout au long de l'année. En l'espace de quelques mois, le rendement des obligations à 10 ans de l'état américain est passé de 1,5 % à 3,3 %, tandis qu'en Europe, les taux à 10 ans passaient de 0,3 % en début d'année à 3,2 % à la fin du mois de décembre. En Belgique, le taux des emprunts d'État à 10 ans est passé de 0,2 % à 3,1 % sur l'année écoulée. Dans la foulée, les taux d'intérêt des emprunts hypothécaires ont augmenté de manière substantielle, donnant parfois un réel coup d'arrêt aux marchés immobiliers des pays où les emprunts se font à taux variable. La Belgique échappe à ce scénario car la très grande majorité des emprunts se fait à taux fixe, ce qui explique la très bonne tenue du marché en 2022, après une année 2021 déjà très intense en raison des taux d'intérêt très bas et de l'envie d'espace qui a motivé de nombreux Belges à investir dans l'immobilier tout au long de la crise sanitaire. La hausse des prix de l'immobilier résidentiel s'est légèrement ralentie en 2022, mais s'affiche toujours à 5 %, après avoir atteint le niveau très soutenu de 8 % sur l'année 2021.

La remontée des taux d'intérêt à long terme est une source d'inquiétude pour la gestion des finances publiques car la pandémie a fait des dégâts au niveau des déficits et des dettes publiques dans de nombreux pays, dont la Belgique qui a vu son déficit grimper à 9 % en 2021 et rester au-delà de 5 % en 2022. Il importerait pour la suite de voir quel impact une récession pourrait avoir, surtout que les banques centrales ont décidé de réduire la taille de leur bilan dans le but de mieux maîtriser l'inflation. Ceci implique que les états qui auront besoin de lever des fonds en 2023 ne pourront plus systématiquement compter sur leur banque centrale pour acheter leurs obligations, mais devront à nouveau convaincre les investisseurs privés du bien-fondé de leur gestion.

Enfin, le secteur bancaire belge a continué de jouer son rôle en matière de financement de l'activité économique, avec des octrois de crédits en forte croissance au cours de l'année écoulée. Au cours des neuf premiers mois de l'année, le taux de croissance des crédits a permis

d'atteindre des encours de respectivement 250 et 150 milliards d'euros pour les crédits aux particuliers et aux entreprises. Sur un an, cela représente une progression de quasi 8 % pour les crédits aux ménages et 10 % pour les crédits aux entreprises.

Les activités clés

BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis gère les activités de Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et de Corporate & Institutional Banking (CIB) du Groupe BNP Paribas en Belgique, où la banque emploie 10.400 ETP au 31 décembre 2022.

Retail Belgium

Les activités de banque de détail de BNP Paribas Fortis sont constituées d'une offre de services bancaires pour une clientèle variée incluant les particuliers, les indépendants et les professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations sans but lucratif. En 2022, Retail Belgium propose ses services par l'intermédiaire de deux réseaux qui opèrent sur la base d'une approche segmentée du marché : Retail & Private Banking Belgium et Corporate Banking Belgium.

Retail & Private Banking Belgium

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment des particuliers et occupe des positions fortes sur le segment des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,35 millions de clients. BNP Paribas Fortis est également la 1^{re} banque privée en Belgique. Fintro compte plus de 351.000 clients.

Retail & Private Banking sert les clients particuliers, les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises par le biais de ses différents réseaux intégrés, s'inscrivant ainsi dans une stratégie de banque hybride où le client choisit entre le réseau d'agences et les canaux digitaux :

- Le réseau commercial comprend 342 agences (dont 153 indépendants) et 16 centres d'une structure dédiée, 'La banque des Entrepreneurs'. Ce dispositif est complété par 206 franchises sous l'enseigne Fintro et 657 points de vente de bpost banque (détenu à 100 %) en partenariat avec Bpost. Ses 342 agences sont organisées en 32 groupes d'agences, qui dépendent de 9 régions ;

- La plateforme numérique de Retail & Private Banking gère les services de banque via internet (Easy Banking) et mobile banking (2,7 millions d'utilisateurs actifs en cumulé, y compris Fintro) et un réseau de 878 distributeurs automatiques (y compris Fintro) ;

BNP Paribas Fortis détient par ailleurs une participation dans Batopin, une joint-venture avec KBC, ING et Belfius, chacun pour 25 %. Batopin installe des points CASH neutres partout en Belgique dans les lieux à fort flux de clientèle. Le parc ATM de Batopin compte aujourd'hui 483 distributeurs et augmente chaque semaine ;

- La banque est également disponible pour les clients grâce à l'Easy Banking Centre qui traite jusqu'à 70.000 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank! qui compte plus de 518.000 clients.

Les services de banque privée sont proposés aux particuliers dont les actifs investis sont supérieurs à 250.000 euros. Le département Wealth Management au sein de la banque privée sert les clients dont les actifs investis sont supérieurs à 5 millions d'euros. Les clients de la banque privée sont accueillis dans 30 centres de Private Banking, un Private Banking Centre by James (Centre de Private Banking avec fourniture de services à distance par le biais des canaux numériques) et 2 centres de Wealth Management.

BNP Paribas Fortis a poursuivi en 2022 le développement de ses services digitaux et l'amélioration de l'expérience client, avec notamment l'application de services de banque à distance Easy Banking avec de nouvelles fonctionnalités et des performances améliorées. Cela se traduit par des notes d'évaluation de 4,6 sur 5 pour la version iOS d'Easy Banking App, et 4,5 sur 5 pour la version Android. Le Centre de Services Client s'appuyant sur la robotique et l'intelligence artificielle est entièrement déployé, permettant un traitement optimisé d'un nombre croissant de questions de la clientèle et du personnel.

À partir du 1^{er} janvier 2023, BNP Paribas Fortis connaîtra une nouvelle organisation commerciale qui mettra en avant une segmentation autour de trois groupes de clients :

- Retail Banking, pour les clients particuliers et indépendants servis par une équipe multidisciplinaire ;
- Affluent & Private Banking, pour les clients particuliers et indépendants avec plus de 85.000 euros d'actifs avec un chargé de relation dédié ;
- Corporate Banking pour les clients entreprises avec un chargé de relation dédié (Entreprises pour les petites et moyennes entreprises, et Corporate Coverage pour les grandes entreprises et clients publics et institutionnels).

En 2022, BNP Paribas Fortis est devenue actionnaire à 100 % de bpost banque après le rachat de la participation de 50 % détenue par Bpost. En complément, un accord commercial exclusif de sept ans a été signé entre Bpost et BNP Paribas Fortis. Dans le cadre de cet accord, Bpost proposera les services et produits de BNP Paribas Fortis dans son réseau de bureaux de poste.

Plus que jamais, la banque se veut le partenaire financier de confiance de ses clients et clientes

En 2022, nous avons plus que jamais voulu être aux côtés de notre clientèle dans un contexte associant la sortie progressive de la phase aigüe du COVID-19 et une crise énergétique naissante sur fond de guerre en Ukraine. Nous avons donc intensifié nos campagnes de communication, tant vers nos clients particuliers que professionnels, afin de les accompagner de la manière la plus personnalisée et la plus pertinente possible.

Au regard du contexte économique, de la crise énergétique et de l'évolution des réglementations, nous avons intensifié notre approche 'Financial Well Being' afin d'accompagner au mieux nos clients particuliers. Et ce principalement au travers de quatre axes: la production et la revue permanente des contenus sur Easy Banking Web (EBW) (pages My Life), les différents supports commerciaux mis à disposition de la force de vente sur les thématiques: 'My Mobility', 'My Budget', 'My Future' et 'My Housing', les contenus de la newsletter envoyée aux clients particuliers mais également la mise en place de leads qualitatifs pour générer des opportunités de contacts vers nos clients et clientes en difficultés financières ou ayant besoin d'accompagnement pour gérer leur budget. Et ce avec un focus particulier sur les solutions permettant de financer des travaux de rénovation et d'isolation afin de diminuer les dépenses énergétiques.

Nous avons également mis en œuvre des campagnes d'information sur le lancement de la nouvelle carte de débit Bancontact Visa Debit mais aussi sur le déploiement du nouveau réseau de distributeurs ATM CASH Points.

Vers davantage de mobilité durable

Afin de mettre en œuvre notre stratégie visant à soutenir activement la transition vers un monde plus durable, nous avons notamment mis l'accent sur la mobilité durable au travers de campagnes de communication de grande ampleur tant en interne qu'en externe avec une forte présence en télévision, radio, canaux digitaux, affichage agences et campagnes directes. En ce qui concerne nos clients professionnels, nous avons également développé un webinar dédié aux évolutions fiscales de la mobilité professionnelle tout en proposant régulièrement des offres 'Top deals' sur des véhicules électriques, en étroite partenariat avec notre filiale Arval. En décembre, jouant pleinement son rôle de partenaire de confiance également pour la problématique de la mobilité, la banque a publié une grande enquête réalisée auprès de 2.000 Belges sur l'évolution de leurs choix de mobilité et la transition vers des véhicules zéro émission. Une enquête qui met en lumière le souhait de près de la moitié des Belges de passer à une voiture électrique en 2029 pour autant qu'une série d'améliorations soient apportées en matière d'offre de véhicules, de prix d'entrée moins élevés, d'infrastructure de recharge et d'autonomie augmentée des batteries. Une étude qui souligne également le rôle proactif des banques attendu pour les consommateurs pour faciliter cette transition.

La poursuite de notre positionnement en tant que banque et assurances

Nous avons également poursuivi le travail de repositionnement de BNP Paribas Fortis, partenaire pour les solutions bancaires et les assurances. Et ce, tant pour les clients particuliers que professionnels, au travers de campagnes de communication en télévision, radio et médias digitaux mais aussi via des communications directes vers notre clientèle. Nous avons mis l'accent tant sur le large éventail de solutions, encore renforcé par les solutions d'Homiris qui permettent d'intégrer des systèmes d'alarme permettant des réductions sur les assurances habitation, que sur la facilité d'utilisation au travers notamment de nouvelles fonctionnalités digitales dans notre application EBA (Easy Banking App) : souscription en ligne pour Touring, déclaration de sinistre, signature de contrat...

À ce propos, en novembre, la banque et l'assureur AG ont conclu un accord de principe avec l'asbl Touring Club Royal de Belgique sur le transfert de toutes les activités opérationnelles et commerciales du groupe Touring au sein de Touring SA et sur l'acquisition de respectivement 75 % (AG) et 25 % (BNP Paribas Fortis) des actions de Touring SA.

Pour la clientèle professionnelle, nous avons notamment lancé une première campagne d'envergure afin de promouvoir les solutions d'assurances pour les professionnels d'AG désormais intégrées dans notre portefeuille de solutions, ce qui permet au client de souscrire directement à ces solutions auprès de la banque. Pour ce faire, nous avons notamment développé un outil d'aide au choix des assurances professionnelles en ligne. Nous avons également élargi notre portefeuille de solutions en matière de pension du deuxième pilier en intégrant des produits de type branche 23 dans notre offre.

Un accompagnement toujours plus pointu en matière d'investissement

En matière d'investissement, nous avons continué à développer et à promouvoir notre plateforme de contenu d'expertise 'MyExperts' qui permet à nos clients et clientes Private Banking, Wealth Management et Priority Exclusive d'avoir accès à des articles et des webinaires qui les aident à prendre leurs décisions en matière d'investissement. Nous avons élargi le spectre des sujets proposant également une offre de contenu adaptée aux entreprises et aux professions libérales.

Nous avons pris la décision de mettre fin au service de la plateforme d'investissement en ligne Lucy.

Conformément à notre stratégie visant à promouvoir les investissements durables et responsables, nous avons lancé un nouveau fonds philanthropique 'Impact Together' logé dans la Fondation Roi Baudouin et financé uniquement par des revenus provenant des solutions d'investissement durables proposées par la banque. Un fonds qui remplace le 'Venture Philantropy Fund' dont la visibilité était trop limitée. L'argent récolté vise à soutenir structurellement des organisations locales, soutenir spécifiquement des projets ponctuels mais aussi intervenir lors de catastrophes naturelles ou des situations de crise.

Conformément à l'introduction de la nouvelle législation européenne en matière d'investissement durable, la banque a adapté son approche pour jauger systématiquement l'intérêt de ses clients à opter pour des solutions de placement durables. Une nouvelle terminologie a notamment été mise en place pour distinguer les placements durables et les placements responsables.

Un développement continu de nos solutions digitales pour gérer le quotidien

Pour faciliter la vie de nos clients et clientes, nous avons également continué à développer nos solutions digitales permettant une plus grande autonomie dans la gestion du quotidien comme la modification des limites de carte et le lancement de Personal Finance Management, un outil de gestion budgétaire. Afin de promouvoir l'ensemble des solutions digitales de notre application Easy Banking App, nous avons mis en place une campagne

de communication à la télévision, sur les médias digitaux et les réseaux sociaux. Plus spécifiquement pour nos clients entrepreneurs, nous avons également mis en place des campagnes directes spécifiques pour promouvoir les plateformes Easy Banking Business et Easy Banking Business mobile, des fonctionnalités plus pointues pour gérer son business. En parallèle, nous avons également continué à communiquer régulièrement sur l'accessibilité de la banque via les outils digitaux 'Click to call' dans Easy Banking App et les appels vidéos.

En matière d'accompagnement sur la digitalisation de nos clients, nous avons poursuivi et intensifié nos campagnes d'éducation et de prévention de la fraude et du phishing, notamment via de nouvelles vidéos postées sur notre site Easy Banking Web

La mise en avant de nos solutions de paiements digitaux

2022 fut également marquée par de nombreuses initiatives visant à mettre en avant nos solutions de paiements digitaux pour les commerces et entreprises afin de répondre à la nouvelle obligation légale faite à ceux-ci de proposer une solution d'acceptation des paiements digitaux entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022. En partenariat étroit avec notre filiale Acepta et avec Payconiq, nous avons renforcé notre présence lors de foires et salons tout en multipliant les campagnes de communication directe pour permettre à nos clients de trouver la solution correspondant à leurs besoins.

Nous avons également travaillé à la promotion des solutions de loyauté de notre partenaire Joyn, des solutions venant en complément des solutions de paiement et qui permettent de digitaliser la relation client et de booster son business en facilitant les campagnes promotionnelles des marchands vers leurs clients. Pour ce faire, nous avons notamment organisé une grande action d'activation de la solution Joyn dans nos propres bâtiments afin de renforcer la connaissance et la mise en avant par nos collaborateurs de ce type de solution.

Un renforcement de notre communication vers les Starters

Déjà amorcé en 2021, nous avons poursuivi et intensifié nos efforts de communication vers les Starters afin de jouer pleinement notre rôle de moteur de développement de l'économie locale. Et ce tant via la marque BNP Paribas Fortis que via la marque Hello Banque. De nouvelles campagnes de communication en radio et sur les médias digitaux ont fait la promotion de nos solutions et de notre expertise en matière d'accompagnement des futurs entrepreneurs. Dans le même temps nous avons mis sur pied un webinaire dédié à l'économie circulaire à destination des Starters tout en développant des capsules vidéos mettant en avant différents aspects de notre expertise pour les jeunes entrepreneurs en partenariat avec l'émission « Goe Bezig » sur Kanaal Z.

Une expertise reconnue d'année en année

Le 13 juillet, BNP Paribas Fortis a été désigné 'Meilleure banque en Belgique' et 'Meilleure banque d'investissement en Belgique' à l'occasion de la remise annuelle des 'Awards for Excellence' du célèbre magazine financier international *Euromoney*. Les prix récompensent les banques qui font preuve de leadership, d'innovation et de dynamisme sur les marchés où elles opèrent.

Le 4 novembre, le magazine financier de pointe *The Banker* – qui fait partie du groupe Financial Times – a nommé BNP Paribas Fortis 'Meilleure banque privée en Belgique'.

Le 29 novembre, l'éditeur *Global Finance* a attribué à BNP Paribas Fortis son 'Best SME Bank Award 2023' pour le marché belge. Cet award récompense notre engagement aux côtés des PME belges.

Corporate Banking

Grâce à son modèle d'affaires et de services bien développé, diversifié et intégré, la division Corporate Banking de BNP Paribas Fortis est bien équipée pour servir un large éventail de clients, y compris les petites et moyennes entreprises, les entreprises belges et d'autres entreprises européennes, les institutions financières, les investisseurs institutionnels, les organismes publics et les collectivités locales. Au service d'une clientèle étendue et diversifiée de grandes et moyennes entreprises, Corporate Banking est un chef de file dans ces deux domaines, de même qu'un challenger important dans le secteur public.

Dans le modèle relationnel de Corporate Banking, les Relationship Managers jouent un rôle déterminant en servant des portefeuilles de clientèle dédiés auxquels ils apportent des solutions et des services sur mesure grâce à un large éventail d'experts dans toutes les solutions bancaires possibles. Au sein de Corporate Banking, Commercial Banking sert les PME et les MidCaps au travers d'un réseau de 14 Business Centres dans tout le pays, tandis que les relations avec les grandes entreprises, les institutions financières et les organismes publics sont gérées par des équipes centrales dédiées depuis notre siège de Bruxelles.

Offrant un large éventail de solutions et de services spécialisés, tant classiques que sur mesure, et s'appuyant sur le réseau international du groupe BNP Paribas dans 65 pays, Corporate Banking continue de répondre aux besoins précis de ses clients en matière de financements, de transactions, d'investissements et d'assurances, en Belgique comme à l'étranger.

Un partenaire financier qui aide les entreprises à surmonter les incertitudes

En 2022, Corporate Banking a continué d'apporter un soutien important à l'économie belge tout au long de l'année. Notre division Transaction Banking a notamment aidé nos clients à supporter les perturbations de leur chaîne d'approvisionnement en raison de l'évolution géopolitique. Nos experts Global Markets ont également pu accompagner nos clients dans la couverture de leurs risques, que ce soit en termes de taux d'intérêt, de volatilité des devises ou d'inflation. Nos équipes Private Equity ont poursuivi leurs investissements dans des entreprises belges conformément à notre stratégie 2025.

Une organisation qui s'adapte pour soutenir une croissance continue

La division Corporate Banking a poursuivi ses projets de transformation digitale et d'amélioration de l'efficacité de ses processus. Elle a également amélioré son modèle de service en accélérant le déploiement des fonctionnalités digitales et des canaux de contact à distance.

Nos partenariats avec EMAsphere et Climact illustrent parfaitement la manière dont Corporate Banking apporte une plus-value constante à ses clients en élargissant les solutions proposées aux entreprises au-delà des services bancaires classiques.

2022 a également été l'année de la préparation de la nouvelle organisation commerciale, par laquelle les entreprises bénéficiant d'un chargé de relation dédié seront prises en charge par Corporate Banking à partir de 2023. Ce modèle adapté nous aidera à renforcer davantage nos relations avec nos clients dans le cadre de notre stratégie à l'horizon 2025.

Un partenaire de confiance pour accompagner les entreprises vers des modèles commerciaux plus durables

Avec le Sustainable Business Competence Centre, Corporate Banking se positionne résolument en faveur du développement durable. Au cours de l'année, la division s'est efforcée d'aider sa clientèle à adopter des pratiques et des modèles économiques plus durables et à investir dans des projets de transformation nécessaires pour relever les énormes défis liés au changement climatique et à la perte de biodiversité. Nous avons continué d'accorder une attention accrue aux domaines de la transition énergétique, de la décarbonation, de l'économie circulaire et régénératrice et de la biochimie. Corporate Banking a également élargi son expertise relative au cadre réglementaire du pacte vert pour l'Europe et aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG). Notre partenariat avec Climact nous a notamment permis d'apporter à nos clients entreprises une solution pour mesurer l'empreinte carbone de leurs activités.

En 2022, BNP Paribas Fortis a remporté pour la troisième année consécutive le titre de 'meilleure banque d'investissement' de Belgique, décerné par le magazine *Euromoney* à l'occasion de ses Awards for Excellence annuels. En outre, en 2022, Corporate Banking a obtenu de la part de Greenwich les prix de 'Share Leader' et 'Quality Leader' pour l'année 2021 dans les catégories Large Corporate Banking et Large Corporate Cash Management, et pour l'année 2022 dans la catégorie Trade Finance.

Arval

Arval est une filiale de BNP Paribas Fortis spécialisée dans la location longue durée de véhicules avec une gamme complète de services, et dans les nouvelles solutions de mobilité durable. Arval offre à ses clients entreprises (allant des grandes sociétés internationales aux petites et moyennes entreprises), à ses partenaires et à leurs employés, ainsi qu'aux particuliers en général, des solutions flexibles afin de rendre leurs trajets fluides et durables.

Fin 2022, Arval comptait plus de 8.000 collaborateurs dans les 30 pays où la société est implantée et presque 1,6 million de véhicules en location longue durée (+8,3 %* par rapport à fin 2021) (dont 296.676 véhicules électrifiés). La société opère principalement en Europe, où elle occupe la position de leader. Elle s'appuie par ailleurs sur des partenariats stratégiques grâce à l'Alliance Element-Arval, leader mondial du secteur, avec plus de trois millions de véhicules au total dans 53 pays. En 2022, elle a réalisé deux acquisitions: BCR Fleet Management en Roumanie (3.800 véhicules) et Terberg Business Lease aux Pays-Bas et en Belgique (38.000 véhicules).

En 2022, elle a continué à soutenir activement ses clients avec des produits et services innovants tels que Arval Connect, une solution puissante pour aider les clients à mieux contrôler leurs coûts et à accélérer la transition énergétique, et Arval Adaptiv, une offre d'abonnement flexible innovante pour les clients privés. En outre, Arval a élargi son premier projet international sur la biodiversité '1 véhicule électrifié = 1 arbre', lancé dans huit pays en 2021, à tous les autres pays où l'entreprise opère. Fin décembre 2022, 207.995 arbres ont été financés.

BNP Paribas Leasing Solutions

BNP Paribas Leasing Solutions aide les entreprises et les professionnels à développer leur activité avec des solutions locatives et de financement ainsi que des services adaptés à leurs besoins.

Les équipes d'experts de BNP Paribas Leasing Solutions accompagnent :

- Les constructeurs d'équipements et éditeurs de logiciels professionnels avec des solutions complètes et exclusives visant à stimuler et soutenir les ventes de leurs réseaux de distribution et/ou revendeurs ;
- Les distributeurs, concessionnaires, revendeurs et intégrateurs d'équipements professionnels avec des solutions d'aide à la vente ainsi qu'une large gamme de produits financiers et de services visant à répondre aux besoins de leurs clients ;
- Les entreprises, collectivités, artisans et professionnels avec des solutions pour financer leurs investissements.

BNP Paribas Leasing Solutions soutient les acteurs de l'économie réelle en finançant tous les grands marchés d'équipements professionnels (logistiques, agricoles, informatiques, médicaux, etc.) ainsi qu'en accompagnant la transition écologique de ses clients par le financement d'équipements ayant un effet positif et de l'économie circulaire.

Fin 2022, BNP Paribas Leasing Solutions a été désigné 'European Lessor of the Year' pour la 7^e fois - un record - et a également reçu le prix de 'Best Energy Transition Financing Program of the Year' par *Leasing Life*, magazine de pointe dédié au Leasing en Europe.

BGL BNP Paribas

Le groupe BNP Paribas au Luxembourg propose une gamme complète de produits et services financiers adaptés aux besoins de l'ensemble de sa clientèle luxembourgeoise. Il est en outre le premier employeur du secteur financier luxembourgeois.

* Taux de croissance fin 2022 vs fin 2021. Si l'on exclut les acquisitions de TBLG et des activités de leasing opérationnel de BCR en Roumanie, la croissance organique est de +5,5 % fin 2022 vs fin 2021.

Activités de BGL BNP Paribas

La business line **Retail Banking** de BGL BNP Paribas propose à sa clientèle (particuliers, professions libérales et entreprises) un ensemble de produits et services allant de la banque au quotidien au financement, en passant par les produits d'épargne, de bancassurance et d'investissement. Elle propose l'une des plus vastes gammes de produits bancaires de détail du marché luxembourgeois, en ce compris le leasing privé.

BGL BNP Paribas Banque Privée propose à sa clientèle luxembourgeoise ou régionale des solutions complètes et sur mesure de gestion financière et de patrimoine.

Wealth Management vise une clientèle internationale, en particulier les entreprises et les ménages, en les soutenant dans leurs besoins spécifiques au moyen de solutions de gestion financière et d'actifs sur mesure, en plus d'une gamme de services de haute qualité : conseil en investissement, gestion discrétionnaire, planification et organisation de patrimoine, diversification et financement d'actifs.

À travers sa business line **Corporate Banking**, BGL BNP Paribas est le premier partenaire bancaire luxembourgeois des grandes entreprises, du secteur public et des institutions, des organisations sociales, des professionnels de l'immobilier et des start-up. La gamme de produits proposés s'articule autour de différents domaines tels que le financement (classique, projets, cessions et reprises, immobilier), la négociation (lettres de crédit, prêts documentaires), la gestion de trésorerie (centralisation, outils de gestion multibancaire, programmes de cartes...), la couverture du risque de taux (change, intérêts) et les comptes bloqués. En tant que membre du groupe BNP Paribas, BGL BNP Paribas met également à la disposition de ses clients entreprises tous les savoir-faire et services spécialisés du groupe.

Corporate and Institutional Banking propose aux clients entreprises et institutionnels des produits et services liés aux marchés des capitaux et du financement au Luxembourg.

BGL BNP Paribas Development a été créé en 2021 pour soutenir les activités luxembourgeoises en acquérant des participations minoritaires. Par le biais d'investissements directs dans des sociétés commerciales, industrielles et technologiques luxembourgeoises non cotées en bourse, la banque entend participer à leurs projets de croissance organique et externe et les épauler dans le cadre de cessions d'entreprises.

Türk Ekonomi Bankası A.Ş. (TEB)

BNP Paribas Fortis exerce ses activités en Turquie par le canal de TEB. Au 30 septembre 2022, TEB, qui distribue en Turquie toute la gamme de produits et services Retail du groupe BNP Paribas, se classait au dixième rang des banques de dépôt turques en matière de part de marché des prêts et dépôts.

En 2022, TEB a continué de diversifier et enrichir ses produits, services et campagnes, afin de pouvoir proposer des solutions orientées client. Nous avons également élargi notre gamme de services et de produits par le biais de nos canaux digitaux. TEB applique une méthodologie centrée sur l'humain et le parcours client, et organise des programmes spécifiques visant à recueillir et exploiter judicieusement les expériences de ses clients. Le suivi minutieux des habitudes de la clientèle et des voies d'acquisition de celle-ci constitue un élément clé à cet égard. En plus des études transactionnelles et relationnelles du Net Promotor Score (NPS), nous continuons de recueillir des informations et d'améliorer l'expérience client grâce à des études et à une communication ad hoc avec nos clients sur tous les canaux (200.000 échanges de communication ont été enregistrés en 2022). Dans l'étude NPS de benchmark menée de manière indépendante chaque année, TEB s'est hissée dans le top 3 des banques de détail turques pour la cinquième année consécutive.

Fin 2022, les canaux digitaux de TEB servaient un peu moins de 2,65 millions de clients actifs en ligne, avec 87 % de prêts personnels et 66 % de comptes à terme ouverts sur la plateforme bancaire CEPTETEB. CEPTETEB a poursuivi le développement de ses canaux digitaux en 2021, en élargissant sa base de clients et en introduisant de nouvelles fonctionnalités dans l'application mobile CEPTETEB et sur la plateforme TEB FX. CEPTETEB, qui utilise les technologies et innovations les plus récentes, propose également une plateforme de chatbots appelée TELEPATİ, et Fon Danışmanım (« My Fund Advisor »), un outil automatisé et piloté par un algorithme, capable de constituer des portefeuilles de fonds.

TEB a porté une attention particulière au Digital Banking pour les personnes âgées. TEB met tout en œuvre pour devenir le premier choix des retraités et, fin 2022, elle avait augmenté sa base de clients pensionnés de 147 % par rapport à 2021. TEB favorise l'essor du digital parmi les retraités en réalisant des développements de systèmes visant à simplifier les procédés et à offrir une plus grande facilité d'utilisation à tous les clients retraités. L'activité des applications mobiles chez les utilisateurs retraités de CEPTETEB a augmenté au cours de l'année, 66 % de ce segment de clients utilisant désormais l'application.

Fin 2021, TEB a lancé un compte de dépôt à terme TRY protégé contre le risque de change, un compte YUVAM* et un compte de dépôt à terme TRY avec conversion devises/or, devenant ainsi l'une des premières banques de Turquie à proposer ces produits sur une application mobile. TEB a contacté des clients potentiels en vue de promouvoir ces comptes innovants par l'intermédiaire de Relationship Managers, Digital Relationship Managers, SMS, e-mails, notifications push, bannières et canaux digitaux. Fin 2022, notre part de marché dans les comptes à terme en TRY protégés contre le risque de change avait atteint 2,57 %, contre 1,39 % en décembre 2021.

La clientèle de détail possédant des avoirs en devises et en or s'est vu proposer des comptes 'Marifetli', un compte à terme journalier qui permet de réinvestir quotidiennement les capitaux et intérêts. Le compte offre des taux d'intérêt attrayants et la possibilité d'investir dans un fonds commun de placement assorti d'un taux d'intérêt supplémentaire. En 2022, TEB a accueilli quelque 57.000 nouveaux clients Marifetli, ainsi que plus de 50.000 nouveaux clients de fonds communs de placement.

Tout au long de 2022, TEB a continué de se concentrer sur les clients et clientes fortunés de masse. Les limites d'actifs ont été portées à un minimum de 300.000 TRY, la digitalisation a été étendue et l'offre de produits d'investissement s'est élargie, ce qui a permis de fidéliser davantage la clientèle et d'augmenter le nombre de clients de 28 % par rapport à l'année précédente. Les privilèges dont bénéficie ce segment de clients grâce à la banque digitale CEPTETEB ont un effet positif sur l'activité en ligne, puisque 80 % des clients fortunés utilisent désormais l'application mobile. TEB a également renforcé son objectif de devenir la principale banque des avocats et avocates turcs, en améliorant son 'Package Avocats' par l'ajout des cotisations de retraite au cash-flow des avocats et en concluant des contrats avec 52 sociétés d'avocats pour atteindre des professionnels du droit dans toute la Turquie.

Private Banking

TEB Private Banking a redynamisé sa plateforme d'investissement Angel, conçue pour offrir aux clients des services de conseil incluant des produits d'investissement alternatifs et des idées innovantes. La plateforme réunit les entrepreneurs et les investisseurs potentiels lors d'événements clients en face à face, permettant ainsi aux deux parties de se faire connaître et de libérer le potentiel commercial. En 2022, TEB Private Banking a remporté des récompenses internationales prestigieuses, dont un premier prix Euromoney dans la catégorie Capital Markets Investment Advisory, le titre de 'Meilleure banque privée de

Turquie' pour la quatrième fois aux World Finance Banking Awards, le prix 'Banque privée la plus innovante' aux International Finance Awards (pour la cinquième fois) et le prix 'Meilleur innovateur digital de l'année' aux PWM Wealth Tech Awards.

SME Banking

TEB s'est toujours concentrée sur les PME, au vu de leur rôle important dans la croissance économique de la Turquie. Soutenue par la présence mondiale et le savoir-faire du groupe BNP Paribas, TEB propose aux PME des produits et services financiers et non financiers sur mesure et exclusifs en agissant en tant que banque-conseil plutôt qu'en adoptant une démarche bancaire classique. Nous proposons une large gamme de produits personnalisés aux PME, tels que des formules de commerce extérieur, des financements de projets et des produits dérivés. Un modèle de service digital a été mis en place dans le but de permettre aux PME d'effectuer des opérations bancaires quotidiennes, de cash management et d'investissement via CEPTETEB İŞTE sans devoir se rendre en agence, tout en offrant des conseils personnalisés par des Relationship Managers dévoués et bien formés. Dans la lignée de l'accélération de la transformation digitale qui façonne le secteur bancaire et de l'évolution des demandes et des attentes des clients, SME Banking se concentre sur la digitalisation, l'innovation, la création et l'optimisation des processus d'entreprise, en travaillant avec les fintechs et les start-up tant sur des projets de transformation digitale qui nécessitent des compétences logicielles élevées que sur le développement de nouveaux produits et services financiers.

Outre les secteurs d'activité PME et Banque agricole, TEB fournit des solutions financières aux start-up et propose des approches bancaires spécifiques pour répondre aux besoins des administrations locales et du commerce de l'or. Dans le cadre de son approche Municipality Banking, TEB SME Banking offre des solutions financières aux administrations locales, y compris des lignes de crédit pour des projets dans des domaines tels que l'investissement dans l'énergie solaire, les systèmes de transport écologiques et les installations de traitement des déchets solides. Le service Gold Banking permet aux clients qui traitent de la production ou du négoce d'or, y compris les bijoutiers, grossistes et exportateurs, de se procurer des Prêts Or pour financer leurs besoins en fonds propres, tandis que le Compte de dépôt Or est conçu pour permettre aux clients qui choisissent d'investir leur épargne en or d'acheter et de revendre ce métal précieux au gramme près.

* YUVAM: un compte en livres turques qui incite les non-résidents et leurs sociétés à placer leur épargne en Turquie en offrant une garantie de la Banque centrale contre la volatilité des taux de change.

TEB Start-up Banking a mis en place des 'Start-up Houses' dans sept grandes villes pour épauler les start-up technologiques. Il s'agit du programme d'entrepreneuriat le plus complet et le plus étendu de Turquie. TEB SME Banking soutient également des projets qui ont un effet positif sur l'environnement et/ou la société. Dans le cadre du financement durable, TEB SME Banking propose des solutions de financement aux PME et aux municipalités pour le financement de projets écologiques tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, la gestion des déchets et les projets de rénovation visant à réduire les émissions de carbone.

Corporate Banking

TEB Corporate Banking propose des services tels que le financement du commerce international, les financements structurés, la gestion de trésorerie, les services de crédits et la couverture

des risques de change, de taux et d'instabilité des marchés des matières premières. TEB fournit ses services par le biais de centres de commerce extérieur dotés de spécialistes expérimentés ainsi qu'à travers 11 succursales d'entreprises, dont cinq sont situées à Istanbul, spécialement conçues pour répondre aux exigences des entreprises multinationales.

Dans un monde en rapide mutation grâce aux nouveaux développements technologiques, où les attentes et les exigences de la clientèle évoluent à toute vitesse, TEB Corporate Banking a œuvré tout au long de 2022 à maintenir la qualité des produits et l'expérience client globale au plus haut niveau en anticipant et en répondant à l'évolution des attentes et besoins des clients et clientes. Cette année, nous avons réussi à maximiser la satisfaction de notre clientèle en répondant à ses différents besoins par le biais de nos canaux de ventes.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

En tant que partenaire de confiance de ses clients et clientes, la banque s'engage à leurs côtés pour un monde plus durable et plus juste.

Sa démarche en matière de responsabilité sociétale s'articule autour de quatre thèmes :

La transition vers la neutralité carbone

BNP Paribas a l'ambition de financer une économie neutre en carbone d'ici 2050. En 2021, il a adhéré à la Net-Zero Banking Alliance, s'engageant par là à aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par ses activités de crédit et d'investissement pour compte propre sur l'objectif de l'Accord de Paris. Il a publié un premier rapport d'analyse et d'alignement pour le climat, présentant ses objectifs de réduction des intensités d'émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités de crédit dans trois secteurs d'activité parmi les plus émetteurs : la production d'électricité, le pétrole et le gaz et l'automobile. Il s'agit d'une première étape. Sept autres secteurs suivront d'ici 2024.

Le capital naturel et la biodiversité

La dégradation de la biodiversité et du capital naturel a des répercussions environnementales, économiques et humaines. Afin de contribuer à la protection de la biodiversité dans le monde,

BNP Paribas s'engage en mettant en place des politiques dédiées (notamment contre la déforestation), en participant à des coalitions (comme la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures qui vise à instaurer une cohérence mondiale du reporting des entreprises sur leurs risques et opportunités liés à la nature) et en finançant des actions contribuant à la protection de la biodiversité (BNP Paribas vise 4 milliards d'euros de financements aux entreprises poursuivant cet objectif à l'horizon 2025).

En Belgique, le soutien de la banque aux associations Natagora et Natuurpunt leur a permis, cette année encore, d'agrandir leurs réserves naturelles et de contribuer ainsi à la protection de la biodiversité en Belgique. Par ailleurs, 10.000 arbres ont été plantés par les collaborateurs et collaboratrices le 16 décembre, à l'occasion des 200 ans de la banque.

L'économie circulaire

Une économie linéaire génère déchets, pollution et pénurie de matières premières. Il est donc primordial, pour préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique, de promouvoir l'économie circulaire. Celle-ci, en privilégiant la valorisation et le reconditionnement de produits en fin de vie, permet de réduire la consommation de ressources non renouvelables et la production de déchets. BNP Paribas Fortis a noué un partenariat avec CO₂ Value Europe, qui a l'ambition de capturer le CO₂ pour le recycler et l'utiliser comme matière première, pour une économie circulaire du carbone.

L'inclusion

BNP Paribas Fortis s'attache à lutter contre les inégalités et à promouvoir une société inclusive où chacun puisse trouver sa place.

L'inclusion numérique est de plus en plus importante pour participer pleinement à la société. C'est pourquoi BNP Paribas Fortis a lancé, en 2020, DigitAll, le premier écosystème belge destiné à lutter contre l'exclusion numérique qui regroupe des organisations sociales, des instances publiques et des entreprises. Début 2022, DigitAll a présenté MobiDig, une boîte à outils mobile contenant du matériel numérique. L'objectif: permettre aux organisations sociales d'aller plus facilement à la rencontre de leur public cible afin de l'aider à acquérir des compétences numériques. Le Digital Inclusion by Design Index, autre outil développé par DigitAll, permet aux concepteurs d'outils et services numériques de mesurer le degré d'inclusion numérique de ceux-ci dans le but de les rendre plus accessibles à un public peu familiarisé.

BNP Paribas Fortis axe sa politique en matière de durabilité sur cinq priorités stratégiques:

Investissements durables et responsables

Les actifs sous gestion hors bilan en placements labélisés 'Towards Sustainability' s'élevaient, fin 2022, à 38,30 milliards d'euros. 64,6 % des nouveaux investissements dans des fonds réalisés en 2022 l'ont été dans des produits répondant aux critères 'Towards Sustainability'.

Immobilier durable

BNP Paribas Fortis est la première grande banque belge à appliquer le label européen EEM (Energy Efficient Mortgage label). La banque offre des conditions de crédit différenciées à ses clients particuliers qui optent pour des projets immobiliers durables. Le montant des crédits hypothécaires labélisés EEM s'élevait, fin 2022, à 4,95 milliards d'euros.

En 2022, le volume des prêts énergie (finançant des travaux destinés à économiser l'énergie) représentait 45 % de la production totale des prêts à la rénovation (prêts à tempérament).

Le portefeuille des prêts énergie a quant à lui augmenté de 72 % par rapport à fin 2021 (passant de 205 millions d'euros à 352 millions d'euros).

La transition durable des entreprises

BNP Paribas Fortis souhaite augmenter significativement la part des crédits octroyés aux projets répondant aux critères ESG (Environment, Social, Governance). Au 31 décembre 2022, le montant des crédits ESG accordés aux clients de BNP Paribas Fortis* s'élevait à 15,1 milliards d'euros. Ce montant comprend également les crédits répondant à la définition des 'Sustainability Linked Loans**'.

Ces crédits ESG incluent 5,7 milliards d'euros pour des projets d'entreprises dans les domaines de l'énergie renouvelable (pour 51 %), du recyclage, de la construction durable, de la rénovation et de la mobilité douce. Et 3,5 milliards d'euros de crédits au secteur non marchand: hôpitaux, écoles, universités, associations et entreprises sociales.

Afin de soutenir les entreprises dans leur transition vers un modèle durable, la banque s'appuie sur un vaste réseau d'experts.

Les clients entreprises peuvent s'appuyer sur l'expertise du Sustainable Business Centre (SBCC) et bénéficier de son accompagnement dans la réalisation de leurs projets durables. En 2022, le SBCC a suivi 106 demandes de crédit pour un montant total de 470 millions d'euros de financements durables.

Les réseaux Low-Carbon Transition Group et Network of Experts in Sustainability Transitions (NEST) du groupe BNP Paribas mettent aussi leur expertise à la disposition des clients entreprises de la banque.

Au sein de Retail & Private Banking, l'entité Sustainable Business Approach s'appuie sur un réseau de 160 conseillers et conseillères afin de renforcer la stratégie de durabilité de la banque pour les clients et clientes particuliers, entrepreneurs et petites entreprises.

Fort de cette expertise, et de sa solide présence internationale, la banque a participé en 2022 à des opérations à composante durable, parmi lesquelles, entre autres, Bookrunner pour un Dual Tranche Green Bond de VGP (1 milliard d'euros) ou Joint Global Coordinator pour un Sustainable Bond de Cofinimmo (500 millions d'euros).

* Clients de BNP Paribas Fortis SA/NV (comprenant les crédits accordés par Alpha Credit et Leasing Solutions à ces clients), bpost banque et les entités Factoring.

** Crédits dont le mécanisme de tarification est lié à l'amélioration d'indicateurs de performance ESG.

BNP Paribas Fortis entend soutenir l'économie de façon éthique et s'est fixé, à travers ses politiques sectorielles, des règles strictes en matière d'investissement et de financement dans les secteurs sensibles, refusant ainsi de financer ou d'investir dans les sociétés qui ne remplissent pas ses conditions en matière de droits humains et d'environnement. Avant d'exclure ces sociétés, la banque tente toutefois d'engager un dialogue pour les encourager à modifier leurs pratiques. En 2022, sur les 541 transactions soumises à une analyse approfondie de l'équipe Company Engagement et Conformité, 12 ont été rejetées en raison de leur non-conformité aux politiques sectorielles.

Mobilité durable

BNP Paribas Fortis soutient ses clientes et clients particuliers et entreprises dans leur choix d'une mobilité plus durable en leur offrant des solutions de financement, de leasing, d'assurance et d'assistance. Ils bénéficient par exemple de conditions de crédit différenciées pour l'achat de véhicules électriques. Au 31 décembre 2022, un prêt pour une voiture neuve sur trois était destiné à l'achat d'un véhicule basses émissions. Arval, filiale de BNP Paribas Fortis, propose aux clients entreprises des services de leasing opérationnel et de consultance pour les aider à mettre en place des solutions de mobilité alternatives. Au 31 décembre 2022, 7,05 % de la flotte d'Arval en Belgique était constituée de véhicules 100 % électriques et ceux-ci concernaient 28,4 % des commandes. 18,39 % des véhicules immatriculés en 2022 étaient 100 % électriques.

À la suite de l'acquisition, avec AG, des actions de Touring SA (une transaction qui doit être finalisée mi-2023), et de la réorganisation de l'actionnariat d'Optimile, dans laquelle les trois entreprises étaient actionnaires à concurrence de 33 % chacune, BNP Paribas Fortis devient l'actionnaire majoritaire d'Optimile. La banque renforce ainsi son ambition d'être un acteur de la mobilité durable. Optimile propose des solutions logicielles pour les entreprises qui veulent offrir la mobilité en tant que service aux membres de leur personnel ('mobility as a service'), ainsi que des solutions logicielles pour la recharge des véhicules électriques ('charging infrastructure as a service').

Inclusion sociale

Les entreprises sociales ont pour objectif d'apporter une solution à un problème social spécifique. Actives dans des domaines tels que le travail adapté, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique ou encore la décarbonisation, leurs bénéfices servent à générer un effet positif sur la société. Fin 2022, la banque accompagnait 458 entrepreneurs sociaux et comptabilisait des encours de crédits de 128 millions d'euros en faveur d'entreprises sociales. BNP Paribas Fortis a renforcé son engagement en prenant une

participation dans le capital de Trividend, un fonds d'investissement social.

BNP Paribas Fortis soutient l'inclusion bancaire, via *microStart*, dont il est un des fondateurs, qui accompagne et octroie des microcrédits à des personnes n'ayant pas accès à un financement du secteur bancaire traditionnel, afin de développer ou créer leur propre entreprise. Depuis le début de son activité, en 2011, *microStart* a alloué 55 millions d'euros de crédits à des micro-entrepreneurs, soutenu 4.890 projets d'entreprise avec 6.780 prêts, et permis la création ou la pérennisation de plus de 9.000 emplois. Pour l'année 2022, 555 microcrédits ont été accordés, pour un montant total de 6 millions d'euros. 1.460 micro-entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement gratuit de la part des experts de *microStart*.

La banque poursuit une politique engagée et responsable en matière d'inclusion et de diversité. Elle a ainsi signé la charte *Open@Work*, du nom du réseau d'entreprises belges qui s'engagent à créer un environnement de travail inclusif et favorable aux LGBTQIA+ par des politiques concrètes et des actions ciblées.

Le coup d'envoi des Diversity Weeks 2022 a été donné lors d'un événement rassemblant Solvay et BNP Paribas Fortis. L'occasion d'échanger témoignages, expériences et bonnes pratiques, à commencer par les dirigeants des deux entreprises, Ilham Kadri et Max Jadot, dans une vidéo diffusée ce jour-là.

Grâce au Baromètre de la Diversité, un outil qui permet de mesurer la progression d'indicateurs liés, entre autres, à l'évolution des plafonds de verre, la banque a développé des plans d'action spécifiques pour chaque métier pour améliorer notamment l'égalité des genres à tous les niveaux de l'entreprise.

Le Fonds BNP Paribas Fortis Foundation, logé dans la Fondation Roi Baudouin, vise à lutter contre l'exclusion sociale des jeunes et des enfants précarisés. Le programme des '10 Champions' permet chaque année à 10 associations de bénéficier d'un soutien de 50.000 euros sur deux ans.

2022 a vu le lancement d'un nouveau fonds philanthropique, *Impact Together*. Il a pour objectif de contribuer à un monde plus durable et responsable en travaillant sur trois axes: le renforcement structurel d'organisations locales, le soutien de projets d'organisations sociales et/ou environnementales, via une aide financière ponctuelle et la réaction face à des situations de crise.

En 2022, la banque a rétrocédé une partie des frais liés à des fonds d'investissements durables et responsables à des associations caritatives: Natagora/Natuurpunt, la Croix-Rouge/Rode Kruis, la Fondation contre le Cancer/Stichting tegen Kanker et microStart, pour un montant global de 538.170 euros.

Les collaborateurs et collaboratrices de la banque se sont mobilisés pour venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine. Grâce notamment à leurs contributions massives au Fonds Urgence et Développement, au doublement de celles-ci par le Fonds et une aide supplémentaire de 500.000 euros de Private Banking à la Fondation Roi Baudouin, ce sont pas moins de 656.556 euros qui ont été offerts.

La campagne #ourjob2 invite les collaborateurs à agir concrètement en faveur de la société et de l'environnement. Leur engagement s'est vu renforcé par le programme de bénévolat 1MillionHours2Help lancé par le groupe BNP Paribas, qui permet à chaque collaborateur de consacrer un demi-jour de travail à du volontariat. En 2022, 9.785 collaborateurs ont participé à la campagne #ourjob2, parmi lesquels 7.355 ont effectué 29.305 heures de bénévolat. Pour chaque participation, la banque plante un arbre dans une forêt à restaurer en Zambie, via l'organisation WeForest. Au total, plus de 125.874 arbres (incluant des initiatives d'autres départements de la banque) ont ainsi été plantés depuis 2017. Et pour chaque participation au programme 1MillionHours2Help, la banque finance en outre, depuis 2022, un mètre carré de nature à restaurer via Natagora ou Natuurpunt. Pour l'année écoulée, cela représente 7.355 m² auxquels il faut ajouter 657 m², à l'occasion des inscriptions à la nouvelle plateforme dédiée au volontariat #ourjob2.

Informations complémentaires

BNP Paribas Fortis publie des informations complètes et actualisées sur sa Responsabilité Sociale d'Entreprise sur son site Internet (<https://www.bnpparibasfortis.com/our-commitment>) ainsi que la publication d'un rapport annuel sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise depuis 2015.

Fin avril, le Positive Impact Day donnait le coup d'envoi des festivités des 200 ans de la banque. À cette occasion, plus de 6.700 collaborateurs ont participé à 390 activités locales durables.

Outre ces cinq priorités stratégiques, BNP Paribas Fortis s'attache à réduire son empreinte environnementale.

Inauguré en 2021 au cœur de Bruxelles, le nouveau siège social se veut exemplaire sur le plan environnemental. Sa certification BREAAAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) Excellent est en cours. Le bâtiment a reçu un MIPIIM Award dans la catégorie 'Meilleur bureau et développement commercial'. Sept fois moins énergivore que l'ancien immeuble, doté d'un toit vert de 5.500 mètres carrés et de panneaux photovoltaïques, il est équipé d'un parking qui fait la part belle aux bornes de recharge pour voitures électriques et compte pas moins de 330 emplacements réservés aux vélos.

Les collaborateurs sont de plus en plus nombreux à opter pour une voiture hybride rechargeable ou 100 % électrique. Ainsi, fin 2022, la flotte des membres du personnel en leasing chez Arval comportait près de 30 % de véhicules électrifiés (100 % électriques et hybrides rechargeables). À la même date, 79,5 % des commandes non encore livrées concernaient des véhicules électrifiés.

Depuis 2015, la banque utilise 100 % d'électricité verte dans tous ses bâtiments, agences et sièges régionaux inclus. Elle a réduit ses émissions de CO₂ de 68 % et sa consommation de papier de 80 % depuis 2012. 99,5 % du papier utilisé est du papier certifié FSC ou PEFC, ou du papier recyclé.

BNP Paribas Fortis contribue aux initiatives stratégiques du Groupe BNP Paribas. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre 7 du document de référence universel du Groupe BNP Paribas ('Informations concernant la responsabilité économique, sociale, civique et environnementale de BNP Paribas'), dans son rapport 'Task Force on Climate Disclosure (TCFD)' et sur son site internet.

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le **total bilantaire** au 31 décembre 2022 s'élève à 239,2 milliards d'euros, en baisse de (13,6) milliards d'euros ou 5 % par rapport au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, le rendement des actifs

est de 1 %. BNP Paribas Fortis détient 2 succursales étrangères, localisées à New York et à Madrid.

Actifs

Les **caisses, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux (rubrique I)** et les **créances sur les établissements de crédit (rubrique III)** diminuent de (24,2) milliards d'euros et s'établissent à 31,9 milliards d'euros. La position globalement inférieure à la Banque Nationale de Belgique est, entre autres, liée au remboursement partiel des TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations)

Les **créances sur clients (rubrique IV)** s'élèvent à 141,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 11,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

En Belgique, le montant des prêts à terme a augmenté de 8,3 milliards d'euros, répartis sur différents types de prêts tels que les prêts d'investissement aux entreprises et les financements accordés aux filiales. Les prêts hypothécaires ont continué d'augmenter de 2,1 milliards d'euros.

Les prêts à terme dans les succursales étrangères de BNP Paribas Fortis sont restés stables à 0,3 milliard d'euros et sont uniquement liés à l'activité de la succursale de BNP Paribas Fortis à New York.

Les **obligations et autres titres à revenu fixe (rubrique V)** s'élèvent à 43,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (1,8) milliard d'euros par rapport à 45,0 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant de 43,2 milliards d'euros est composé majoritairement d'obligations émises par des organismes publics (8,1 milliards

d'euros, en baisse de (1,9) milliard d'euros par rapport à 2021 principalement suite à des remboursements), par des 'Special Purpose Vehicles' (31,3 milliards d'euros, identique à l'an dernier) et par d'autres émetteurs (3,7 milliards d'euros, soit le même montant que l'an dernier).

Les **immobilisations financières (rubrique VII)** s'élèvent à 9,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en ligne avec la situation à fin 2021.

Les **frais d'établissement et immobilisations incorporelles (rubrique VIII)** s'élèvent à 7 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (22) millions d'euros par rapport à 2021.

Les **immobilisations corporelles (rubrique IX)** s'élèvent à 1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en ligne avec la situation à fin 2021.

Les **autres actifs (rubrique XI)** s'élèvent à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en ligne avec la situation à fin 2021.

Les **comptes de régularisation (rubrique XII)** s'élèvent à 11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 0,7 milliard d'euros contre 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 principalement suite à l'évolution des dérivés de taux. La juste valeur de ces instruments a été impactée par l'augmentation de la courbe des taux d'intérêt, qui a eu un impact symétrique à la fois sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction à l'actif et au passif.

Passifs

Les **dettes envers les établissements de crédit (rubrique I)** s'élèvent à 36,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (15,6) milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Une partie de l'évolution (diminution de (10) milliards d'euros) s'explique par la remboursement du TLTRO III ('Targeted Longer-Term Refinancing Operations') de la BCE.

Les **dettes envers la clientèle (rubrique II)** s'élèvent à 154,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (0,1) milliard d'euros par rapport à 154,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

En Belgique, les comptes d'épargne et les comptes courants ont diminué respectivement de (3,3) milliards d'euros et de (0,6) milliard d'euros. Les dépôts à terme augmentent de 4,1 milliards

d'euros. L'évolution est principalement due à l'augmentation des taux d'intérêt sur les comptes à terme.

Les **dettes représentées par un titre (rubrique III)** s'élevaient à 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 0,3 milliard d'euros.

Les **autres dettes (rubrique IV)** s'élevaient à 6,2 milliards d'euros, en hausse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Les **comptes de régularisation (rubrique V)** s'élevaient à 8,9 milliards d'euros, en hausse de 2,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021, suite à l'évolution des dérivés

de taux. La juste valeur de ces instruments a été impactée par l'augmentation de la courbe des taux d'intérêt, qui a eu un impact symétrique à la fois sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction à l'actif et au passif.

Les **dettes subordonnées (rubrique VIII)** s'élevaient à 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (0,1) milliard d'euros par rapport à la situation à fin 2021.

Les **capitaux propres (rubriques IX, X, XI, XII et XIII)** s'élevaient à 17,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de (0,8) milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Commentaires sur l'évolution du compte de résultat

Le **résultat net de l'année** de BNP Paribas Fortis est de 2.207 millions d'euros, comparé à 2.002 millions d'euros en 2021.

La **marge d'intérêt (rubriques I et II)** s'élève à 2.577 millions d'euros en 2022, en baisse de (89) millions d'euros par rapport à 2021, essentiellement en Belgique. Le revenu net d'intérêt a diminué malgré la normalisation des taux d'intérêt et la croissance des prêts et dépôts de la clientèle.

Les **revenus des titres à revenu variable (rubrique III)** s'élevaient à 942 millions d'euros en 2022, en hausse de 147 millions d'euros par rapport à 2021, principalement en raison d'une augmentation des dividendes reçus des entreprises liées par des participations.

Les **commissions (rubriques IV et V)** se sont élevées à 1.046 millions d'euros en 2022, en baisse de (17) millions d'euros par rapport à 2021. En Belgique, il y a eu une légère diminution des commissions nettes dans un contexte d'environnement économique incertain.

Le **bénéfice provenant d'opérations financières (rubrique VI)** s'élève à 287 millions d'euros, en hausse de 169 millions d'euros par rapport à l'année précédente, principalement en raison du négoce des opérations de taux de change.

Les **frais généraux administratifs (rubrique VII)** s'élevaient à (2.457) millions d'euros, en augmentation de (323) millions d'euros par rapport à 2021.

En Belgique, les dépenses de personnel ont augmenté (167) millions d'euros, avec une augmentation principalement attribuable à l'impact de l'inflation, seulement partiellement atténuée par la diminution des ETP.

Les autres frais généraux administratifs ont augmenté de (156) millions d'euros par rapport à l'année précédente. L'évolution est principalement due à l'augmentation des taxes bancaires et des frais de personnel temporaire.

Les **amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles (rubrique VIII)** s'élevaient à (76) millions d'euros contre (72) millions d'euros en 2021.

Les **réductions de valeur sur les créances et sur le portefeuille de placement (rubriques IX et X)** s'élevaient à (7) millions d'euros, contre (145) millions d'euros en 2021, soit une diminution de 138 millions d'euros principalement due à une diminution des réductions de valeur sur créances (dossiers spécifiques) en 2022.

Les **provisions pour risques et charges (rubriques XI et XII)** présentent une dotation nette de 35 millions d'euros en 2022 contre une reprise nette de (35) millions d'euros en 2021.

Les **autres produits d'exploitation (rubrique XIV)** se sont élevés à 156 millions d'euros en 2022, en hausse de 2 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Les **autres charges d'exploitation (rubrique XV)** s'élevaient à (333) millions d'euros en 2022, en baisse de 46 millions d'euros par rapport à 2021.

Les **produits exceptionnels (rubrique XVII)** se sont élevés à 167 millions d'euros en 2022, en baisse de (33) millions d'euros par rapport à 2021. L'évolution a été principalement tirée par les plus-values de cession d'une importante immobilisation financière l'année dernière.

Les **charges exceptionnelles (rubrique XVIII)** se sont élevées à (38) millions d'euros en 2022, en augmentation de 101 millions d'euros par rapport à 2021 en raison des dépréciations sur immobilisations financières de l'année dernière.

Les **impôts sur le résultat (rubrique XX)** se sont élevés à (90) millions d'euros en 2022, en augmentation de (5) millions d'euros par rapport à 2021.

Principaux risques et incertitudes

Les activités de BNP Paribas Fortis sont exposées à un certain nombre de risques dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour s'assurer que ces risques sont bien identifiés, contrôlés et gérés de manière adéquate, la banque applique un certain nombre de procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits plus en détail dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' des états financiers consolidés 2022 de BNP Paribas Fortis et dans le document séparé 'Pillar 3 disclosure' de BNP Paribas Fortis 2022.

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire, comme expliqué plus en détail dans la note 7.a 'Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage' des états financiers consolidés 2022 de BNP Paribas Fortis.

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2022 conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que des états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2022, conformément à la réglementation énoncée par l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration a revu les états financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis le 9 mars 2023 et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare qu'à sa connaissance, les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare également qu'à sa connaissance, le rapport du Conseil d'Administration comporte un exposé fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation et des principaux risques et incertitudes auxquels celles-ci sont confrontées.

Les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis ainsi que les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis arrêtés au 31 décembre 2022 seront soumis pour information et approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 avril 2023.

Bruxelles, le 9 mars 2023

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE

BNP Paribas Fortis applique le 'Code belge de gouvernance d'entreprise 2020' (appelé ci-après le 'Code').
Le Code peut être consulté sur <https://www.corporategovernancecommittee.be/fr>.

1. Conformité au Code

BNP Paribas Fortis estime qu'elle répond à la grande majorité des exigences du Code. La différence principale a trait au principe 8 du Code "La société traite tous les actionnaires de manière égale et respecte leur droits". Le fait que la société ne soit pas en mesure de se conformer à toutes les dispositions du principe 8 du Code est dû à la structure de l'actionariat de BNP Paribas Fortis. En effet, BNP Paribas SA, une société anonyme dont le siège social est situé Boulevard des Italiens 16 à 75009 Paris, France, enregistrée sous le numéro 662.042.449 RCS Paris, détient 99,94 % des actions de BNP Paribas Fortis. Le solde, soit 0,06 % des actions, est détenu par des actionnaires minoritaires. BNP Paribas Fortis est néanmoins en contact permanent avec ses différentes parties prenantes via son site internet et les différents médias, et répond activement aux questions soulevées par ses actionnaires minoritaires dans le cadre des assemblées générales.

La 'Charte de Gouvernance' de BNP Paribas Fortis peut être consultée sur son site internet public.

BNP Paribas SA est elle-même une société cotée sur Euronext, ce qui oblige BNP Paribas Fortis, ses administrateurs et son personnel à prendre en compte certaines dispositions légales relatives à la divulgation d'informations sensibles au marché. En toute hypothèse, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est déterminé à protéger en tout temps les intérêts de tous les actionnaires de BNP Paribas Fortis et communiquera à ceux-ci les informations et les modalités nécessaires pour exercer leurs droits, en conformité avec le Code des sociétés et associations.

BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclarations de transparence au sens de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité d'actionnariats importants.

2. Organes de gouvernance

Conseil d'Administration

Rôle et responsabilités

De manière générale, le Conseil d'Administration est responsable pour BNP Paribas Fortis, conformément aux lois en vigueur. En particulier, conformément à l'article 23 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse (la 'Loi bancaire'), le Conseil d'Administration définit et supervise, notamment :

- la stratégie et les objectifs de BNP Paribas Fortis ;
- la politique en matière de risques (y compris le niveau de tolérance au risque) de BNP Paribas Fortis ;
- l'organisation de BNP Paribas Fortis pour la fourniture de services d'investissement et l'exercice d'activités d'investissement ;
- les politiques d'intégrité ;
- le Mémoire Interne de la Gouvernance et la Charte de Gouvernance de BNP Paribas Fortis, ainsi que la Politique sur l'évaluation de l'aptitude.

Taille et critères d'obtention du statut de membre

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé au minimum de cinq (5) et au maximum de trente-cinq (35) administrateurs (une personne morale ne peut être membre du Conseil d'Administration). Les administrateurs sont nommés pour une (1) ou plusieurs périodes renouvelables, chacune ne pouvant excéder plus de quatre (4) exercices comptables complets de BNP Paribas Fortis.

La composition du Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis doit être équilibrée en termes (i) de qualifications et de compétences, (ii) d'âge, (iii) de répartition hommes-femmes, et (iv) d'administrateurs exécutifs et non-exécutifs, indépendants ou non. Le Conseil d'Administration ne peut être composé d'une majorité d'administrateurs exécutifs.

Au 9 mars 2023, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé de seize (16) membres, dont sept (7) sont des femmes.

Il compte par ailleurs dix (10) administrateurs non-exécutifs, quatre (4) d'entre eux étant administrateurs indépendants au sens de la Loi bancaire et six (6) administrateurs exécutifs.

Tous les administrateurs doivent à tout moment disposer de l'expertise adéquate et de l'honorabilité professionnelle requise pour exercer leur fonction. Ils sont présélectionnés et évalués au moyen d'une liste prédéfinie de critères de sélection. En règle générale, un administrateur est considéré comme disposant de 'l'expertise adéquate' s'il détient les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires, et fait preuve du professionnalisme requis pour l'exercice de son mandat d'administrateur. Un administrateur est considéré comme disposant de 'l'honorabilité professionnelle' s'il n'existe aucun élément suggérant le contraire, ni aucune raison de remettre en question la réputation de l'administrateur concerné.

BNP Paribas Fortis évalue et détermine préalablement à sa nomination (y compris en cas de reconduction d'un mandat) si le candidat à un poste d'administrateur présente les qualités requises. BNP Paribas Fortis procède à l'évaluation de ses administrateurs tout au long de leur mandat, au minimum une fois par an lors de l'évaluation annuelle et chaque fois qu'un nouvel élément le requiert.

La décision est soumise à une évaluation distincte menée par l'autorité de contrôle compétente.

Composition

Au 9 mars 2023, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit :

JADOT Maxime

Président du Conseil d'Administration. Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 13 janvier 2011.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

ANSEEUW Michael

Président du Comité de Direction. Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018.
Le mandat en cours a été renouvelé le 21 avril 2022.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

d'ASPREMONT LYNDEN Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2012.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

AUBERNON Dominique

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

BEAUVOIS Didier

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 juin 2014.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

BOOGMANS Dirk

Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} octobre 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 décembre 2019.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

DE PLOEY Wouter

Administrateur non-exécutif indépendant.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} décembre 2022.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

DUTORDOIR Sophie

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 30 novembre 2010.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

LECLERCQ Anne

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2022.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

MERLO Sofia

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VAN AKEN Piet

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 3 juin 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VAN WAEYENBERGE Titia

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2019.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

VARÈNE Thierry

Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018.
Le mandat en cours a été renouvelé le 21 avril 2022.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

WILIKENS Sandra

Administratrice exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2022.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit :

DAEMS, Herman

Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2022.

JADOT, Maxime

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction jusqu'au 31 décembre 2022.

ANSEEUW, Michael

Administrateur exécutif

d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante

AUBERNON, Dominique

Administratrice non-exécutive

BEAUVOIS, Didier

Administrateur exécutif

BOOGMANS, Dirk

Administrateur non-exécutif indépendant jusqu'au 21 avril 2022. Depuis lors, administrateur non-exécutif.

de CLERCK, Daniel

Administrateur exécutif

DECREAENE, Stefaan

Administrateur non-exécutif jusqu'au 22 octobre 2022.

DE PLOEY, Wouter

Administrateur non-exécutif indépendant depuis le 1^{er} décembre 2022.

DUTORDOIR, Sophie

Administratrice non-exécutive indépendante jusqu'au 30 novembre 2022. Depuis lors, administratrice non-exécutive.

LECLERCQ, Anne

Administratrice non-exécutive indépendante depuis le 21 avril 2022.

MERLO, Sofia

Administratrice non-exécutive

VAN AKEN, Piet

Administrateur exécutif

VAN WAEYENBERGE, Titia

Administratrice non-exécutive indépendante

VARÈNE, Thierry

Administrateur non-exécutif

VERMEIRE, Stéphane

Administrateur exécutif

WILIKENS, Sandra

Administratrice exécutive depuis le 21 avril 2022.

Présence aux réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni quinze (15) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Administrateur	Présence aux réunions
DAEMS, Herman	15
JADOT, Maxime	15
ANSEEUW, Michael	14
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	15
AUBERNON, Dominique	13
BEAUVOIS, Didier	13
BOOGMANS, Dirk	15
de CLERCK, Daniel	15
DECRAENE, Stefaan (jusqu'au 22 octobre 2022)	8
DE PLOEY, Wouter (depuis le 1 ^{er} décembre 2022)	1
DUTORDOIR, Sophie	14
LECLERCQ, Anne (depuis le 21 avril 2022)	10
MERLO, Sofia	14
VAN AKEN, Piet	15
VAN WAEYENBERGE, Titia	15
VARENE, Thierry	15
VERMEIRE, Stéphane	14
WILIKENS, Sandra (depuis le 21 avril 2022)	10

Évaluation du Conseil d'Administration et des administrateurs

Au moins une fois par an, le Comité de Gouvernance et de Nomination et le Conseil d'Administration procèdent à une évaluation du Conseil d'Administration et de tous les administrateurs. Lors de cette évaluation, tout élément susceptible d'influer sur

l'évaluation réalisée précédemment est pris en considération. Le temps consacré par chaque administrateur, ainsi que les efforts fournis pour remplir son mandat correctement, sont également examinés. Dans le cadre de cette évaluation annuelle, des recommandations sur la manière de gérer et de résoudre les carences éventuellement constatées sont formulées.

Le dernier processus d'évaluation du Conseil d'Administration s'est terminé en octobre 2022 et celui des administrateurs individuellement en février 2023.

Rémunération

Les informations concernant la rémunération totale pour l'exercice 2022, y compris les rémunérations, avantages en nature et plans de pension de l'ensemble des administrateurs, payés et dus par BNP Paribas Fortis, sont disponibles dans la note 7.f 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis' des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

Comité de Direction**Rôle et responsabilités**

Conformément à l'article 24 de la Loi bancaire et à l'article 21 des Statuts de BNP Paribas Fortis, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Direction. Les membres du Comité de Direction sont dénommés ci-après les 'administrateurs exécutifs'.

Taille et critères pour devenir membre

Le Comité de Direction se compose exclusivement d'administrateurs exécutifs de BNP Paribas Fortis. Conformément à l'article 24, §2 de la Loi bancaire, le nombre total de membres du Comité de Direction doit être inférieur à la moitié du nombre total d'administrateurs. Par ailleurs, le Comité de Direction doit veiller à maintenir le nombre de ses membres dans les limites permettant de garantir un fonctionnement efficace et la flexibilité requise.

Tous les membres du Comité de Direction étant considérés comme des dirigeants effectifs, certains critères d'adéquation s'ajoutent aux critères d'adéquation généralement appliqués aux administrateurs. La décision d'accepter ou de refuser la nomination d'un membre au Comité de Direction relève de la compétence du Conseil d'Administration. Elle s'appuie sur une recommandation du Comité de Gouvernance et de Nomination. La décision fait l'objet d'une évaluation distincte ultérieure menée par l'autorité de contrôle compétente.

Composition

Au 9 mars 2023, la composition du Comité de Direction se présentait comme suit :

ANSEEUW Michael

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction

BEAUVOIS Didier

Administrateur exécutif

de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif

VAN AKEN Piet

Administrateur exécutif

VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif

WILIKENS Sandra

Administratrice exécutive

Autres comités du Conseil d'Administration

L'article 27 de la Loi bancaire stipule que le Conseil d'Administration doit mettre en place quatre (4) comités en son sein : un comité d'audit, un comité des risques, un comité de rémunération et un comité de nomination.

L'existence de ces comités ne remet nullement en cause la capacité du Conseil d'Administration à créer d'autres comités ad hoc pour traiter de questions spécifiques en cas de besoin.

Le Conseil a entre autres fait usage de ce droit afin de constituer un comité ad hoc composé de trois (3) administrateurs et présidé par un administrateur indépendant, afin d'évaluer si une transaction envisagée entre dans le champ d'application de l'article 72 de la Loi bancaire et d'évaluer le cas échéant si celle-ci répond aux prescriptions de cet article.

Conformément à ses politiques de gouvernance interne, le Conseil d'Administration fait également usage de ce droit lorsqu'il constitue un 'Special Board Committee' dans le cadre d'une transaction intra-groupe (il est à cet égard fait référence à la section 'Informations relatives aux transactions avec les parties liées').

Chaque comité du Conseil d'Administration exerce une fonction de conseil à l'égard du Conseil d'Administration.

Hormis le comité *ad hoc* qui se réunit dans le cadre de l'article 72 de la Loi bancaire et qui compte parmi ses membres le Chief Risk

Officer qui est un administrateur exécutif de BNP Paribas Fortis, tous les membres des autres comités sont des administrateurs non-exécutifs. En plus des critères applicables aux administrateurs non-exécutifs, le président d'un comité doit également répondre aux exigences de sa fonction.

Les critères que doivent remplir les administrateurs composant un comité du Conseil d'Administration sont similaires à ceux des autres administrateurs.

La nomination des membres de ces comités est également fondée sur (i) leurs compétences et leur expérience propres, en plus des compétences générales requises pour tout membre du Conseil d'Administration et (ii) l'exigence selon laquelle tout comité doit posséder collectivement les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de ses tâches.

Un comité spécifique (le Comité de Gouvernance et de Nomination – cf. ci-dessous) évaluera si les exigences applicables aux membres et au président de chaque comité sont rencontrées. Dans le cadre de cette évaluation, le Comité de Gouvernance et de Nomination prendra en compte le programme de formation qui sera proposé par BNP Paribas Fortis à tout nouveau membre de ces comités.

Les quatre (4) comités fonctionnent conformément à l'organisation décrite ci-dessous.

Comité d'audit (AC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un AC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à l'audit.

Rôle et responsabilités

Les compétences de l'AC sont précisées dans la Loi bancaire, et dans le Code des sociétés et associations. Cela concerne en général les matières suivantes : finance, contrôle interne et gestion des risques, audit interne et externe. Sur demande du Conseil d'Administration, l'AC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés à l'audit et la comptabilité.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres de l'AC doivent disposer d'une compétence collective dans le domaine des activités de BNP Paribas Fortis et en matière de comptabilité et d'audit, et au moins un (1) membre de l'AC doit être compétent en matière de comptabilité et/ou d'audit. Actuellement, deux (2) administrateurs indépendants membres de l'AC de BNP Paribas Fortis disposent d'une expertise particulière dans le domaine de l'audit et de la comptabilité.

Composition

L'AC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens de la Loi bancaire.

Le président de l'AC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC (cfr infra) rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 9 mars 2023 :

- Wouter De Ploey (administrateur non-exécutif indépendant), président
- Anne Leclercq (administratrice non-exécutive indépendante)
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)

Présence aux réunions

L'AC s'est réuni neuf (9) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette (jusqu'au 30 novembre 2022)	9
DE PLOEY Wouter (depuis le 1 ^{er} décembre 2022)	NA
AUBERNON, Dominique	9
BOOGMANS, Dirk (jusqu'au 21 avril 2022)	2
LECLERCQ Anne (depuis le 21 avril 2022)	7

Comité des risques (RC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés au risque.

Rôle et responsabilités

Les compétences du RC sont précisées dans la Loi bancaire et concernent : (i) la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques (ii), la fixation des prix et (iii) la politique de rémunération. Sur demande du Conseil d'Administration, le RC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés aux risques.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RC doivent disposer individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de BNP Paribas Fortis.

Composition

Le RC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens de la Loi bancaire.

Le président du RC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 9 mars 2023 :

- Anne Leclercq (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions :

Le RC s'est réuni huit (8) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
BOOGMANS, Dirk (jusqu'au 21 avril 2022)	3
LECLERCQ, Anne (depuis le 21 avril 2022)	5
AUBERNON, Dominique	8
VAN WAEYENBERGE, Titia	8

Comité de gouvernance et de nomination (GNC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un GNC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à la gouvernance et aux nominations.

Rôle et responsabilités

Les compétences du GNC sont précisées dans la Loi bancaire et dans les réglementations de la Banque Nationale de Belgique. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des autres organes de gestion de BNP Paribas Fortis, et en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres, leur intégrité, leur réputation, leur indépendance d'esprit et leur disponibilité.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du GNC disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes

requis en matière de règles de gouvernance et de nomination spécifiques au secteur bancaire belge.

Composition

Le GNC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens de la Loi bancaire.

Le président du GNC doit être un administrateur indépendant.

Composition au 9 mars 2023 :

- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Maxime Jadot, (administrateur non-exécutif) (depuis le 1^{er} janvier 2023)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions

Le GNC s'est réuni neuf (9) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie (jusqu'au 30 novembre 2022)	8
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette (depuis le 1 ^{er} décembre 2022)	1
DAEMS, Herman (jusqu'au 31 décembre 2022)	8
VAN WAEYENBERGE, Titia	9

Comité de rémunération (RemCo)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RemCo distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés aux rémunérations.

Rôle et responsabilités

Les compétences du RemCo sont précisées dans la Loi bancaire. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération, le système de primes et les incitants créés, au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de BNP Paribas Fortis.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RemCo disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes requises en matière de rémunération, spécifiquement celles applicables au secteur bancaire belge.

Composition

Le RemCo se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens de la Loi bancaire.

Le président du RemCo doit être un administrateur indépendant.

Composition au 9 mars 2023 :

- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Sofia Merlo (administratrice non exécutive)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions

Le RemCo s'est réuni huit (8) fois en 2022. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie (jusqu'au 30 novembre 2022)	7
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	8
MERLO, Sofia	6
VAN WAEYENBERGE, Titia (depuis le 1 ^{er} décembre 2022)	1

Comité Exécutif

BNP Paribas Fortis a mis en place un Comité Exécutif dont la mission est d'assister le Comité de Direction dans ses rôles et responsabilités, et de conseiller le Comité de Direction le cas échéant.

Le Comité Exécutif se compose actuellement de onze (11) membres, dont six (6) sont des administrateurs exécutifs. Il rassemble le Comité de Direction et les cinq (5) principaux responsables des métiers et fonctions de support.

Composition au 9 mars 2023 :

Michael ANSEEUW

Administrateur exécutif, président du Comité de Direction / Comité Exécutif, chief executive officer

Didier BEAUVOIS

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief corporate banking

Pierre BOUCHARA

Membre du Comité Exécutif, chief financial officer

Marc CAMUS

Membre du Comité Exécutif, chief information officer

Daniel de CLERCK

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief operating officer

Christophe GALIMARD

Membre du Comité Exécutif, chief compliance officer

Laurent LONCKE

Membre du Comité Exécutif, chief retail banking

Khatleen PAUWELS

Membre du Comité Exécutif, head of client service center

Piet VAN AKEN

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief risk officer

Stéphane VERMEIRE

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief private banking and wealth management

Sandra WILIKENS

Administratrice exécutive, membre du Comité Exécutif, chief human resources officer

3. Procédures de contrôle interne

Missions et Activités du département Finance – Charte Finance

Sous l'autorité du Directeur Financier, rapportant au Directeur Général Délégué, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent à :

- élaborer l'information financière et veiller à ce que l'information financière et prudentielle publiée soit exacte et fidèlement déclarée, conformément au cadre réglementaire et aux normes ;
- fournir à la direction générale les informations nécessaires pour le pilotage financier aux niveaux organisationnels ;
- définir la comptabilité, la gestion des performances et certaines politiques prudentielles et diriger leur insertion opérationnelle ;
- définir, déployer et superviser le cadre de contrôle permanent associé à l'information financière ;
- assister la direction générale dans la définition de la stratégie de l'entité, l'analyse comparative des performances de l'entité et le lancement et l'examen des opérations de fusion et d'acquisition ;
- procéder à l'analyse et à la structure financière des projets externes et internes d'acquisition, de partenariat et de désinvestissement ;
- gérer les communications financières, assurer une qualité élevée et une perception claire par les marchés ;
- suivre les changements apportés au cadre réglementaire/prudentiel ; élaborer et communiquer les prises de position de l'entité à ce sujet ;
- coordonner les questions du superviseur bancaire, notamment les relations avec la BCE ;
- définir/gérer l'organisation de la fonction Finances et contrôler ses ressources et ses coûts ;
- piloter la mise en œuvre du modèle opérationnel cible, contribuer à la définition de l'architecture fonctionnelle et à la conception des systèmes de Finance et procéder à leur déploiement.

Production des données financières

Dispositif normatif

Les États financiers locaux de chaque entité sont préparés conformément aux principes comptables locaux (GAAP), tandis que les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards – Normes Internationales d’Information Financière) telles qu’adoptées par l’Union européenne.

Une équipe dédiée au sein du département Finance, Accounting and Reporting (A&R) définit les principes comptables à appliquer à l’ensemble des entités de BNP Paribas Fortis, en se fondant sur les normes IFRS, telles qu’adoptées par l’Union européenne. Ces principes reposent sur les politiques comptables du Groupe BNP Paribas. L’équipe A&R suit l’évolution de la réglementation et élabore de nouveaux principes comptables internes en fonction du degré d’interprétation nécessaire pour qu’ils soient adaptés aux opérations effectuées par BNP Paribas Fortis. Elle dispose du manuel de comptabilité du Groupe BNP Paribas, ainsi que de documents et d’instructions supplémentaires se rapportant aux produits et aux domaines de compétences spécifiques du Groupe BNP Paribas. Ce manuel comptable IFRS est distribué à toutes les équipes chargées de la comptabilité et du rapport. Il est régulièrement mis à jour pour s’aligner sur les changements réglementaires. Cette équipe A&R traite également les demandes d’analyses comptables spécifiques formulées par les entités locales ainsi que par les métiers et les lignes d’activité (business lines).

Le département Management Control assure le suivi des règles de comptabilité de gestion et de reporting telles que définies par BNP Paribas Group Finance.

Au sein de Finance, les modifications touchant au reporting prudentiel sont suivies par le département Financial Management et ensuite analysées au sein du Comité de Coordination des Matières Prudentielles. Les principes comptables et les règles associées à la solvabilité sont de la compétence de la Gestion des risques, et ceux associés à la liquidité sont de la compétence de l’ALM - Trésorerie.

Préparation de l’information financière

Le dispositif d’élaboration des données s’organise autour de deux filières distinctes :

- la filière de comptabilité et de reporting financiers : elle est plus spécifiquement chargée de l’établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l’établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis dans le respect des politiques et normes. Elle produit également des informations participant à la solvabilité et à la liquidité en s’assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. Cette filière atteste de la fiabilité des informations produites en recourant à des outils de contrôle spécifiques et en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) au premier niveau de contrôle ;
- la filière de gestion comptable et de reporting : elle élabore les informations de gestion (organisées par Pôles/EO/métiers notamment en s’appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s’assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L’élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière. Elle certifie la fiabilité des informations délivrées en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) du premier niveau de contrôle.

BNP Paribas Groupe Finance conçoit, déploie et administre les outils de rapport des deux filières, destinés à fournir une information pour l’ensemble du Groupe BNP Paribas, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, BNP Paribas Groupe Finance Groupe promeut l’implantation de systèmes comptables standards au sein des entités de BNP Paribas Groupe, conçus à son niveau et faisant l’objet d’un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage de l’information et facilite la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plates-formes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le BNP Paribas Groupe.

Concernant l’élaboration des données relatives à la liquidité et à la solvabilité, la banque a retenu un principe d’intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux rapports réglementaires, qui s’articule autour du dispositif suivant :

- une gouvernance impliquant la Finance, l’ALM Trésorerie et les Risques ;
- des politiques et méthodologies applicables compte tenu de la réglementation ;
- un outil dédié assurant la collecte des données et la production des rapports internes et réglementaires.

Contrôle permanent - Finance

Contrôle interne au sein de la Fonction Finance

Le contrôle interne du département Finance est assuré par une équipe en charge du second niveau de contrôle. Elle dispose d'outils spécialisés destinés aux contrôles comptables et à d'autres domaines de contrôle opérationnel permanent. Ces vérifications se fondent sur les résultats de contrôle et de certification du premier niveau réalisés au sein des services opérationnels et autres fonctions.

La mission de ces équipes consiste à assurer, de manière continue, la fiabilité des procédures appliquées pour produire et valider les chiffres financiers de BNP Paribas Fortis, et à contrôler la conformité aux dispositions légales et réglementaires. Outre ce second niveau de contrôle, une des activités de ce département est de maintenir les relations avec les auditeurs externes, de veiller à ce que leurs recommandations soient mises en œuvre au sein de BNP Paribas Fortis.

Processus de certification interne

BNP Paribas Fortis contrôle les risques liés au rapport comptable par le biais d'un processus de certification qui vise à confirmer la qualité des informations introduites dans les différents systèmes de rapport. Les résultats du processus de certification relatif au reporting financiers sont présentés chaque trimestre au comité d'audit de BNP Paribas Fortis.

En règle générale, telle que définie par le Groupe BNP Paribas, chaque entité soumise à une liasse de reporting doit certifier la conformité de ce rapport chaque trimestre à l'aide de l'outil de contrôle de la comptabilité financière, une application dédiée au processus de certification au sein du Groupe BNP Paribas. Les certificats sont constitués de questions standardisées, incluses dans un plan de contrôle générique, portant sur les principaux domaines de risques comptables et financiers.

Le contrôle permanent au sein du département Finance permet d'apporter une certaine assurance au CFO, au BNP Paribas Groupe Finance, au comité d'audit de BNP Paribas Fortis, aux auditeurs externes ainsi qu'à la Banque Nationale de Belgique que les mesures de contrôle interne sont bien appliquées en effectuant un second niveau de contrôle sur ces certificats et en assurant la validation finale par le CFO.

Le processus de certification s'articule autour de :

- la certification que les données comptables et de reporting communiquées sont fiables et conformes aux principes comptables et de reporting du Groupe BNP Paribas ;
- la certification portant sur le bon fonctionnement du système de contrôle interne de la comptabilité et de reporting conçu pour assurer la qualité des données.

Ce processus de certification interne fait partie du système général de suivi du contrôle interne de la comptabilité et permet au département Finance de BNP Paribas Fortis d'en garantir la qualité, d'être informé de tout problème lié à l'établissement des États financiers ainsi que de superviser la mise en œuvre par les entités comptables des mesures correctives appropriées et, au besoin, d'enregistrer des provisions appropriées. Pour ce qui est de BNP Paribas Fortis en Belgique, le processus de certification est sous-tendu par de nombreux sous-certificats qui couvrent toutes les activités susceptibles de générer des risques comptables et financiers pour la société.

Le système de certification est également utilisé en liaison avec la gestion des risques pour les données qui font partie du rapport réglementaire sur le risque de crédit et le ratio de solvabilité. Ceux qui contribuent aux rapports attestent qu'ils ont respecté les normes et procédures et que les données utilisées sont de qualité appropriée. Ils décrivent plus en détail les résultats des contrôles effectués aux différents stades de la production des rapports, y compris la réconciliation des données comptables avec celles du risque crédit. Basé sur les mêmes principes, un système de certification a été instauré pour les données liées à la liquidité. Les différents contributeurs rapportent sur le respect des normes et des résultats des contrôles clés afin de garantir la qualité des rapports établis.

Contrôle des valorisations des instruments financiers et de l'utilisation de la valorisation dans la détermination des résultats des activités de marché et dans les rapports comptables

Le département Finance délègue la détermination et le contrôle des valeurs ou modèles de marché des instruments financiers aux différents départements participant à la mesure des instruments financiers dans le processus global de suivi du risque de marché et des données de gestion. Le contrôle général de l'exactitude de ces opérations demeure néanmoins sous la responsabilité du département Finance.

Les objectifs de ces procédures de contrôle effectuées au sein de Finance sont les suivants :

- s'assurer que les transactions impliquant des instruments financiers soient correctement consignées dans la comptabilité de BNP Paribas Fortis en vue de produire des données financières et de gestion ;
- garantir la qualité de la mesure des instruments financiers et du rapport utilisé à la fois dans l'établissement des comptes financiers et de gestion et dans la gestion et le suivi des risques de marché et de liquidité ;
- veiller à ce que les résultats des transactions de marché soient déterminés avec exactitude et correctement analysés.

Contrôle périodique – Inspection Générale

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose BNP Paribas Fortis ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- identifier des risques au travers d'évaluations et inspecter les zones de risque à l'échelle de BNP Paribas Fortis.

Relations avec les commissaires-reviseurs

En 2022, le commissaire-réviseur agréé était PwC Reviseurs d'Entreprises srl, représenté par M. Jeroen BOCKAERT.

Le commissaire-réviseur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur conseil du comité d'audit, sur proposition du Conseil d'Administration et après approbation du conseil d'entreprise.

Le commissaire-réviseur doit remettre un rapport d'audit à la fin de chaque exercice, dans lequel il émet son avis sur une image fidèle des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et de ses filiales. Un résumé des résultats et recommandations de contrôle est présenté au comité d'audit dans le document '2022 Internal Control findings & recommendations'.

Outre ce document, le commissaire aux comptes publie un Rapport de Contrôle Interne qui décrit le dispositif de contrôle interne de l'entité.

Le commissaire-réviseur applique également des procédures spécifiques pour les réviseurs du groupe BNP Paribas et des procédures d'audit/contrôle pour l'organisme de surveillance prudentielle.

Dans le cadre de sa mission légale d'audit et sur base de ses travaux d'audit :

- il examine tout changement important apporté aux normes comptables et présente au comité d'audit ses recommandations concernant les choix ayant une incidence notable ;
- il présente les résultats de ses investigations, ses observations et ses recommandations en vue d'améliorer le système de contrôle interne des entités concernées de la banque et de Finance.

Le comité d'audit du conseil d'administration est informé des choix comptables qui ont une incidence notable sur les états financiers et peut donc soumettre ensuite ces choix au conseil d'administration qui prendra la décision finale.

4. Conflits d'intérêts

Outre les dispositions légales du Code des sociétés et associations relatives aux conflits d'intérêts, BNP Paribas Fortis doit également se conformer aux dispositions de la Loi bancaire et à un certain nombre de circulaires émanant de la Banque Nationale de Belgique (BNB) visant à éviter les conflits d'intérêts entre BNP Paribas Fortis et ses administrateurs ou ses directeurs, et qui ont trait notamment aux fonctions externes; ainsi qu'aux contrats, transactions et crédits.

Par ailleurs, BNP Paribas Fortis a adopté une politique générale et un code de conduite en matière de conflits d'intérêts selon lequel la réalisation des objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit en aucun cas faire obstacle au respect des principes de base suivants :

1. l'intérêt des clients (ceci inclut la compréhension des besoins des clients, la garantie d'un traitement équitable des clients, la protection des intérêts des clients...);
2. la sécurité financière (ceci inclut la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption externe et le financement du terrorisme, les sanctions et embargos...);
3. l'intégrité des marchés (ceci inclut la promotion d'une concurrence libre et loyale, le respect des règles relatives aux abus de marché...);
4. l'éthique professionnelle (ceci inclut la lutte contre la corruption interne, le fait de ne pas être en situation de conflits d'intérêts dans le cadre d'activités externes...);
5. le respect des collègues (ceci inclut l'application des normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel, le rejet de toute forme de discrimination et la garantie de la sécurité sur le lieu de travail);

6. la protection du groupe (ceci inclut la création et la préservation de la valeur à long terme du Groupe BNP Paribas, la protection des informations du groupe, une communication responsable...);
7. l'engagement dans la société (ceci inclut la promotion du respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique et agir de façon responsable dans la représentation publique).

Enfin, conformément à la Loi bancaire, les administrateurs de BNP Paribas Fortis font l'objet d'une enquête menée par l'autorité de contrôle concernée avant leur nomination officielle. Avant d'émettre son accord, l'autorité de contrôle vérifie également l'absence de certains types de conflits d'intérêts.

1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

1.a Mission et organisation

La gestion des risques est un élément essentiel du métier de la Banque. Au sein du Groupe BNP Paribas et BNP Paribas Fortis, les méthodes et procédures opérationnelles à l'échelle de l'organisation ont été conçues pour assurer efficacement cette mission. C'est principalement le département Risque qui est chargé de superviser l'ensemble du processus, en mesurant et contrôlant les risques à l'échelle du Groupe BNP Paribas et BNP Paribas Fortis. Le département Risque n'a pas de lien de dépendance avec les pôles, métiers et territoires, et est rattaché directement à la direction du Groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Fortis.

Les principes d'orientation de la mission et l'organisation du département Risque de BNP Paribas Fortis sont alignés avec :

- la mission du département Risque de BNP Paribas :
 - conseiller la direction de la Banque sur l'appétence au risque et la politique de risque ;
 - contribuer en tant que 'second niveau de contrôle' à veiller à ce que les risques pris par la Banque soient conformes à ses politiques et compatibles avec ses objectifs de rentabilité et de solvabilité ;
 - rendre compte et alerter la direction de la Banque, les directeurs des principaux métiers et le comité ad hoc du Conseil d'Administration sur le statut des risques auxquels la Banque est exposée ;
 - garantir la conformité aux réglementations bancaires en matière de risque, en liaison avec les autres fonctions de groupe concernées.
- les principes organisationnels de BNP Paribas :
 - 'Single integrated Risk entity', chargée des aspects du risque dans tous les métiers ;
 - entité indépendante de la direction des métiers ;
 - organisation en chaîne de reporting locales et mondiales (principe matriciel).

Le département Risque de BNP Paribas Fortis est intégré au département Risque de BNP Paribas depuis novembre 2009. Le Chief Risk Officer (CRO) de BNP Paribas Fortis siège au Comité de Direction et est rattaché au responsable Risque Marchés Domestiques du Groupe BNP Paribas. Il n'a aucun lien hiérarchique avec les directeurs de métiers ou les directeurs pays. Les objectifs de ce positionnement sont les suivants :

- garantir un contrôle objectif du risque ;
- s'assurer qu'en cas de risque accru, une information rapide, objective et complète est fournie ;

- disposer, pour l'ensemble de la Banque, d'un seul dispositif de gestion du risque de grande qualité ;
- veiller à ce que les professionnels du risque mettent en œuvre et développent davantage des méthodes et procédures de la plus grande qualité, conformément aux standards appliqués par les concurrents internationaux.

Le CRO gère les différentes fonctions Risque :

- Enterprise Risk Architecture est responsable des questions réglementaires, du risque analytique et de la modélisation, de l'analyse stratégique, du reporting et du provisionnement, du risque ALM – trésorerie et liquidités ;
- Risk CIB est en charge de fournir une transparence totale et une analyse dynamique des risques de marché et de contrepartie à tous les métiers de BNP Paribas Fortis et est responsable de la gestion du risque de crédit des institutions financières, des entités souveraines et Corporates sur le métier BNP Paribas Fortis CIB ;
- Risk Belgian Retail Banking est responsable de la gestion des risques de crédit liés à toutes les activités du périmètre de BNP Paribas Fortis (Banque de Détail et Banque Privée en Belgique, Corporate Banking en excluant CIB) ;
- Risk Function COO est chargée du contrôle opérationnel permanent (qui assure la seconde ligne de contrôle du département Risque et de la continuité de l'activité), du Risk Operating Office (qui coordonne les fonctions de support) et de la communication ;
- Tribe Risk & Credits est responsable des produits, processus, actifs informatiques et données en relation avec la gestion des crédits et du risque ;
- Risk IRC (Risk Independent Review & Control) est responsable de la gestion des modèles de risque et de la révision indépendante des modèles pour les risques de crédit, de marché, de contrepartie et opérationnels ;
- Risk ORM (Operational Risk Management) fournit l'assurance raisonnable de l'existence et du fonctionnement efficace d'un dispositif de contrôle permanent au sein de BNP Paribas Fortis Belgique, qui respecte les exigences de surveillance de BNP Paribas Fortis comme celles du Groupe BNP Paribas ;
- Risk DPO (Data Protection Officer) est en charge de la gestion de la conformité dans le cadre de la protection des données personnelles et des contraintes réglementaires.

Hors de la Belgique, et outre les chaînes de reporting locales et mondiales existantes, les CRO des sociétés qui relèvent du périmètre de BNP Paribas Fortis restent rattachés au CRO de cette dernière afin de garantir la conformité aux règles internes et externes.

Le principe clé de la gestion globale des risques de la Banque (qui englobe tous les types de risque comme le risque de crédit, de marché, de contrepartie, de liquidité, risque opérationnel etc.) est la double protection (concept cité dans la politique de risque de BNP Paribas Fortis examinée par le Comité de Direction et l'Audit, Risk & Compliance Committee).

La principale responsabilité en matière de risque (première ligne de défense) incombe aux métiers qui sont chargés d'approuver, de surveiller et de gérer les risques découlant de leurs activités.

En tant que 'second niveau de contrôle', le département Risque s'assure que les risques supportés par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques, en vertu de quoi il constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la mission susmentionnée. Il apporte une contribution majeure au processus décisionnel conjoint avec les métiers et renforce la priorité accordée à la surveillance et au contrôle des risques.

1.b Comité des risques de BNP Paribas Fortis

- Risk Committee: En conformité avec l'article 27 de la Loi bancaire belge, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un comité de risque distinct pour aider le conseil d'administration dans les domaines liés aux risques. Avant l'entrée en vigueur de la Loi bancaire belge, le comité de risque faisait partie du comité d'audit, des risques et de la conformité (ARCC). Sur demande du conseil d'administration, le comité de risque l'assistera (et lui soumettra ses recommandations), dans tous les domaines liés au risque. Par ailleurs, certaines compétences exigées du comité de risque sont précisées dans l'article 29 de la Loi bancaire belge et sont énumérées comme suit : (i) tolérance au risque (ii) fixation des prix et (iii) politique de rémunération.
- Central Credit Committee: Le Comité central du crédit est le comité de crédit de plus haut niveau au sein de BNP Paribas Fortis agissant selon la délégation de pouvoirs de chacun de ses membres (CEO et responsables métiers, ainsi que le CRO et les autres représentants Risque seniors). Il s'assure que les décisions de crédit au niveau des clients sont prises conformément au profil de risque de crédit souhaité, conformément aux politiques de crédit formulées et aux plafonds légaux de prêt de la Banque.
- Capital Markets Risk Committee: Le Comité des risques sur les activités de marchés définit et applique la stratégie, les politiques et méthodes en matière de risque, au niveau de l'activité et de la transaction pour les activités de marché, y compris les portefeuilles d'investissement.
- Risk Policy Committee: Le Comité de la politique de risque définit l'appétence pour le risque, approuve les règles et méthodologies en matière de risque, vérifie les expositions. Il examine les risques en fonction des conditions de marché, de la stratégie de la Banque et de la rentabilité, et il applique les décisions en matière de risque.
- Le comité de l'actif et du passif de la Banque (ALCo) gère le risque de liquidité, de taux d'intérêt et de change pour le bilan de la Banque.
- Le Comité de Contrôle Interne (ICC) se concentre sur la gestion du contrôle permanent opérationnel et la gestion des risques opérationnels et de non-conformité. L'ICC permet aux entités opérationnelles et aux fonctions de contrôle de signaler et de discuter les risques opérationnels, les risques de non-conformité et les faiblesses du dispositif de contrôle permanent les plus significatifs.
- Le Comité des Provisions décide des provisions et dépréciations consolidées.
- Les Comités des transactions exceptionnelles valident et approuvent les transactions exceptionnelles.
- Le Comité des nouvelles activités valide et approuve les nouvelles activités et les nouveaux produits, y compris les changements importants intervenus dans les activités actuelles.

2 MESURE DES RISQUES ET LEURS CATEGORIES

2.a Mesure des risques

La mesure des risques est une étape clé du processus de gestion des risques.

Pour évaluer et mesurer les risques, BNP Paribas Fortis emploie plusieurs méthodologies qualitatives et/ou quantitatives. Cela va du reporting régulier sur, entre autres, la concentration et l'analyse quantitative et qualitative des portefeuilles, à des modèles quantitatifs de risque plus sophistiqués pour estimer des paramètres internes de risque, et notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la valeur exposée au risque ainsi que les pertes attendues (pour le risque de crédit) et la Value at Risk (pour le risque de marché).

Le développement et la révision de ces modèles, ainsi que leur validation, répondent à des normes qui s'appliquent à toute la Banque afin d'assurer l'adéquation et la cohérence.

La surveillance des paramètres de risques observés, les stress tests et les attentes fondées sur les modèles sont ensuite comparés à un cadre de limites et de directives de risque.

En fin de compte, toutes ces mesures de risque, y compris les stress tests, sont alors regroupées dans des tableaux de bord afin de fournir une vue d'ensemble des risques à l'intention des organes de direction. Ces documents de synthèse sont destinés à étayer les prises de décision et s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue.

2.b Typologie des risques

La typologie des risques ci-après évolue au rythme des travaux méthodologiques de BNP Paribas et des exigences réglementaires.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des actifs financiers (existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés) lié à la dégradation de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant in fine se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du recouvrement attendu en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit lors d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (over-the-counter - OTC), qui peuvent exposer la Banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur (ou une perte de revenus d'intérêt dans le cas de risque de taux d'intérêt lors d'activités d'intermédiation bancaire) provoquée par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, des taux, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables comprennent, de façon non exclusive, les taux de change, le prix des actions et des marchandises (cotées ou obtenues par référence à l'actif similaire), le prix des dérivés ou autres paramètres comme les taux d'intérêt, le spread de crédit, les volatilités et corrélations liées ou autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux basés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques non vérifiables sur le marché.

La liquidité est un élément important du risque de marché. Lorsque la liquidité fait défaut, la négociation des instruments ou marchandises peut s'avérer difficile, ou alors pas à leur valeur de marché. Cela peut survenir, par exemple, à cause de volumes de transactions insuffisants, de restrictions légales ou de déséquilibre entre l'offre et la demande pour certains actifs.

Le risque de marché relatif aux activités bancaires comprend d'un côté le risque de perte sur les participations et de l'autre le risque de taux d'intérêt et le risque de change provenant des activités d'intermédiation bancaire.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, ou causées par des événements externes, que ceux-ci soient intentionnels, accidentels ou provoqués par des catastrophes naturelles. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement 'cause-événement-effet'.

Les processus internes donnant lieu à un risque opérationnel peuvent impliquer du personnel de l'entreprise ou des systèmes informatiques de celle-ci. Les événements externes incluent, notamment, les inondations, les incendies, les tremblements de terre et les attaques terroristes. Les événements touchant le crédit et les marchés, comme les défauts et les variations de valeurs, ne constituent pas un risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, assorties de pertes financières importantes si la Banque faillit à ses devoirs de conformité aux lois, règlements, codes de conduite et normes de bonne pratique applicables aux banques et aux activités financières, y compris les instructions données par un organe exécutif, particulièrement s'il s'agit d'appliquer des directives émanant de l'organe de contrôle.

Par définition, le risque de non-conformité est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité au jour le jour.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de subir une perte liée aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux d'intérêt.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable sur une place et dans une devise donnée.

Risque environnemental

Les risques environnementaux et plus particulièrement ceux liés au changement climatique représentent un risque financier pour la Banque. La Banque est exposée aux facteurs de risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou certains de ses actifs ou indirectement via ses activités de financement et d'investissement.

Les deux principaux facteurs types de risque liés au changement climatique sont les suivants : (i) les facteurs de risques de transition qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques; (ii) les facteurs de risques physiques, conséquences de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures. En outre, des conséquences en termes de responsabilité peuvent naître de ces deux facteurs de risque. Elles correspondent aux indemnités qu'une entité légale pourrait avoir à payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique mondial.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Bénéfice de l'exercice à affecter	EUR	2.207,1	millions
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR	4.534,0	millions
Bénéfice à affecter	EUR	6.741,1	millions
Bénéfice à reporter	EUR	3.730,7	millions
Dividende	EUR	2.995,5	millions
Autres allocataires*	EUR	14,9	millions

* Ce montant concerne la prime bénéficiaire de 2,35 % calculée sur la rémunération individuelle annuelle des employés de BNP Paribas Fortis conformément à la Loi du 22 mai 2001 (Loi relative à la participation des employés au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les employés).

Conformément à l'affectation du résultat de l'exercice 2022 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende ordinaire brut de 5,30 euros par action, soit 2.995,5 millions d'euros au total.

INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Procédure du Conseil d'Administration

Contexte

L'article 7:97 du Code des sociétés et associations impose, pour les sociétés cotées, une procédure spécifique dans le cadre de transactions entre parties liées. Même si cet article n'est pas applicable à BNP Paribas Fortis, son Conseil d'Administration a, sur un avis du GNC et conformément à ses principes de gouvernance interne, adopté le 15 décembre 2011 une 'Procédure du Conseil d'Administration pour les transactions intragroupes' ('Procédure'), laquelle s'inspire de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations, sans pour autant lui être identique.

Dans le courant de l'année 2022, une transaction intra-groupe, ci-après dénommée 'transaction Rider', a nécessité l'application de cette 'Procédure'. Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 20 juillet 2022 de mettre en place un Comité spécial appelé Special Board Committee ('SBC'), composé des administrateurs suivants :

- Dirk Boogmans
(administrateur non-exécutif et président du SBC)
- Antoinette d'Aspremont Lynden
(administratrice non-exécutive indépendante)
- Sophie Dutordoir
(administratrice non-exécutive indépendante)
- Anne Leclercq
(administratrice non-exécutive indépendante)
- Titia Van Waeyenberge
(administratrice non-exécutive indépendante)
- Herman Daems (administrateur non-exécutif et président du Conseil d'Administration)

Considérant la transaction Rider comme étant dans le champ d'application de la Procédure, le Conseil d'administration a invité le SBC à émettre un avis écrit motivé (l'« Avis ») à propos de ladite transaction.

La Procédure prévoit notamment (i) que le SBC soit assisté par un conseiller financier indépendant et par toute autre personne dont il juge l'intervention nécessaire et (ii) que le commissaire réviseur de BNP Paribas Fortis émette, avant que le Conseil d'administration n'arrête sa décision, un avis quant à l'exactitude des informations (financières) contenues dans l'Avis du SBC.

Contenu de l'Avis

Conformément à la Procédure, toute décision relative (i) à des transactions entre la Société et une des sociétés qui lui est liée, à l'exception de ses filiales, ou (ii) à des transactions entre une filiale de la Société et une société liée à cette filiale, sans pour autant être une filiale de la Société, doit être soumise, avant toute décision du Conseil d'Administration, à l'application de la Procédure et faire l'objet d'un avis écrit et motivé de la part du SBC dans lequel il :

- (i) décrit la nature de la transaction;
- (ii) apprécie le gain ou le préjudice économique de la transaction pour la Société et ses actionnaires;
- (iii) chiffre les conséquences financières de la transaction pour la Société; et
- (iv) constate si la décision ou transaction est ou non de nature à occasionner à la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société. Si le SBC estime que cette décision ou transaction n'est pas manifestement abusive, mais qu'elle pourrait porter préjudice à la Société, il précise quels bénéfices la décision ou la transaction porte en compte pour compenser les préjudices mentionnés.

Composition du SBC

Pour chaque décision s'inscrivant dans le périmètre de la Procédure, le SBC doit être constitué d'au moins trois (3) administrateurs non exécutifs qui ne représentent pas l'actionnaire majoritaire. La majorité des membres du SBC doivent être des administrateurs indépendants (au sens du Code des Sociétés et Associations). Afin de répondre à cette exigence, le SBC établi dans la perspective de la transaction Rider est composé des administrateurs précités.

Tous les membres du SBC ont confirmé qu'ils sont des administrateurs non-exécutifs, ne représentant pas l'actionnaire majoritaire. En plus, Antoinette d'Aspremont Lynden, Sophie Dutordoir, Anne Leclercq, et Titia Van Waeyenberge ont confirmé qu'elles qualifient comme administratrices indépendantes dans le sens du Code des Sociétés et Associations.

Conseiller financier indépendant désigné par le SBC, conformément à la Procédure

Conformément à la Procédure, le SBC est assisté par un conseiller financier indépendant, de même que par toute autre personne dont il juge la présence nécessaire. Pour la transaction Rider, le SBC a nommé Ernst & Young Advisory SAS, ayant son siège à 1-2 Place des Saisons, 92400 Courbevoie at Paris-La Défense et enregistré auprès de la R.C.S. Nanterre sous le numéro 348.006.446 ('EY') en qualité d'expert financier indépendant, et Eubelius SCRL, dont le siège est situé au 99, avenue Louise, 1050 Bruxelles (Belgique) et enregistré auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460.946.968 en tant qu'expert juridique indépendant afin de l'assister, au titre d'experts indépendants, dans l'exécution de sa mission et l'établissement de son Avis.

Transaction

Contexte et rationale

Rider consiste dans la transaction par laquelle Alpha Credit, une filiale de BNP Paribas Fortis SA, acquiert Creation Financial Services Limited ('CFSL') de BNPP PF, elle-même filiale de BNP Paribas SA. Via cette transaction Rider, Alpha Credit acquerrait indirectement également toutes les actions de Creation Consumer Finance Limited ('CCFL', et ensemble avec CFSL défini comme 'Creation'), une filiale à 100 % de CFSL.

Creation fournit des produits et services de financement à la consommation au Royaume Uni dans un modèle d'entreprise large et diversifié avec plus de 45 ans d'expérience sur le marché britannique. Le siège social se trouve à Birmingham (RU). Creation compte 2.1 millions de consommateurs actifs et 654 FTEs.

Creation est composée de deux entités légales : CFSL (RU), une filiale à 100 % de BNPP PF ; et CCFL (Irlande du Nord), une filiale à 100 % de CFSL. CFSL et CCFL sont toutes les deux autorisées

Fondement de l'Avis – Activités du SBC

L'Avis émis par le SBC a, entre autres, été préparé sur la base des informations fournies par le management de BNP Paribas Fortis, BNP Paribas Personal Finance S.A., ayant son siège à 1 Boulevard Haussmann, 75009 Paris (France) et enregistré auprès de la R.C.S. PARIS sous le numéro 542.097.902 ('BNPP PF'), et EY.

En ce qui concerne cette transaction Rider, le SBC s'est réuni à plusieurs reprises et a régulièrement consulté et échangé des informations et des points de vue avec le management de BNP Paribas Fortis et BNPP PF, les experts indépendants et le commissaire-réviseur, y compris lors des cinq (5) réunions qui ont eu lieu au cours de l'année 2022.

et réglementées par la Financial Conduct Authority ('FCA') pour fournir des crédits sur le marché britannique et sont enregistrées comme des sociétés de crédits à la consommation avec une médiation en assurance. En plus, CFSL a une autorisation de services de paiement.

Description

Le management de BNP Paribas Fortis a proposé l'acquisition de Creation. La structure légale de la transaction Rider implique l'acquisition de toutes les actions en CFSL.

Fixation du prix de la transaction

La valorisation de la transaction Rider a été analysée par et discutée avec EY, le conseiller financier indépendant qui assiste le SBC dans l'évaluation de la transaction.

EY a considéré le Dividend Discount Model ('DDM') comme la principale méthode d'évaluation de Creation. Selon EY, le DDM permet d'effectuer des analyses de sensibilité en fonction du coût du capital et du taux de croissance à long terme, ainsi qu'en fonction des paramètres réglementaires et commerciaux. EY n'a utilisé d'autres méthodes que comme référence pour corroborer les résultats obtenus avec l'approche du DDM. La méthode du DDM est basée sur l'actualisation du résultat net à un coût du capital spécifique après les cotisations pour les besoins en capital.

EY a conclu que la valorisation proposée à un prix de 0,85x la valeur comptable estimée (consolidée) (« P/BV ») de 0,85x est globalement bien corroborée par les différentes méthodologies prises en compte.

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, en tant que commissaire-réviseur de BNP Paribas Fortis a émis, avant que le Conseil d'Administration prenne une décision sur la transaction Rider, un rapport sur l'exactitude des données financières contenues dans l'Avis du SBC.

Prise de décision

Le 17 novembre 2022 le Conseil d'Administration a décidé d'approuver la transaction Rider.

Avis du SBC – Conséquences financières

« La valorisation proposée par le management de la Société pour l'acquisition des actions de CFSL sur base du business plan de Creation, tel que révisé au 31 décembre 2022 et approuvé par le management de la Société, se situe dans la fourchette d'évaluation déterminée par EY, sur la base et sous réserve des termes définis dans le Rapport d'Evaluation de EY, à la date dudit rapport.

Par conséquent, le SBC est d'avis que les modalités financières de la transaction proposée sont équitables. »

Avis du SBC – Conclusion

« Le SBC est d'avis que la transaction proposée est compatible avec l'intérêt sociétal de la Société, en tenant compte de la justification de la transaction proposée et des avantages potentiels qui peuvent en découler.

Sur base des considérations et hypothèses mentionnées ci-dessus, notamment en ce qui concerne les documents de transaction en cours de négociation, et après avoir examiné les conditions financières et juridiques possibles de la transaction proposée avec les experts indépendants, EY et Eubelius, le SBC est arrivé à la conclusion que la transaction proposée ne causera pas de préjudice à la Société qui est abusif compte tenu de la stratégie de la Société. Le SBC est d'avis que la transaction proposée ne donnera vraisemblablement pas non plus lieu à des conséquences défavorables qui ne seraient pas compensées par des avantages pour la Société.»

AUTRES INFORMATIONS

Cours mensuels minimum et maximum de l'action BNP Paribas Fortis en ventes publiques hebdomadaires en 2022

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action BNP Paribas Fortis aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Brussels (Euronext Expert Market) en 2022 se présentent comme suit (en EUR) :

Mois	Minimum	Maximum
Janvier	24,4	25,2
Février	26,0	29,4
Mars	29,4	32,2
Avril	33,6	33,6
Mai	36,6	36,6
Juin	29,0	29,0
Juillet	NA	NA
Août	29,0	29,4
Septembre	30,2	32,2
Octobre	30,2	30,2
Novembre	30,4	30,8
Décembre	30,4	30,4

Fonctions extérieures exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs au 31 décembre 2022, dont la publicité est prescrite

En application du Règlement de la Banque Nationale de Belgique du 9 novembre 2021 concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants et responsables d'une fonction de contrôle indépendante d'entreprises réglementées (le 'Règlement'), le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis a adopté ses 'Règles internes concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants effectifs et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante de BNP Paribas Fortis ('Règles Internes').

Ce Règlement, ainsi que les Règles Internes, prévoient notamment que certaines fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs seront mentionnées dans le rapport annuel.

Les dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis sont repris dans la liste soumise à la Banque Nationale de Belgique, laquelle est maintenue à jour en conformité avec les réglementations en vigueur. Cette liste inclut les membres du Comité de Direction, ainsi que le CFO et les dirigeants de succursales de BNP Paribas Fortis à l'étranger.

Conformément au Règlement et aux Règles Internes, les fonctions extérieures faisant l'objet d'une mention sont celles qui consistent en des mandats exécutifs ou non-exécutifs ou en des fonctions d'administration ou de gestion, exercées par des administrateurs ou dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis au sein d'une société commerciale ou à forme commerciale, d'une entreprise d'une autre forme de droit belge ou étranger ou d'une institution publique belge ou étrangère, ayant une activité commerciale, industrielle ou financière, et ce en dehors du groupe BNP Paribas.

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Herman DAEMS (Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2022)		
Domo Investment Group SA	Société holding (Président du Conseil d'Administration)	-
Unibreda SA	Société holding (Président du Conseil d'Administration)	-
Max JADOT (Président du comité de direction jusqu'au 31 décembre 2022)		
Baltisse SA	Société d'investissement (Administrateur non-exécutif)	-
Dominique AUBERNON (Administratrice non-exécutive)		
Sicovam Holding SA	Société holding (Administratrice non-exécutive)	-
Dirk BOOGMANS (Administrateur non-exécutif)		
Smile Invest SA	Société d'investissements (Membre du comité d'investissement)	-
Smile invest Management Company SA	Société d'investissements (Administrateur non-exécutif)	-
Newton Biocapital I SA	Fond d'investissement (Administrateur non-exécutif et président du Comité d'Audit)	-
Newton Biocapital II SA	Fond d'investissement (Administrateur non-exécutif et président du Comité d'Audit)	-
Vinçotte International SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte Academy SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Antoinette d'ASPREMONT LYNDEN (Administratrice indépendante)		
Groupe Bruxelles Lambert SA	Société holding (Administratrice non-exécutive et présidente du Comité d'Audit)	Euronext Bruxelles
Wouter DE PLOEY (Administrateur indépendant)		
Unibreda SA	Société holding (Administrateur non-exécutif)	-
Vanbreda Risk & Benefits SA	Insurance broker (Administrateur non-exécutif et membre du Comité des Rémunérations)	-

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Sophie DUTORDOIR (Administratrice non-exécutive)		
Société Nationale des Chemins de Fer Belges SA	Chemins de fer (CEO et administratrice exécutive)	-
Wetenschapspark Leuven Noord SA	Chemins de fer (Administratrice non-exécutive)	-
HR Rail SA	Chemins de fer (Administratrice non-exécutive)	-
Haffner Energy SA	Energies renouvelables (Administratrice indépendante)	Euronext Paris
Arvesta SA	Agriculture et horticulture (Administratrice non-exécutive)	-
Anne LECLERCQ (Administratrice indépendante)		
WDP SA	Logistique (Administratrice indépendante, membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et Nominations)	Euronext Brussels
Fluxys Belgium SA	Infrastructure énergétique (Administratrice indépendante, membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité de Corporate Governance)	-
Titia VAN WAEYENBERGE (Administratrice indépendante)		
De Eik SA	Société d'investissement (Présidente du Conseil d'Administration et membre du Comité de Nomination et de Rémunération)	-
Paratodos SA	Agribusiness (CEO et administratrice exécutive)	-
Estancia Montania SA	Agribusiness (Administratrice non-exécutive)	-
Ganadera EL Roble SA	Agribusiness (Administratrice non-exécutive)	-
Pikyry SA	Agribusiness (Administratrice non-exécutive)	-
Industria San Cosme SA	Agribusiness (Administratrice non-exécutive)	-
Indufin Capital partners Sicar	Société d'investissement (Administratrice non-exécutive)	-
Tattersal Leasing SA	Société de leasing (Administratrice non-exécutive)	-
Indufin Investment fund SA	Fonds d'investissement (Présidente du Conseil d'Administration)	-
Sandra WILIKENS (Administratrice exécutive)		
Vanbreda Risk & Benefits SA	Insurance broker (Administratrice non-exécutive)	-

INFORMATION RELATIVE À L'ARTICLE 7:96 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Rémunérations et avantages sociaux accordés aux membres du Comité de Direction de BNP Paribas Fortis

Réunions du Conseil d'Administration du 10 et 24 mars 2022

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2022:

« (...)

La présidente du Comité de Rémunération (RemCo) propose que les membres du Comité de Direction quittent la réunion. En effet, en conformité avec les dispositions du Code de Sociétés et Associations, chaque membre du Comité de Direction a informé le Conseil d'Administration et l'auditeur externe de BNP Paribas Fortis du fait qu'il a un intérêt patrimonial contraire à l'intérêt de BNP Paribas Fortis en ce qui concerne le point sur la décision quant à la rémunération des membres du Comité de Direction.

[Tous les membres exécutifs du Conseil d'Administration quittent la réunion.]

(...) La présidente du RemCo rappelle la procédure et l'agenda du RemCo, en particulier la décision à prendre quant à la rémunération des membres et du président du Comité de Direction. (...)

Mme Dutordoir indique ensuite que le président du Comité de Direction a expliqué et commenté les objectifs collectifs du Comité de Direction / Comité Exécutif de 2021. En plus, le RemCo a été informé de l'évaluation individuelle de chaque membre du Comité Exécutif.

Le président du Comité de Direction, Mr. Jadot, a fourni des explications quant à l'évaluation individuelle de chaque membre du Comité de Direction. Le président du Conseil d'Administration, Mr. Daems, a fourni des explications quant à l'évaluation individuelle de Mr. Jadot en tant que président du Comité de Direction.

La présidente du RemCo souligne que toutes les discussions portant sur une personne en particulier lors de la réunion du RemCo ont eu lieu dans l'absence de la personne concernée. (...)

La proposition en ce qui concerne la rémunération des membres et du président du Comité de Direction est la suivante

- *Pour le président du Comité de Direction une rémunération variable pour l'année 2021 de EUR 614.500 et une rémunération fixe totale pour l'année 2022, hors avantages de toute nature, jetons de présence et cotisations aux plans de pension et autre assurances, de EUR 998.513 ; et*
- *Pour les cinq autres membres du Comité de Direction, une rémunération variable pour l'année 2021 de EUR 1.151.500 et une rémunération fixe totale pour l'année 2022, hors avantages de toute nature, jetons de présence et cotisations aux plans de pension et autre assurances, de EUR 2.247.000.*

Après délibération, le Conseil d'Administration décide d'approuver les rémunérations fixes et variables pour :

- *les membres du Comité de Direction; et*
- *le Président du Comité de Direction.*

(...)»

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mars 2022 dont figurait e.a. à l'agenda l'organisation de l'assemblée générale des actionnaires :

« (...)

La présidente du RemCo intervient et indique que l'agenda de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a également été discuté au RemCo en ce qui concerne les propositions de rémunération des membres du Conseil d'Administration (enveloppe de rémunération de EUR 1,35 mio) et de la prime bénéficiaire. L'enveloppe a été augmentée de EUR 1,1 mio EUR à EUR 1,35 mio, suite à l'augmentation du nombre de réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. (...)

Ensuite, la présidente du RemCo informe le Conseil d'Administration sur le deuxième aspect lié à la rémunération, c'est-à-dire la prime bénéficiaire qui sera versée aux employés de BNP Paribas Fortis. Cette année, la prime bénéficiaire envisagée a été augmentée de 275 euros par employé.

Les deux éléments ont été évalués de manière positive par le RemCo. (...)

Après délibération et réflexion, le Conseil d'Administration approuve de manière unanime l'agenda de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, y compris l'allocation du bénéfice qui comprend la distribution d'un dividende le 26 avril 2022, ainsi que l'augmentation de la prime bénéficiaire pour les employés."

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Cf Appendix - Rapport des Commissaires



BNP PARIBAS FORTIS SA

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale des
actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2022**

Le 27 mars 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE BNP PARIBAS FORTIS SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de BNP Paribas Fortis SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 avril 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 24 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 239.200 '000.000' et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 2.207 '000.000'.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Réductions de valeur sur prêts et créances

Description du point clé de l'audit:

Les comptes annuels de BNP Paribas Fortis SA reprennent des prêts et créances pour un montant de EUR 171.814 '000.000' au terme de l'exercice 2022. Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique requiert la comptabilisation de réductions de valeur sur prêts et créances pour prendre en compte les dépréciations, définitives ou non, pour les contreparties qui ont des difficultés à honorer leurs engagements ou dont il est prévisible qu'elles rencontreront de telles difficultés, ou qui contestent le montant principal de leurs engagements ou dont l'incapacité à honorer leurs engagements est établi ou est presque certain.

L'identification d'une réduction de valeur et la détermination de la valeur récupérable font partie d'un processus d'estimation qui inclut, entre autres, l'évaluation de l'existence d'une indication de perte de valeur et la détermination de la probabilité de défaut, de la situation financière de la contrepartie, des flux de trésorerie futurs estimés et de la valeur de la garantie reçue.

En raison du montant important des prêts et créances comptabilisés au bilan, de l'impact significatif des jugements portés sur la valeur comptable des prêts et créances et de l'incertitude accrue générée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'environnement macroéconomique actuel, l'audit du processus décrit ci-dessus est considéré comme un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux annexes 6.1 et 6.2 relatives aux comptes annuels. De plus, le conseil d'administration décrit plus en détail le processus de gestion du risque crédit et la revue des réductions de valeur dans son rapport de gestion.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit :

Sur la base de notre évaluation des risques, nous avons examiné les réductions de valeur et évalué et mis au défi la méthodologie appliquée ainsi que les hypothèses formulées par le conseil d'administration, comme décrit dans le paragraphe précédent:

- Nous avons évalué le processus de gouvernance encadrant l'identification de la dégradation des prêts et testé son application. Nous n'avons pas identifié de faiblesse significative sur leur fonctionnement effectif;
- Nous avons testé la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement effectif des contrôles clés sur les processus automatisés et manuels d'identification des événements générateurs de perte de valeur, d'évaluation des garanties et d'estimation du recouvrement en cas de défaillance. Nous n'avons pas identifié de faiblesse significative sur leur adéquation et leur fonctionnement effectif;

- Avec nos experts, nous avons mis au défi, sur la base d'une approche basée sur les risques, les méthodologies appliquées sur la base de nos connaissances et de notre expérience du secteur, en nous concentrant sur les changements potentiels depuis l'année dernière et nous avons évalué que ceux-ci étaient conformes à nos attentes;
- Nous avons évalué le caractère approprié des réductions de valeur constituées sur base individuelle: nous avons vérifié qu'une revue périodique des contreparties sous surveillance était effectuée par la Société et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des réductions de valeurs;
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des annexes et nous nous sommes assurés qu'elles étaient conformes aux exigences du référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique.

Réduction de valeur sur immobilisations financières

Description du point clé de l'audit:

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2022 font apparaître une sous rubrique "VII. Immobilisations financières" pour un montant de EUR 9.237 '000.000'. Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique prévoit que les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et réduites de valeur en cas de dépréciation de valeur durable.

Nous avons identifié l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé d'audit en raison de l'importance des montants et en raison du fait que l'évaluation du caractère de dépréciation durable exige un jugement important au niveau de la méthode de valorisation et des hypothèses sous-jacentes utilisées - principalement celles liées à la capacité de générer des flux de trésorerie disponibles futurs et au facteur d'actualisation appliqué à ces flux de trésorerie, en tenant compte de facteur de risque appropriés.

Nous faisons référence aux comptes annuels, annexe 6.5 "Etat des immobilisations financières" et 6.6.1 "Information relative aux participations", ainsi qu'aux règles d'évaluation.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts de vérification sur (i) le modèle d'évaluation utilisé par la Société pour l'identification et l'évaluation d'une dépréciation et son caractère durable, (ii) les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux utilisés dans les modèles et (iii) les prévisions de flux de trésorerie futurs:

- Avec nos experts en valorisation, nous avons évalué la pertinence des méthodes de valorisation utilisées par la direction et discuté des hypothèses sous-jacentes à l'utilisation de ces modèles avec la direction. Nous avons considéré que les modèles étaient appropriés dans les circonstances actuelles;

- Nous avons évalué le processus de gouvernance sur les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisés dans les valorisations, entre autres le processus d'élaboration et d'approbation du plan financier et la comparaison annuelle effectuée par la direction entre les prévisions antérieures et la performance réelle. Nous avons constaté que la direction avait respecté le processus d'établissement de prévisions de flux de trésorerie futurs, et que celui-ci a fait l'objet d'un suivi et défi approprié. Nous avons discuté avec la direction de l'impact des évolutions (réglementaires et économiques) susceptibles d'affecter significativement les flux de trésorerie futurs de ces entités et nous avons constaté qu'ils avaient été pris en compte dans les flux de trésorerie futurs;
- Sur la base d'une approche basée sur les risques et avec nos experts en valorisation, nous avons également mis au défi les principales hypothèses relatives aux prévisions telles que les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation. Nous avons mis au défi la direction sur la pertinence de ses calculs de sensibilité. Nous avons considéré que les hypothèses étaient cohérentes et conformes à nos attentes.

Incertitude relative à la valorisation des instruments financiers évalués à la valeur de marché

Description du point clé de l'audit:

Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique requiert l'utilisation de la valeur de marché pour la comptabilisation de certains actifs et passifs.

Les conditions de marché actuelles impactent l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers. De plus, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a apporté de l'incertitude et de la volatilité accrues dans les marchés financiers. Les méthodes et modèles d'évaluation appliqués pour certains instruments financiers sont intrinsèquement subjectifs et impliquent l'utilisation de diverses hypothèses. En outre, les facteurs pouvant influencer la détermination de la valeur de marché sont nombreux et ils peuvent varier par type d'instrument, voire pour les mêmes types d'instruments. L'utilisation de méthodes d'évaluation et d'hypothèses différentes pourrait conduire à des estimations significativement différentes de la valeur de marché retenue pour l'établissement des comptes annuels.

L'utilisation de différentes hypothèses pouvant mener à des estimations de la valeur de marché différentes de celle retenue pour l'établissement des comptes annuels, et en considérant le caractère crucial de la valeur de marché dans la détermination des valeurs comptables pour certaines catégories du bilan, du résultat et des annexes aux comptes, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux comptes annuels, annexes 6.3 "Obligations et autres titres à revenu fixe" et 6.4 "Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable", ainsi qu'aux règles d'évaluation.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons acquis une connaissance de l'environnement de contrôle interne en matière d'évaluation d'instruments financiers, y compris les contrôles effectués sur les prix et le processus de validation des modèles. Sur une base cyclique, nous avons évalué et mis au défi la pertinence de la méthodologie appliquée pour la validation des modèles avec l'aide de nos experts internes, et avons effectué des calculs indépendants de la valeur de marché sur base d'échantillons. Ceci comprend l'évaluation, basée sur notre expérience et les pratiques actuelles du marché, des données de marché, des données de base et des hypothèses les plus importantes utilisées dans les modèles de mesure de la valeur de marché.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;



- Lors de sa réunion du 10 mars 2022, le conseil d'administration a approuvé la rémunération variable des administrateurs exécutifs pour l'exercice 2021, ainsi que la rémunération fixe de ces administrateurs pour l'exercice 2022. Ces administrateurs exécutifs avaient dès lors un conflit d'intérêt tel que défini à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. Un extrait du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 10 mars 2022, ainsi que les conséquences patrimoniales de ces décisions, ont été inclus dans la section "Information relative à l'article 7 :96 du Code des sociétés et associations" du rapport de gestion. Nous avons évalué les conséquences patrimoniales de la décision prise par le conseil d'administration, et ne suscite aucun commentaires de notre part.

Diegem, le 27 mars 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Jeroen Bockaert
Réviseur d'Entreprises